

X. LETTRE
DE M.***
A UN DE SES AMIS,

OU EN ATTAQUANT PLUSIEURS ECRITS DE l'Auteur des Examens, il justifie ce qu'il avoit avancé contre lui dans sa huitiéme Lettre.

MONSIEUR,



JE n'ai point été surpris de toutes les injures que me dit l'Auteur des Examens dans ses Réponses, il n'est point sorti de son caractere; je le suis seulement qu'il ne se soit pas apperçu que tout le monde jugeroit qu'il en auroit moins dit, s'il avoit pu se défendre par une meilleure voie. Si je voulois faire un recueil de toutes ses injures, je crois qu'il se trouveroit, sans exagération aussi long que ma huitiéme Lettre; je le plains de mettre toute sa force dans de tels moyens, les injures qu'il me dit ne le justifieront pas, & s'il a cru m'épouvanter, il s'est trompé. Il s'en prend à moi, comme si j'étois le seul qui eusse trouvé à redire à ses sentimens, il me fait un honneur que je ne mérite pas; il sait bien cependant que tous les Théologiens ont été également revoltés de ses excès. Il en peut juger par tous les Ecrits qui paroissent, où on le desavoue hautement, & où l'on parle de lui comme d'un Novateur: l'Auteur des Observations pense de même, qu'il ne s'y trompe pas.

La petite Lettre qu'il m'attribue n'est point de moi, elle est d'un homme d'un très-grand mérite: c'est inutilement qu'il veut diminuer le nombre de ceux qui lui sont opposés. Qu'il nomme quelqu'un qui veuille être sa caution & qu'il espere que le Public acceptera; car enfin il faut qu'il nous donne des garants, s'il veut qu'on l'écoute. Pense-t-il qu'on souffrira qu'il

s'éleve une nouvelle dispute dans l'Eglise, & qu'un inconnu qui fait tout ce qu'il peut pour empêcher qu'on ne sache qui il est, mette tout d'un coup la foi en péril & force les Théologiens Catholiques à défendre contre lui seul les Vérités les plus constantes, comme si il avoit réussi à les rendre douteuses en les attaquant. Avant que de nous obliger de répondre à ses raisons, il faut qu'il nous déclare qui il est, il faut le forcer à prendre qualité & savoir si notre Catéchisme est sa régle, ou s'il prétend le réformer. La doctrine de l'Eglise n'est point incertaine sur tous les points sur lesquels j'ai prétendu le dénoncer : c'est ici une question de fait, car le droit est constant ; il ne s'agit que de vérifier ses erreurs, & de lui ôter tout moyen de s'envelopper.

LE POUVOIR DU DEMON.

I. ET 1°. par rapport au pouvoir surnaturel du Démon, il ne doit plus rester de difficulté, il fournit lui-même les preuves sur lesquelles on doit le juger. D'un côté il conteste la réalité de ce pouvoir, il en nie l'existence, il en nie la possibilité ; & de l'autre il convient que ce pouvoir qu'il refuse d'admettre, est reconnu par toutes les Eglises Chrétiennes, que tous les Chrétiens l'on toujours cru dans tous les tems, que ç'a été le sentiment de tous les Peres, enfin que ce pouvoir est établi clairement par l'Ecriture prise dans le sens que les Aûteurs Canoniques ont eu en vue, c'est-à-dire dans son vrai sens. Il prétend en effet que le langage de l'Ecriture est trompeur dans tous les endroits qui établissent le pouvoir surnaturel du Démon, & que les Auteurs Canoniques étoient les premiers trompés. Après un tel aveu il ne mérite plus qu'on l'écoute, il a prononcé lui-même sa condamnation; la question sur le pouvoir du Démon n'est plus qu'un incident, c'est de la régle de la foi dont il s'agit avec lui : je le montrerai dans des articles separés, & je ferai voir que c'est parce qu'il n'est pas d'accord avec l'Eglise sur ce point capital, qu'il s'écarte presque toujours de ses sentimens.

II. On doit avertir avant que de répondre à ces Philosophes, qu'on ne prétend pas porter au tribunal de la raison des questions qu'on doit regarder comme décidées à celui de l'Ecriture & de la Tradition. Ce n'est pas qu'on les redoute du côté de la raison, il n'y a personne dont la raison soit plus foible que ceux qui ne savent pas qu'elle ne marche surement qu'à la suite de la foi, & qu'on ne s'écarte jamais impunément de la doctrine de l'Eglise. La foi est un rempart nécessaire à notre foiblesse, qu'on ne renverse point sans tomber dans quelque insigne extravagance ; nous en allons voir un bel exemple, en examinant les raisons que l'Auteur des Examens oppose à la Tradition de tous les siécles & au sentiment de tous les peuples. *Je prie de réfléchir*, dit-il, *que dès qu'on admet dans le Démon une puissance surnaturelle par rapport à nous, on ne peut plus fonder la Religion révélée sur aucune preuve incontestable.* Il développe cette réflexion dans ses autres Ecrits, & conclut après avoir tourné le même raisonnement en cent manieres différentes, que tous les Miracles qui ont été opérés depuis le commencement du monde, en y comprenant tous ceux qu'a fait Moyse & les résurrections de morts, n'ont pas le moindre degré de force pour prouver la Religion, si le Démon peut

Exam. pag. 109.

ſeulement remuer une paille. N'eſt-ce pas là ſe préſenter de bonne grace au combat, & s'oppoſer en brave homme à ce que penſe tout le reſte du monde?

III. Je vous prie, M. à mon tour de réfléchir ſur les conſéquences de ce qu'avance ce téméraire Ecrivain, & combien elles ſont dangereuſes; elles ne tendent à rien moins qu'à rendre toute la Religion incertaine & à la ſapper par les fondemens, & voici comme je le prouve. Les Miracles ſelon lui ſont l'unique preuve de la Religion, la ſeule qui ait pu faire impreſſion ſur l'eſprit des Payens, la ſeule qui reſte aux Chrétiens & l'unique fondement de la foi. Or c'eſt un fait conſtant, il le reconnoît, que tous les Payens à qui la Religion a été prêchée, étoient perſuadés que le Démon avoit un pouvoir ſurnaturel par rapport à nous, que tous les Chrétiens depuis leur origine ſont demeurés dans cette croyance. Ainſi ce qui reſulte des merveilleuſes découvertes de cet Auteur, c'eſt cette horrible conſéquence, que dans le préjugé où étoient les Payens & où ſont encore les Chrétiens ſur le pouvoir du Démon, les uns ont embraſſé la Religion ſans preuve, & les autres y demeurent attachés ſans raiſon. Il nous déclare que pour lui ce ſeroit là ſa diſpoſition, & qu'il chanceleroit dans ſa foi, s'il attribuoit quelque pouvoir au Démon. *Il ne m'étoit jamais entré dans l'eſprit*, dit-il, *qu'il y eût de la réalité dans une puiſſance que des préſomptions confuſes font attribuer aux malins eſprits... la preuve des Miracles d'ou dépend la certitude de nos révélations, y devient abſolument equivoque... Il m'a paru que des qu'on admettoit dans les Démons une puiſſance miraculeuſe ou ſurnaturelle par rapport à nous, on tomboit dans l'inconvénient de lui donner trop d'etendue par l'impuiſſance d'en fixer les bornes incertaines. ... cette impuiſſance me feroit chanceler dans ma foi dont elle rendroit la preuve incertaine.* *Ibid. p. 66.*

IV. Cet Auteur fait ici un aveu qui fait peur: à quoi donc tient ſa foi, s'il la fait dépendre de ſon peu de lumiere pour comprendre les Vérités de la Religion? & dans quel riſque nous met-il, ſi nous ne pouvons le forcer à reconnoître une Vérité conſtante, ſans craindre qu'il n'abandonne toutes les autres & qu'il ne renonce même à la Religion qu'il profeſſe? car il ne faut pas regarder comme une exagération ce qu'il dit ici, qu'il *chanceleroit dans ſa foi*, ſi on vouloit l'obliger à croire le pouvoir du Démon: c'eſt la ſuite d'un ſentiment bien médité dans lequel il eſt très affermi.

V. Le premier de tous les principes ſelon lui, c'eſt que le Démon n'a aucun pouvoir; toute la Religion en dépend, & de telle maniere qu'on doit conſentir *à renoncer à la révélation, ſi on prétend l'affoiblir.* Ces idées ſont ſi extravagantes qu'on ne me croiroit pas, ſi je ne rapportois ſes paroles. *Il falloit que ce principe :* » Aucune autre puiſſance que la » puiſſance Divine, ne peut agir contre le cours connu de la natu- » re, « *fût un principe d'une évidence naturelle, un principe qui prouvoit par lui-même ou par ſa force intrinſeque; ſans cette condition les conſéquences qui ſervoient de preuve à la Religion, n'euſſent pas été certaines... La révélation ne pouvoit obſcurcir notre principe ſans ſe décréditer; elle a du le ſuppoſer par tout comme incontestable, pour ne ſe pas faire conteſter elle-même.... S'il y a quelques maximes, s'il y a quelques faits dans la révélation, dont il ſemble qu'on puiſſe inférer qu'il y a certains êtres créés qui peuvent agir dans la nature au deſſus de nos connoiſſances, nous* *Lett. Sept. p. 8.*

devons être persuadés même avant tout examen que ce n'en est point le vrai sens; car il seroit absurde de penser que la révélation détruit le seul principe qui la rende croyable, & de la croire néanmoins infaillible. Il faut que ce principe subsiste indépendamment de tout ce qui paroît le contredire, & quiconque voudroit l'affoiblir par l'autorité de la révélation, doit renoncer à la révélation même qu'il autorise.

VI. Remarquez, je vous prie, Monsieur, l'assurance avec laquelle cet esprit superbe nous débite ses propres visions; il sait bien qu'il dit des choses nouvelles & contraires à ce qu'on a toujours cru dans tous les tems, & il a la hardiesse de nous signifier qu'il ne reconnoît aucune autorité à laquelle il soit disposé de se soumettre. Croyez-vous qu'il s'en tienne là, & qu'il soit plus reservé sur d'autres articles? il n'auroit pas risqué de se dévoiler comme il fait pour si peu de chose: son dessein est d'élever ce qu'il appelle *la doctrine de la raison* au dessus de l'Ecriture & des Peres; toutes les fois qu'il oppose la raison à leur autorité, c'est toujours avec la même témérité qu'il donne la préférence à la raison.

VII. Mais comment n'a-t-il pas vu que dans le cas présent il s'agissoit d'un point qui appartient autant à la raison qu'à la foi, & qui est aussi certain par l'une que par l'autre? il n'est point nécessaire d'examiner ce qui doit être, il suffit de considérer ce qui est, & de n'être pas assez déraisonnable pour prononcer que ce qu'on voit de ses yeux est impossible. Comment n'a-t-il pas fait réflexion d'abord que si le préjugé que le Démon a un pouvoir surnaturel par rapport à nous, étoit un obstacle qui devoit empêcher de reconnoître l'autorité des Miracles, cet obstacle auroit été invincible? il est évident qu'on n'auroit jamais pu combattre par les Miracles une opinion qui empêche que les Miracles ne puissent servir de preuve. 2°. Comment l'expérience ne l'a-t-elle pas détrompé? il s'agit de savoir si l'opinion que le Démon a un pouvoir surnaturel par rapport à nous, empêche qu'on ajoute foi aux Miracles, & qu'on les attribue à Dieu avec une entiere assurance. C'est par l'histoire & par les faits qu'on en doit juger. Seroit-il assez peu instruit pour ne pas savoir qu'il n'y a personne de ceux qui ont cru à l'Evangile, si l'on en excepte les Sadducéens & les Epicuriens, qui n'ait cru & que le Démon avoit un certain pouvoir de faire des prodiges, dont ils ne connoissoient pas l'étendue, & que les Miracles n'étoient pas son ouvrage & ne pouvoient l'être?

VIII. Il avance une chose qui feroit croire qu'il vient d'un autre monde, ou plutôt qu'il se livre à ses idées à un point qu'il n'apperçoit plus les objets tels qu'ils sont. Il prétend que *tous les hommes, les esprits les plus simples n'ignorent pas qu'il ne se produit rien de nouveau dans la nature, & qu'un animal ne nait que des principes de la génération que tout le monde sait ... & à l'égard de la maniere d'être, on sait encore que dans ses opérations les plus subites & les plus secretes la nature agit selon les loix générales ou les communications des mouvemens qui dérivent de la premiere impression que Dieu voulut donner à la matiere. Les hommes en consultant deux notions qui n'ont jamais pu leur manquer sur le cours de la nature, ont du dire: Toute production qui n'a pas pour principe les causes établies que nous connoissons, tout mouvement qui n'arrive dans l'Univers qu'en conséquence d'une volonté particuliere, est l'ouvrage du Créateur; c'est lui qui se manifeste à nous par ces évènemens extraordinaires.*

Lett. Sup. p. 6. & 7.

IX.

IX. A quelles extrémités, Monsieur, n'est-on pas conduit, quand on s'écarte une fois de la raison? On n'a peut-être jamais soutenu rien de plus faux, que ce qu'avance ici cet Auteur avec tant d'assurance. Il est si peu vrai que *les plus simples n'ignorent pas qu'il ne se produit rien de nouveau dans la nature, & qu'un animal ne naît que des principes de la génération, & qu'à l'egard de la maniere d'être, la nature agit selon les loix générales de la communication des mouvemens*; qu'il est au contraire absolument certain, qu'avant Descartes il n'y a eu personne, pas même les plus savans, qui ait connu bien distinctement ces deux premiers principes de Physique; & même à présent il faut être bien habile pour s'opposer dans toutes les occasions à l'impression des sens, qui semblent nous dire continuellement qu'il n'est pas vrai qu'il n'y ait d'autres forces dans la nature que celles du mouvement. Ce qu'il est très-important de remarquer, c'est que cet Auteur a été forcé pour soutenir son systême, de supposer les hommes autres qu'ils ne sont; & comme il n'a pas puisé ses idées dans la nature, il lui a fallu réformer la nature pour les justifier.

X. Si la chose en valoit la peine, & qu'on eût quelque défiance que cet Auteur pût faire du progrès & en gâter d'autres, la meilleure maniere de le réfuter seroit de se renfermer dans les faits. Il faudroit le traiter selon sa maladie, & le tirer hors des limites du simple raisonnement où il se perd, & où l'on est sur qu'il n'écoutera personne. Il faudroit considérer dans tous les faits de Miracles qui sont rapportés dans l'Ecriture, & principalement dans ceux de Jésus-Christ & des Apôtres, ce qui prouve décisivement que la conviction la plus intime que le Démon a du pouvoir, ne combat en aucune sorte l'autorité des Miracles qui sont faits au nom de Dieu. L'autorité des Miracles de Jésus-Christ & des Apôtres étoit contestée; elle l'étoit par des hommes qui ne vouloient pas qu'on les regardât comme des preuves que Jésus-Christ étoit le Messie, & qui reconnoissoient en même tems dans le Démon un pouvoir surnaturel de faire des prodiges. Jésus-Christ étoit continuellement obligé de relever l'autorité de ses Miracles pour prouver sa mission. Il est inconcevable, si l'Auteur des Examens étoit dans le vrai, qu'on n'eût jamais allégué de part & d'autre le seul principe qui rendoit cette autorité décisive; Jésus-Christ pour l'appuyer, & les Pharisiens pour la combattre; & que Jésus-Christ eût laissé subsister un préjugé qui ôtoit toute autorité à ses Miracles, qui l'ôtoit avec raison; préjugé qui selon notre Auteur auroit rendu les Juifs non seulement excusables de ne pas croire, mais qui les auroit même rendus imprudens s'ils avoient cru, puisque lui-même nous avertit qu'*il chanceleroit dans sa foi*, s'il y étoit. Cependant Jésus-Christ déclare qu'au jour du Jugement ils seront traités plus rigoureusement que Sodome & Gomorrhe, parce qu'ils n'ont pas cédé à l'autorité de ses Miracles; & il les traite avec cette dureté, non seulement sans vouloir détruire un préjugé qui rendoit leur résistance raisonnable; mais il se conforme à ce préjugé dans ses discours, & il n'a jamais rien dit dans toute sa vie, ni ses Apôtres après lui, pour les éclaircir sur un point si important. Il ne faut pas que notre Philosophe espere de faire croire ces paradoxes à personne. Je rapporterai seulement ici deux

histoires, pour montrer avec quelle évidence cette thèse seroit prouvée, si on les rapportoit toutes.

XI. Nicodême croyoit assurement le pouvoir du Démon : cependant dès les premiers Miracles que fit Jésus-Christ, il vient le trouver & lui dit :

Jean ch. 3. *Maître, nous savons que vous venez de la part de Dieu ; car personne ne pourroit faire les signes que vous faites, si Dieu n'étoit avec lui.* Il faut remarquer ce terme, *ne peut* ; car ce que je dis ici, est autant contre D. la Taste que contre notre Physicien. C'est par le même défaut de raisonnement, que ces deux Auteurs ont donné dans des extrémités opposées : les absurdités où l'un tombe, servent de preuve à l'autre.

On ne disconviendra pas que les Samaritains ne reconnussent le pouvoir du Démon. Ils avoient avec eux le plus célebre des Magiciens, ou selon notre Auteur, le plus habile des bâteleurs, qui s'étoit appliqué depuis long tems à les seduire, & qui les avoit comme ensorcelés & leur avoit renversé l'esprit par ses enchantemens ; & cependant dès qu'ils virent les Miracles que faisoit Philippe, quoiqu'il ne soit parlé que de paralytiques & de boiteux guéris, ils reconnoissent dans l'instant l'opération de Dieu dans ces merveilles. Ils ne se servent d'aucun des moyens de D. la Taste, pour discerner à qui ils doivent les attribuer : ils ne font point attention aux prophéties qu'ils ne recevoient pas. D'un autre côté Philippe n'avoit opéré aucune résurrection : ils n'attendent pas non plus quels seront les effets ausquels tendent ces Miracles pour se déterminer ; au contraire c'est par

Act. ch. 8. les Miracles qu'ils discernent la doctrine. *Ils étoient attentifs*, dit l'Ecriture, *aux choses que Philippe leur disoit, & l'écoutoient avec une même ardeur, parce qu'ils voyoient les Miracles qu'il faisoit.* C'étoit uniquement par la grandeur & le nombre des Miracles, en les considérant en eux-mêmes & dans leur substance, qu'ils jugeoient qu'on ne pouvoit les attribuer qu'à Dieu seul.

Saint Luc met au nombre de ces Miracles qui frapperent extraordinairement ce peuple, ceux qui s'opéroient sur les possédés ; *car les esprits impurs sortoient des corps de plusieurs possédés en jettant de grands cris.* Ce passage tout seul devroit terminer toute dispute : je remets à en parler en traitant des autres passages de l'Ecriture, qui décident très-clairement la question du pouvoir surnaturel du Démon. Notre Auteur ne reçoit pas l'autorité de ces passages ; il les regarde comme des textes dont le langage est trompeur : les Samaritains selon lui étoient trompés, Philippe l'étoit comme les autres, ces prétendus possédés n'étoient que des épileptiques, c'étoit une erreur de croire que le Démon eût quelque part à leur état.

XII. Je raisonne dans ses suppositions, je mets à part pour le présent les intérêts de la Religion, je parle pour ceux de la raison. Comment cet Auteur a-t-il pu supposer que les premiers Ministres de la révélation étoient dans un préjugé, qui devoit les empêcher les premiers de prendre confiance à leur propre ministere ; qui leur ôtoit toute autorité, en leur enlevant le moyen unique qu'ils avoient pour se la concilier ; enfin qui ne tendoit à rien moins qu'à renverser la révélation dont ils étoient les instrumens ? & s'ils étoient aussi éclairés que notre Philosophe sur les conséquences d'un aussi funeste préjugé, qu'il nous apprenne donc comment ils ont pu trahir

leur ministere, & se décréditer eux-mémes en se conformant dans leurs discours à une opinion qu'il croit si pernicieuse & si visiblement fausse, qu'il n'y a point d'autorité qui soit assez grande pour la faire recevoir, parce qu'il n'y en a point qui puisse subsister avec elle. Je suis bien assuré qu'il ne répondra pas à cette difficulté. Il y a dans ses Ecrits une contradiction sur cet article, qu'il est impossible qu'il n'ait pas apperçu. Lorsqu'il entreprend de prouver que le Démon n'a aucun pouvoir, il n'y a point d'erreur selon lui, comparable à celle qui lui donneroit seulement celui de remuer un fétu: & lorsqu'on lui objecte, ou qu'il s'objecte lui-même les passages de l'Ecriture qui établissent très-clairement ce pouvoir du Démon, comme il s'en débarrasse en soutenant qu'on doit dire que le langage de l'Ecriture est trompeur dans tous les endroits où elle en parle, il essaye de couvrir ce blasphême en disant que *du moins l'erreur de ce langage étoit sans conséquence:* il dit le oui & le non comme il lui plaît, & il se joue également de la raison & de la Religion. *Obs. p. 16.*

XIII. Je crains que ce sentiment sur le pouvoir du Démon ne soit la suite d'autres erreurs, & n'entre dans un plus grand plan: il n'y a point d'apparence qu'il se fût déterminé avec tant de fermeté sur un point si important, sur l'inconvénient prétendu où l'on tomberoit *de lui donner trop d'étendue par l'impuissance d'en fixer les bornes incertaines.* Ce n'est point là assurément sa premiere raison; il sait bien que cet inconvénient n'a jamais embarrassé personne. Il sait d'ailleurs que la méme difficulté se rencontre dans tout ce qu'on appelle Vérités morales: les plus grossiers connoissent les extrémités avec assurance; il y a un certain milieu qui demeure indécis, & il n'y a souvent que les esprits très-fins & très-justes qui puissent le discerner. Nous savons qu'il y a une ville de Rome, nous en sommes aussi certains que si nous en avions une démonstration Mathématique; nous n'en sommes cependant assurés que sur le témoignage des hommes: ce témoignage est souvent trompeur, il n'y a point de régle pour fixer un terme en deça duquel il soit toujours douteux, & au delà duquel il soit toujours certain. Si l'on faisoit sur ce témoignage des hommes les mêmes raisonnemens, que D. la Taste & l'Auteur des Examens font sur le pouvoir du Démon, on pourroit dire selon ses intérêts, ou qu'on devroit toujours croire les hommes sur leur témoignage, ou ne les jamais croire, parce qu'on ignore le point précis qui décide quand ce témoignage est certain, ou quand il ne l'est pas. Il faut être déja prévenu pour donner dans de pareils travers; les hommes n'en sont capables, que lorsqu'une premiere raison est éteinte, & qu'elle a rempli de ténebres tous les chemins qui conduisent à elle.

XIV. M. l'Archevéque de Cambrai (Fénelon) est un exemple qu'on peut citer à l'Auteur des Examens: il n'aimera pas apparemment de lui ressembler; mais il appercevra plus aisément combien sa maniere de raisonner est vicieuse, quand il apprendra que c'est celle dont M. de Cambrai s'est servi, pour soutenir deux des plus grandes visions qui ayent pu tomber dans l'esprit d'un homme.

1°. M. de Cambrai a imaginé une distinction chimérique entre ce que les hommes disent & ce qu'ils pensent, & il a prétendu qu'on n'étoit jamais

assuré que les hommes pensent ce qu'ils veulent dire, & que le sens qu'ils ont dans l'esprit soit conforme à celui des paroles qu'ils choisissent pour s'exprimer. 2°. Il a prétendu que l'Eglise étoit infaillible dans l'intelligence du sens de tous les Livres de Théologie. Il s'est jetté dans ces deux précipices, pour se tirer de deux embarras où il s'est trouvé : il a inventé la distinction du sens personnel de celui des Ecrits, pour se mettre à couvert, lui & Madame Guyon, de toutes les censures ; & il a inventé le sentiment de l'infaillibilité de l'Eglise dans l'intelligence des textes, pour avoir un fondement de condamner d'hérésie ceux qui refusent de croire le fait de Jansénius. Il s'est servi pour prouver ces deux paradoxes, des mêmes raisons dont l'Auteur des Examens & D. la Taste se servent, l'un pour ôter tout pouvoir au Démon, & l'autre pour lui en donner un trop étendu. Et voici comme il s'y est pris.

Il n'y a de différence entre un gros Livre & une seule Proposition, que du plus au moins : il est naturel à tous les hommes de pouvoir se tromper sur le sens d'un gros ouvrage : il est impossible en considérant la distance d'un long texte & d'un texte court, de marquer un point précis après lequel on pourroit dire que le texte est assez court & assez clair, pour que les hommes ne puissent plus s'y tromper. On n'a donc jamais d'assurance, quelque court que soit un texte, qu'on l'entende dans son vrai sens. Il a appliqué ce raisonnement aux Auteurs par rapport à leurs propres ouvrages, & a cru ou fait semblant de croire (car le moyen de se persuader de pareilles chimeres!) qu'il pouvoit arriver qu'un Auteur ne comprît pas le sens de son propre Livre d'un bout à l'autre ; & dans le fait, il a toujours prétendu que Madame Guyon & lui-même n'avoient jamais été dans les sentimens qu'il reconnoît qu'on a condamné avec raison dans leurs Ecrits.

Il a conclu ensuite que puisque les hommes peuvent se tromper sur le sens des Propositions les plus courtes, il étoit nécessaire pour la sureté des décisions de l'Eglise, que Dieu la rendit infaillible par un secours spécial, pour entendre dans leur vrai sens tous les textes qu'elle employe dans ses décisions. Et comme ces textes peuvent être plus ou moins longs, & qu'il est impossible de fixer un terme à leur longueur, au delà duquel l'Eglise se trouveroit destituée de l'infaillibilité pour les entendre, il a encore conclu en remontant de degrés en degrés, que l'Eglise étoit infaillible dans l'intelligence du sens des plus gros ouvrages.

XV. L'Auteur des Examens & D. la Taste ont donné chacun dans un des excès de M. de Cambrai. Leur principe commun, c'est que le pouvoir du Démon est indéterminé par rapport à nous, & que nous n'en connoissons pas les bornes. D. la Taste en remontant de degrés en dégrés, l'a égalé presque à celui de Dieu même : il n'a excepté des Miracles que Dieu peut opérer sur les hommes pour leur rendre la santé, que les résurrections de morts que le Démon ne peut imiter. L'Auteur des Examens a supposé au contraire, & avec raison, que les Miracles que Dieu opere pour se faire reconnoître, doivent se distinguer par eux-mêmes, & avec une facilité qui rende cette preuve à portée des plus simples, de toutes les œuvres du Démon ; & en descendant de degrés en degrés par des nuances insensibles, en

comparant

comparant merveilles à merveilles, il eſt enfin parvenu à prétendre que le Démon n'avoit pas le pouvoir de remuer même un atôme. Le meilleur moyen de réfuter ces ſortes de ſophiſmes, c'eſt d'en apporter des exemples. Comme l'intérêt qui fait prendre le change dans ceux où l'on ſe trompe, ne ſe trouve point dans ces exemples nouveaux, on en apperçoit aiſément tout le ridicule, & on en voit clairement le défaut.

XVI. Les difficultés de D. la Taſte & de l'Auteur des Examens n'ont lieu que, lorſqu'on examine ſpéculativement l'étendue du pouvoir du Démon, & qu'on le compare à celui que Dieu s'eſt reſervé à lui ſeul. Elles montrent que tous les Miracles ne prouvent pas également, à ne les conſidérer que du côté de la nature de l'effet opéré; & ſi nous n'avions d'autre régle pour diſcerner les Miracles dont Dieu eſt l'auteur, que la grandeur même du Miracle, on héſiteroit ſur quelques uns, & on ne s'arrêteroit pour ſe décider pleinement, que ſur ceux qu'on reconnoîtroit viſiblement être au deſſus du pouvoir du Démon, comme ſont ceux que D. la Taſte a cités. Mais ce ne doit point être là aſſurément notre unique régle pour nous aſſurer des Miracles, d'en eſtimer la valeur & d'y mettre le prix. Il en faut une plus générale, & qui s'étende aux plus petits comme aux plus grands, aux effets proportionnés au pouvoir de toutes les cauſes créées, comme à ceux qui ſont propres à Dieu ſeul. Tout ce que nous recevons de lui par Miracle, doit nous être infiniment précieux, quand ce ne ſeroit que la guériſon d'un mal de dents, comme S. Auguſtin rapporte que cela lui eſt arrivé d'en avoir été guéri par Miracle. Il nous faut une régle ſure pour diſcerner les plus petits Miracles, ceux qui n'arrivent qu'une ſeule fois, qui n'ont point été prédits, qui ne ſont point accompagnés de réſurrections de morts, qui n'ont point d'autre fin que l'effet même opéré par Miracle, ſavoir le ſoulagement ou la guériſon d'un malade, d'une femme, d'un enfant. La régle qui deſcendra juſqu'à ce degré, & qui ſervira à diſcerner les Miracles dont on ne pourroit juger par aucun des caractères que Dom la Taſte nous a annoncés juſqu'à préſent dans ſes Lettres, ſervira à les diſcerner tous; ce ſera la vraie régle pour faire le diſcernement des Miracles.

XVII. Cette régle doit être celle que tous les hommes ont toujours ſuivie dans tous les tems; & puiſque les Miracles ſont deſtinés de la part de Dieu pour les convertir & pour les convaincre que c'eſt lui qui leur parle, ils ont du être aſſortis à leurs diſpoſitions. C'eſt par conſéquent en conſultant ces diſpoſitions, qu'on doit diſcerner celles qui ſont compatibles avec la plus parfaite aſſurance que c'eſt Dieu qui eſt l'auteur des Miracles, & démêler le principe qui a empêché tous ceux qui les ont reconnus, de les confondre avec les œuvres du Démon. En ſuivant une pareille méthode, on ne court aucun riſque, on ne craint point les écarts de la raiſon, parce qu'on ne cherche que ce qu'on a trouvé, & qu'on ne révoque point en doute que le concert unanime de tous ceux qui ont cru aux Miracles, ne ſoit fondé ſur les vraies raiſons qui doivent déterminer à ſe ſoumettre à leur autorité. On ſe croit aſſuré d'avoir trouvé en derniere analyſe le principe déciſif, quand on a découvert dans le fait celui qui a décidé.

XVIII. Or il me paroît que ſi on interroge tous ceux qui ont ajouté

foi aux Miracles dans tous les siécles, dont plusieurs auroient été disposés à rendre leur temoignage au prix de leur sang, on trouvera que ce qui les a déterminés, c'est 1°. la grandeur des Miracles considérés en eux-mêmes; 2°. leur multitude, lorsqu'il s'en est fait plusieurs en même tems ou par la même personne. On peut remarquer en lisant l'Evangile, combien les peuples étoient frappés de ces deux premieres raisons. Enfin on a toujours regardé comme venans de Dieu, tous les Miracles qui ont été opérés en son nom. Ces trois raisons sont toutes trois décisives prises separément, mais la troisiéme est la plus importante & d'un plus grand usage. Elle se trouve ordinairement jointe à tous les Miracles, elle décide pour les plus petits comme pour les plus grands, elle ne souffre point d'exception: elle ne dépend d'aucun autre examen que de celui du fait, savoir si c'est à Dieu seul à qui on a eu recours, soit qu'on se soit addressé à lui-même immédiatement, ou à quelqu'un de ses Serviteurs qu'on croyoit plus digne d'être écouté. C'est
Marc 9. Jésus-Christ qui nous a donné lui-même cette régle; *il n'y a personne qui puisse en même tems faire un Miracle en mon nom, & mal parler de moi.* Quand on fait attention aux circonstances dans lesquelles Jésus-Christ a établi cette maxime, il est évident qu'il a prétendu qu'elle renfermoit une vérité manifeste qui auroit du servir de régle aux Apôtres, & les empêcher d'inquiéter celui qui chassoit les possédés en son nom.

XIX. M. Pascal a conclu de cette parole de Jésus-Christ, que *quiconque se déclare ouvertement contre Jésus-Christ, ne peut faire de Miracles en son nom; ainsi s'il en fait, ce n'est point au nom de Jésus-Christ, & il ne doit point être écouté. Voilà les occasions d'exclusion à la foi des Miracles marquées; il ne faut pas y donner d'autres exclusions: dans l'ancien Testament, quand on vous détournera de Dieu; dans le nouveau, quand on vous détournera de Jésus-Christ. D'abord qu'on voit un Miracle, il faut se soumettre, ou avoir d'étranges marques du contraire; il faut voir si celui qui le fait, nie ou Dieu ou Jésus-Christ.* Si l'on abandonne cette régle, que Dieu seul est l'auteur des Miracles qui se font en son nom, il sera impossible de la remplacer par aucune autre. On en peut juger par l'embarras où se trouve Dom la Taste. Il sonde des abimes impénétrables à l'homme, pour découvrir dans les limites qui bornent le pouvoir de la nature & celui du Démon, une régle qui doit se trouver dans l'esprit & dans le cœur des plus simples & des plus grossiers; il multiplie les Ecrits pour parvenir à la connoissance d'un principe, dont le caractere doit être de se présenter sans qu'on le cherche, & il place au rang des plus difficiles questions de la Religion, l'établissement d'une régle qui doit servir à la faire embrasser, & que les Payens même doivent savoir sans qu'on la leur ait apprise, parce que c'est la premiere qu'on doit leur proposer pour les rendre dociles, & pour mériter leur confiance.

En effet ce sentiment, que lorsqu'on s'addresse à Dieu & qu'on est exaucé, c'est lui qui exauce & non un autre, est tellement gravé dans le cœur de tous les hommes, qu'il n'y en a point qui ne regardât comme un blasphême, d'entendre dire que c'est peut-être le Démon de qui on reçoit ce qu'on demande à Dieu. On ne doit point mettre de distinction entre les Miracles: tous ceux qui sont faits au nom de Dieu, doivent également

servir de preuve; les simples sont incapables de faire toutes ces comparaisons. Or sur le degré d'intelligence des plus simples qu'il faut se mesurer pour établir la vraie régle de discernement par rapport aux Miracles, il n'en faut point admettre qui rende tous les Miracles incertains à leur égard, en les mettant dans l'impuissance de discerner ceux qu'on doit croire préférablement aux autres. Il faut penser en même tems à assurer les Miracles contre les libertins, & ne pas faire dépendre d'une multitude de raisonnemens, la force d'un moyen que Dieu s'est réservé, afin de s'en servir pour les faire taire.

XX. Ces distinctions, comme j'ai déja dit, peuvent être admises, quand on examine jusqu'où le pouvoir du Démon peut s'étendre pour contrefaire les œuvres de Dieu : mais on ne doit point être dans la nécessité de s'en servir, pour s'assurer de ce que Dieu fait. Dieu ne s'est point astraint à ne parler aux hommes que par de grands Miracles. C'est son nom employé pour opérer un Miracle qui doit decider que le Miracle lui appartient. Aussi voyons-nous que le Prophete Elie en se présentant au nom de Dieu devant tout le peuple pour le déterminer par un seul Miracle sur le choix du Dieu qu'il devoit adorer, ne s'embarasse pas de choisir un signe plutôt qu'un autre. Il n'examine pas si le Démon pourroit contrefaire dans d'autres occasions le signe qu'il choisit : il sait bien qu'il ne le fera pas, quand il lui en aura donné le défi au nom de Dieu, & que c'est ce nom qu'il va employer pour faire le Miracle qui le rend tout puissant. Il savoit sans doute que le Démon avoit fait tomber le feu du Ciel sur les troupeaux de Job, & qu'il les avoit tous consumés; mais il ne craint pas qu'il le fasse tomber sur une seule victime quand Dieu aura choisi ce signe pour se faire reconnoitre.

XXI. Ce dont Dieu vouloit que son peuple fût convaincu, ce n'étoit pas simplement qu'il pouvoit faire de plus grandes merveilles que Baal n'auroit pu faire, & qu'il étoit plus puissant que ce faux Dieu, la preuve n'étoit pas suffisante pour montrer qu'il étoit le seul Dieu qu'on devoit adorer. Ce que Dieu vouloit que tout Israël reconnût, c'étoit que lui seul avoit du pouvoir, & qu'il ne falloit s'adresser qu'à lui pour les petites choses comme pour les plus grandes; & que l'invocation de son nom rendoit son Prophete non seulement le maître de faire tout ce qu'il auroit proposé, mais lui donnoit de plus le pouvoir d'empécher qu'aucun autre ne pût faire la même chose contre son ordre. Bien loin que l'autorité du Miracle fût affoiblie, parce que peut-être le Démon auroit pû l'imiter, si le Prophete ne l'avoit pas choisi; qu'au contraire cette circonstance là même faisoit voir que Dieu étoit l'unique source de la force & de la puissance, & qu'il n'y en a point qui ne vienne de lui & qu'il ne soit le maître d'arrêter quand il le veut.

XXII. C'est sur ces exemples de l'Ecriture que M. Pascal s'est réglé pour établir par rapport aux Miracles, ces beaux principes qui ont été généralement approuvées. Les Miracles sont comme les titres de la Divinité; c'est par leur moyen que Dieu, pour ainsi parler, a pris possession de son royaume & de son empire parmi les hommes; c'est l'Ecriture qui nous conserve ces titres. On ne doit pas supposer qu'il s'éleve jamais de doutes sur cette importante matiere, qu'on ne puisse résoudre par son autorité; parce que les Miracles qu'elle rapporte & sur lesquels elle est fondée, sont comme

la mesure & la régle de tous les autres, & qu'on ne doit écouter contre aucun Miracle des difficultés que les libertins pourroient faire également contre ceux qui servent d'apui & de fondement à la révélation ; on auroit d'ailleurs cet avantage, en se servant pour soutenir une si belle cause, des armes que nous fournit l'Ecriture, qu'on la défendroit avec la force & la dignité qu'elle mérite. On placeroit les combattans chacun dans le poste qui lui convient. Ceux qui défendent les Miracles les défendroient au nom des Prophétes & des hommes envoyés de Dieu ; & on forceroit les adversaires des Miracles que Dieu fait au milieu de nous, de se ranger avec ceux qui se sont opposés à lui dans tous les tems, & on leur en feroit porter la confusion.

XXIII. Le Bénédictin, par exemple, fait visiblement parmi nous le personnage des Magiciens de Pharaon. Il n'a pas à la vérité le même pouvoir ; il ne peut opérer aucun prodige qu'il puisse opposer à cette multitude de merveilles qu'il combat & qui le confondent : mais les Magiciens de Pharaon en ont fait pour lui : il met toute sa force dans les prestiges qu'il emprunte d'eux ; il les regarde comme des Titres qui appartiennent à tous ceux qui voudront dans toute la suite des siécles attaquer les Miracles ; il se rend caution de tous les Enchanteurs & de tous les Magiciens, & vient nous déclarer comme de leur part & en leur nom, qu'ils pourroient opérer tout ce que Dieu fait aujourd'hui, & avec plus d'avantage & de succès qu'ils n'ont eu autrefois, parce qu'ils le feroient en son nom, & comme revêtus de son autorité, sans employer le secours des enchantemens & de la magie.

XXIV. Il faut assurément que la prévention l'ait aveuglé, d'avoir choisi un exemple où le pouvoir du Démon a été confondu, pour montrer que ce pouvoir est tel qu'il empêche que les Miracles ne puissent jamais servir de preuve, *à les considérer en eux-mêmes & dans leur substance*, & de n'avoir pas fait attention que l'Ecriture elle-même nous fait remarquer que le Démon n'est intervenu & n'a reçu la permission de s'opposer à Moyse, que pour rendre ses Miracles plus éclatans & plus certains ; ensorte que nous n'avons besoin que de cette histoire pour avoir contre le Bénédictin le même avantage que Moyse a eu contre les Magiciens pour lesquels ce Révérend Pere prend fait & cause.

XXV. Il paroît en effet que le dessein de Dieu dans ce grand évenement où il s'est manifesté avec tant d'éclat en présence de tout son peuple, a été d'assurer pour toujours le commerce qu'il vouloit avoir avec les hommes, & de leur ôter toute défiance par rapport aux moyens qu'il vouloit employer dans la suite pour leur parler. Il a voulu que son nom seul suffît pour traiter avec eux, & qu'il fût indifférent de quel signe il se serviroit pour se faire reconnoître, parce qu'on devoit être pleinement assuré qu'il ne laisseroit usurper son nom par qui que ce soit pour nous tromper, afin qu'on n'hesitât jamais à lui attribuer toutes les merveilles où l'on n'emploieroit que son autorité & son nom pour les produire. Il a fait les plus grands prodiges pour rendre certain le premier signe qu'il avoit donné de sa présence, & tous ces prodiges ont été autant de fleaux qu'il faisoit tomber sur Pharaon & sur tout son peuple, pour le punir de ce qu'il n'avoit pas respecté son grand nom dans le premier signe que fit Moyse devant lui, & pour n'avoir pas obéi au premier ordre qu'il lui donna de sa part.

XXVI.

XXVI. Il n'y a point dans toute l'Ecriture d'exemple plus décisif contre les vaines difficultés de Dom la Taste & de l'Auteur des Examens. Je ne remarquerai que les principaux traits: & 1°. Cet exemple est pleinement convainquant pour montrer que les Miracles prouvent par eux-mêmes, dès qu'ils sont faits au nom de Dieu, indépendamment de toute autre circonstance. Il n'y avoit point de Prophéties précédentes qui eussent annoncé les Miracles que feroit Moyse: Dieu avoit promis à la vérité à son peuple de lui donner la terre de Chanaan, & de ne le laisser qu'un certain tems en Egypte; mais il n'avoit point marqué les moyens dont il se serviroit pour accomplir ses promesses. Il choisit Moyse pour executer ce grand dessein: il lui donne en même tems le pouvoir de faire des Miracles en son nom, pour manifester le choix qu'il a fait de sa personne, & pour prouver sa mission: c'est à cette marque que tout le peuple reconnoît que Moyse est véritablement envoyé de Dieu pour être son libérateur. Premiere difficulté que je propose à Dom la Taste.

2°. Ces Miracles que fit Moyse pour se faire reconnoître de tout le peuple d'Israël, non seulement pouvoient être contrefaits par le Démon; mais ils l'ont été réellement aussitôt après, ou ce qui est la même chose contre l'Auteur des Examens, & ce qui devroit également selon lui, leur ôter toute leur autorité, ils pouvoient l'être par des bâteleurs: qu'on me permette cette extravagance, pour parler à l'insensé un langage qu'il entende. Comment ces Miracles pouvoient-ils être convainquans malgré cette circonstance, & comment l'assurance où étoit le peuple que Dieu avoit parlé à Moyse, pouvoit-elle être légitime, n'étant fondée que sur des signes qui n'étoient pas au dessus du pouvoir du Démon & de l'artifice des hommes? & comment enfin sa foi ne fut-elle pas ébranlée quand il vit les Magiciens de Pharaon imiter tout ce qu'avoit fait Moyse pour prouver sa mission?

XXVII. Je ne prévois pas ce que Dom la Taste pourra répondre à ces difficultés, mais je sai bien qu'il est impossible à l'Auteur des Examens de les résoudre. Il a établi une maxime qui empêche qu'on ne puisse prouver de la plûpart des effets surnaturels, qu'ils le sont, quand on aura affaire à des hommes qui ne voudront pas le croire. On ne doit jamais, selon lui, regarder comme surnaturel tout ce qu'on peut supposer que la nature auroit pu produire, ou que les hommes pourroient contrefaire. J'ai montré dans ma huitiéme Lettre que cette belle maxime n'est qu'un pur sophisme & des plus grossiers, & j'ai fait voir en même tems combien elle étoit pernicieuse, & qu'elle ne tendoit à rien moins qu'à introduire un pyrrhonisme universel dans les faits, & à rendre suspecte la probité de tous les hommes. Notre Auteur semble ne l'avoir imaginée, que pour se débarrasser de tous les faits qu'il savoit bien qu'on pouvoit lui objecter pour prouver le pouvoir du Démon; mais elle est tout aussi propre à renverser tous les Miracles & toutes les œuvres de Dieu, & je suis bien aise qu'on le remarque dans un exem- aussi important que l'est celui des Miracles de Moyse: car il s'ensuivroit, si ce principe étoit vrai, qu'on ne devroit en tenir aucun comte, puisque les Magiciens de Pharaon les ont contrefaits. Que ce soit le Démon ou les hommes qui ayent trompé dans cette occasion, c'est la même chose dans

ses principes. Voyez, je vous prie, à quoi ont abouti tous ces vains raisonnemens. De son aveu il est impossible de prouver la Religion, si le Démon a seulement le pouvoir de remuer un atôme, & si l'on ne suppose que tous les faits qu'on rapporte pour établir ce pouvoir, ne sont qu'un effet de la fourberie & de l'artifice: & après avoir nié effrontément les faits les plus constans, pour n'être pas obligé de reconnoître de pouvoir dans le Démon, & l'avoir fait pour l'intérêt de la Religion, à ce qu'il prétend, il se trouve dans l'impuissance de défendre cette même Religion, contre la fourberie & l'artifice des hommes, qu'il a mise à la place de celles des Démons, & qui lui causent le même embarras.

XXVIII. Ce qui m'étonne, c'est qu'il s'est apperçu de cet abîme où il alloit se précipiter; il a vu en même tems qu'il lui étoit impossible de s'en tirer, & je crains qu'il n'en ait pas été effrayé. Seroit-il possible qu'il fût lui-même content de sa réponse? Pour conserver dans l'esprit des Israëlites l'autorité des signes que Moyse avoit fait devant eux pour prouver sa mission, il n'a trouvé d'autre expedient que de supposer qu'ils n'avoient pas été présens lorsque les Magiciens les imiterent, & qu'ils n'avoient rien

5. Rep. p. 61. sçu de ce qui s'étoit passé: *il ne paroît pas seulement*, dit-il, *qu'ils en ayent été témoins, les nouveaux Miracles de Moyse ne furent point operés en leur faveur, ce n'étoit qu'aux Egyptiens que Dieu vouloit faire connoître sa puissance.* Il est vrai qu'il dit qu'ils auroient pu en décider s'ils les eussent examinés; mais on voit bien que c'est gratuitement qu'il l'a dit, & il se trouve démenti par l'exemple des Egyptiens qui y furent trompés, & qui étoient aussi clairvoyans que les Israëlites. Est-ce donc simplement par imprudence, ou seroit-ce de propos déliberé que ce témeraire fait dépendre la Réligion toute entiere de cette supposition chimerique, que les Israëlites n'ont rien sçu des prodiges que les Magiciens avoient operés, ou que s'ils en avoient eu connoissance, ils en auroient découvert la fausseté? A quel dessein, je vous prie, prétend-il que toutes les preuves de la Religion se réduisent au premier signe que fit Moyse, & que les Magiciens ont imité, pendant que d'un autre côté il soutient qu'on ne doit point regarder comme surnaturel ou comme miraculeux tout ce que les hommes peuvent contrefaire? Pourquoi a-t'il avancé cet étrange paradoxe, que tous les autres Miracles que fit Moyse, & où les Magiciens eux-mêmes reconnurent le doigt de Dieu, n'ajoutent pas le moindre degré d'évidence au premier qu'ils eurent selon lui, l'adresse de contrefaire? Je ne crois pas qu'on puisse rien dire de plus insensé; mais il faut s'en tenir là, & ne pas le juger sur les conséquences qu'on peut tirer de la réunion de tout ce qu'il avance, quelques évidentes qu'elles soient.

XXIX. Il y a encore une remarque très-importante à faire par rapport à D. la Taste, sur ce qui arriva aux Magiciens de Pharaon; c'est que toute leur puissance, & par conséquent celle du Démon, fut arrêtée à un prodige qu'il étoit certainement plus facile d'imiter, que les deux premiers qu'ils eurent le pouvoir de contrefaire. Si le Bénédictin se croit en droit de relever le pouvoir du Démon comme il fait, parce qu'il a pu changer l'eau en sang, & les baguettes en serpens, je lui prouverai par une raison contraire,

qu'il faut que son pouvoir soit bien petit, puisqu'il n'à pu produire un seul moucheron. Comment ce R. Pere s'y prendra-t'il pour montrer que ce dernier prodige est plus difficile en soi que les deux premiers ? je suis bien assuré que toute sa Physique y échouera. C'est que dans la vérité le pouvoir de faire des Miracles ne se mesure point sur toutes ces comparaisons de Physique, ni par des inductions de l'un à l'autre ; & je vous avoue que rien ne m'a paru plus absurde & plus intolérable que de voir qu'on vouloit rabbaiser Dieu à la mesure des causes particulieres, & qu'on prétendît qu'on ne pouvoit décider de ce qu'on devoit lui attribuer, que par une comparaison de puissance, & qu'il n'y avoit que ce qui excede le pouvoir de toutes les causes que nous connoissons, qu'on pût lui donner avec assurance.

XXX. Dieu est la cause générale dont le propre doit être de suspendre l'action de toutes les causes secondes, quand il le veut, & de faire sans elles ce qu'elles ne peuvent faire sans lui. Le pouvoir des créatures ne limite point celui du Créateur ; il n'est point obligé de se transporter hors du terrain qu'il leur a abandonné pour manifester sa puissance ; il demeure le maître de tout ce qu'il a soumis à leur pouvoir ; c'est son grand nom qui le caracterise ; il n'a pas besoin d'autre garant de ce qu'il fait, que l'effet même, qu'il produit quelque petit qu'il soit. Les Magiciens de Pharaon reconnurent sa puissance, comme les Prêtres de Baal la reconnurent du tems d'Elie, quand ils virent que Moyse arrêtoit la leur. Plus le prodige qu'ils ne purent imiter étoit facile, plus leur confusion fut grande, & plus le Dieu qui les empêchoit de l'opérer leur parut fort ; c'est ainsi que les Payens ont souvent reconnu la force du Dieu des Chrétiens, lorsqu'ils voyoient que la présence d'un seul fidéle dissipoit les prestiges de leurs fausses Divinités, où qu'elle empêchoit les Oracles de rendre leurs réponses. Si le Bénédictin avoit quelque pouvoir, il reconnoîtroit celui de Dieu, quand il remarqueroit les bornes du sien ; mais comme il ne peut rien, il contestera tout. Les Magiciens de Pharaon se rendirent au quatriéme prodige que fit Moyse ; nous n'esperons point que Dom la Taste se rende à aucun, quelque grand qu'on le suppose.

XXXI. Mais je l'avertis qu'il lui est inutile, & il est imprudent, ce me semble, à ceux qui le combattent ; de s'amuser à sonder jusqu'où peut s'étendre le pouvoir du Démon à le considerer en lui-même, pour régler avec assurance ce qui appartient à Dieu ; comme si le Démon pouvoit dérober à Dieu cette portion de puissance qui lui est assignée, & empêcher qu'on ne pût reconnoître le domaine du Tout-Puissant dans toute l'étendue du sien. S'il y a quelque pouvoir qui lui soit propre, c'est assurément celui de faire du mal ; d'un autre côté, il n'y a rien qui soit plus certainement renfermé dans les bornes du pouvoir de la nature, que les maladies & les autres accidens de la vie. Ces effets si peu merveilleux à les considerer en eux-mêmes, en sont-ils moins propres à faire éclater la puissance de Dieu ? ne paroit-il pas également grand quand il punit, que lorsqu'il fait du bien ? est-ce que la punition exercée sur la veuve de Lorme n'est pas un aussi grand Miracle, qu'aucun de ceux qui ont été operés au Tombeau de M. de Pâris ? y

en a-t'il quelqu'un dont on ait été plus frappé, & où l'on ait reconnu plus manifestement la toute-puissance de Dieu? C'est peut-être celui dont le Reverend Pere a été le plus embarrassé; il sait bien cependant qu'on ne lui contestera pas que le Démon ne puisse procurer une paralysie. Il est donc évident que la grande raison qui fait qu'on attribue également à Dieu toutes ces merveilles, & qu'on est saisi d'horreur quand on entend dire qu'il y a un Prêtre, un Religieux dans le monde qui les attribue au Démon, c'est parce qu'elles sont faites dans le Temple de Dieu, & qu'elles sont une suite des Prieres qu'on lui adresse. C'est le nom de Dieu invoqué pour les opérer ou pour les obtenir, qui imprime ce respect & cette conviction intime dans tous ceux qui en sont témoins. Dom la Taste ne compte pour rien ce grand nom, il s'arrête à l'effet operé, il le considere dans sa nature, il en examine la fin & les effets, & il se rend le juge des œuvres du Tout-Puissant, comme il feroit d'un effet Physique, ou des ouvrages des hommes. du côté de la nature / de l'effet opéré, il ne trouve presque jamais de raison de l'attribuer à Dieu. Il y a une autre Puissance dans le monde que la sienne, qui empêche que ce ne soit à sa force qu'on le reconnoisse. C'est en examinant si ce qu'il fait est juste ou bon qu'on doit discerner ce qui vient de lui, & c'est l'homme qui en est le juge; & comme il s'agit de Miracles qui servent de fondement à la foi, ce sont tous les hommes à qui il appartient de faire ce discernement, l'impie, le libertin, le Juif, l'hérétique. Après les plus grands Miracles tous ces hommes sont abandonnés à leurs ténébres pour en juger. Le Bénédictin leur fait un devoir à tous d'examiner si ce qu'on leur propose de la part de Dieu est juste dans le tems même qu'il fait les plus grands Miracles pour se faire obéir.

XXXII. Un égarement aussi prodigieux est un bel exemple à proposer à nos Philosophes, pour leur apprendre ce dont l'homme est capable quand il ne suit d'autre guide que sa propre raison, & qu'il n'est pas fixé par la foi pour démêler dans toutes ces apparences que présente la raison, celle qu'on doit suivre, pour découvrir sur chaque point de Religion le principe qui les concilie avec la raison. Si Dom la Taste avoit supposé comme il le devoit, qu'on ne doit jamais déliberer si l'on doit croire aux Miracles, & qu'il se fût contenté de chercher la raison pour laquelle il est toujours raisonnable d'y adorer Dieu, il n'auroit pu s'égarer dans un sentier si étroit, il auroit reconnu, comme a fait S. Augustin, & après lui S. Thomas, qu'on ne doit pas rabbaisser la puissance de Dieu au dessous de celle des Princes, & qu'on doit du moins raisonner de l'une comme de l'autre, puisque le pouvoir des Princes n'est qu'une image & une participation de celui de Dieu même. Il auroit vu qu'on attribue au Prince sans hésiter tout ce qui se fait publiquement & en son nom. On n'examine point si les choses sont importantes, ou si un autre que lui auroit pu ou le faire, ou lui ordonner; il suffit qu'on voye clairement qu'on n'a pas employé d'autre nom que le sien. Qu'on permette de contrôler les ordres des Princes, comme D. la Taste veut qu'on examine ceux de Dieu même, on révoltera tous leurs sujets contre eux. Il est impossible de concevoir d'obéissance, quand on la fait dépendre de l'examen de ce qui est commandé, & que ce n'est pas précisément en vertu du commandement qu'on obéit. On

On sait bien cependant qu'il y a des brigands qui font dans les Etats la même fonction que les Démons exercent dans le monde, ils font en cachette & furtivement une partie des choses qu'il n'appartient qu'au Prince de faire. Il est impossible de fixer jusqu'à quel degré ils peuvent imiter sa puissance ; ils prennent les biens, ils font mourir, ils battent monnoye ; en est-on plus embarrassé pour discerner ce qui se fait par l'ordre du Prince ? a-t'on de la peine, par exemple, à distinguer une execution ordonnée par l'autorité publique, d'un meurtre commis en secret par des assassins ? C'est néanmoins souvent la même chose, si on ne s'arrête à considerer que l'effet opéré. Ceux qui levent les impôts n'ont très-souvent rien qui les distingue des voleurs qui viendroient pour piller ; d'où vient qu'on les respecte & qu'on leur donne, sans hésiter, tout ce qu'ils demandent ? c'est qu'ils marchent au grand jour, qu'ils viennent au nom du Prince, & qu'ils paroissent revêtus de son autorité. C'est avec la même facilité qu'on discerne ce qui se fait par l'ordre de Dieu, de ce qui vient de l'opération du Démon. Lorsqu'il arrive, dit S. Augustin, que les Magiciens font des choses qui ressemblent à celles que font les Saints, elles ne paroissent telles qu'à l'extérieur ; la fin & le droit par lequel ils le font, sont differens ; les uns cherchent leur propre gloire, & les autres cherchent celle de Dieu ; les uns le font comme par des traités particuliers avec les Puissances qui leur procurent ces sortes de bienfaits, selon le degré de pouvoir qu'elles ont reçu chacune dans son ordre, & les autres sont revêtus de l'autorité publique, & agissent par les ordres de celui à qui toutes les créatures sont soumises ; c'est par un droit different que le maître d'un cheval est obligé de le donner à un Soldat qui le demande au nom du Prince ; ou qu'il le vend à un Marchand, ou bien qu'il le prête ou le donne à qui il veut. (a)

XXXIII. Il n'est pas assurément plus difficile de discerner un Magicien qui fait des prestiges par la puissance du Démon, d'un homme qui fait des Miracles au nom de Jesus-Christ, qu'il l'est de distinguer un Officier de Justice, d'un voleur de grand chemin ; & les peuples ne se méprendront pas plus facilement à l'un qu'à l'autre. Nous voyons tous les jours de simples fideles, qui sans être fort éclairés, ni même fort vertueux, sont si peu ébranlés dans leur foi pour les Miracles par toutes ces prétendues merveilles qu'operent les Démons, qu'ils les detestent ; au contraire ils aimeroient mieux, par exemple, voir périr tous leurs troupeaux que d'employer des pratiques superstitieuses pour les guérir, quoique souvent ils

(a) *Cum ergo talia faciunt Magi, qualia nonnumquam sancti faciunt, talia quidem visibiliter esse apparent, sed & diverso fine & diverso jure fiunt: illi enim faciunt, quærentes gloriam suam, isti quærentes gloriam Dei, & illi faciunt per quædam potestatibus concessa in ordine suo, quasi privata commercia vel beneficia : isti autem publicâ administratione, jussu ejus cui cuncta creatura subjecta est : aliter enim cogitur possessor equum dare militi, aliter cum tradit emptori, vel cuilibet donat vel commodat.* S. Aug. 83. Qu. lib. 2. 79.

Quando igitur etiam humana anima deserto Deo, suis honoribus vel suâ potestate fuerit delectata, tanto magis subditur talibus potestatibus, quæ privato suo gaudent & honorari ab hominibus sicut Dii cupiunt, quibus divinâ lege sæpè conceditur, ut eis quos sibi secundum eorum merita subjugaverit, privato illo jure etiam miraculorum aliquid præstant, in his rebus exhibendorum, quibus sunt infimo, sed tamen ordinatissimo potestatum gradu præpositæ : sed ubi divina tanquam lex jubet vincit utique privatam licentiam : quanquam & ipsa privata licentia, nisi universalis potestatis divina permissione nulla fit. Ibid.

soient persuadés que ce moyen seroit immanquable, ils aiment mieux s'abandonner à Dieu & recourir aux prieres de l'Eglise ; & s'il arrive qu'ils obtiennent leur propre guérison, ou celle de leurs bestiaux, ils n'en sont pas moins reconnoissans, & ils ne la regardent pas moins comme un Miracle, quoiquils croyent que le Démon auroit pu leur procurer le même bienfait & aussi surement. Les Payens eux-mêmes ont eu horreur de la Magie ; & malgré leurs ténébres, ils ont sçu qu'il falloit distinguer les prodiges par le caractere de celui qui les operoit ; il s'en est trouvé plusieurs qui n'auroient pas voulu recevoir par l'entremise des Démons ce qu'ils croyoient pouvoir demander à leurs Dieux. Car ce qu'il faut bien remarquer, c'est que ce sentiment qu'il y a de mauvais esprits qui peuvent faire du bien, & apprendre des secrets à ceux qui veulent bien s'adresser à eux, est aussi répandu parmi tous les peuples, & aussi fortement enraciné que celui même de la Divinité, & n'a jamais été contesté que par ceux qui n'ont point voulu reconnoître d'autre puissance dans le monde que celle de la nature. Il est vrai que c'étoient les Démons que les Payens adoroient en adorant leurs Dieux, & qu'ils se trompoient grossierement en les croyant les maîtres du monde ; mais ils ne se trompoient pas dans ce sentiment que ce qu'on demande à celui qui en est véritablement le maître, ne peut nous être accordé que par lui seul, & qu'il ne permettra pas qu'on renverse l'ordre de la nature pour nous tromper, en n'employant que son nom pour faire des prodiges ; c'est cette disposition si conforme à la droite raison, & que nul préjugé n'a pu étouffer dans le cœur de tous les hommes, qui les a rendus si dociles à la voix des Miracles, & qui les a déterminés à reconnoître, sans hésiter, comme leur Seigneur & leur Dieu celui au nom duquel ils voyoient qu'on les opéroit.

Celse & Porphire, deux des plus grands adversaires qu'ait jamais eu le Christianisme, attribuoient à la Magie les Miracles que faisoient les Chrétiens. Ils reconnoissoient, parce qu'ils y étoient forcés par l'évidence des faits, que les Chrétiens avoient le pouvoir de chasser les Démons ; il est bon de remarquer ce fait en passant, contre l'Auteur des Examens, qui ôte ce pouvoir aux Chrétiens, en refusant de reconnoître celui des Démons : il enleve à la Religion un privilége si glorieux, malgré le témoignage des Payens mêmes les plus interessés à le contester. Celse prétendoit que ce pouvoir des Chrétiens ne venoit que des enchantemens, & de l'invocation des Démons, & reconnoît tacitement par là que la Divinité de Jesus-Christ étoit prouvée, s'il étoit certain qu'on n'employât que son nom seul pour opérer ces merveilles. Aussi c'est par cet endroit qu'Origene le réfute ; il n'a recours à aucun des moyens de Dom la Taste : *c'est*, dit Origene, *un détour grossier & une calomnie manifeste, puisqu'il étoit évident que les Chrétiens n'employoient pour chasser les Démons ni Magie ni enchantemens ; mais la seule invocation du nom de Jesus-Christ, avec un simple récit de quelques-unes de ces actions ; que c'étoit-là ce qui contragnoit le Démon de quitter ceux dont il s'étoit emparés, surtout lorsque ceux qui récitoient ces Prieres le faisoient avec une foi vive, & une intention pure ; qu'en effet le nom de Jesus-Christ étoit si puissant contre ces malins esprits, que quelquefois même il avoit son effet lorsque des impies & des mechans le*

prononçoient suivant ces paroles de Jesus-Christ ; plusieurs me diront en ce jour ; n'avons-nous point chassé les Démons en votre nom , & fait plusieurs autres Miracles semblables ?

Ce passage est très-important ; car il fait voir que toute la dispute sur les Miracles entre les Chrétiens & les Payens , étoit réduite à ce point unique , savoir si l'on ne se servoit que du nom de Jesus - Christ seul pour les opérer. On convenoit de part & d'autre , comme d'un principe évident , qu'on ne devoit les attribuer qu'à Dieu , si on n'avoit point mêlé à l'invocation de son nom des enchantemens & des maléfices. Il ne s'agissoit que de prouver le fait , & Origene prétend en convaincre Celse par cette raison décisive, que le nom de Jesus - Christ prononcé même par d'autres que par des Chrétiens , ne laissoit pas d'avoir la même vertu contre les malins esprits ; & il falloit que cela fût très-fréquent , puisqu'il dit à Celse qu'il ne sait si c'est par malice ou par ignorance qu'il a dissimulé cette vérité. En effet on en voit des exemples dans l'Histoire de l'Eglise ; S. Epiphane rapporte la même chose d'un Juif nommé Joseph , & S. Grégoire de Nazianse , de Julien l'Apostat, qui mirent l'un & l'autre les Démons en fuite, parce qu'ils avoient fait le signe de la Croix.

XXXIV. S. Augustin reconnoît que les hérétiques & les schismatiques peuvent faire des Miracles au nom de Jesus-Christ , & il suppose que cela est arrivé. Il n'hésite pas à les attribuer à Dieu , & il paroît qu'il auroit regardé avec horreur la pensée qu'on pût les attribuer au Démon. Il compare pour cet effet les hérétiques & les schismatiques à de méchans Soldats, qui quoique dégradés & renvoyés du service du Prince , ne laissent pas d'exiger & d'obtenir bien des choses en son nom , & de se faire craindre sous ses livrées & sous ses armes. (*a*)

Il ajoute , que pour ce qui est des étrangers ou des Payens , qu'ils n'ont jamais été enrôlés dans cette milice ; lorsqu'ils employent les mêmes armes , elles ont aussi quelquefois le même effet , mais que c'est toujours pour la gloire du Prince des livrées du quel ils se couvrent. (*b*) Je prie que l'on considere ce que S. Augustin ajoute : *Lors* , dit-il , *que les puissances ennemies ne cedent pas à de pareils signes , c'est parce que Dieu les en empêche par des voies secrettes , quand il le trouve à propos ; car jamais aucun esprit n'oseroit les mépriser , loin au contraire , & sont saisis de frayeur toutes les fois qu'ils les apperçoivent.* (c) Voilà ce que pense S. Augustin ; & le Bénédictin soutient au contraire , que le Démon peut se revêtir des armes du Tout - Puissant , prendre son nom pour établir som Empire, l'employer comme un nom de Démon , pour faire des prestiges , & le rendre redoutable aux serviteurs

(a) *Quemadmodum plerique mali milites quos imperialis disciplina condemnat, signis Imperatoris sui nonnullos possessores territant, & ab eis aliquid quod publice non jubetur extorquent : ita nonnumquam mali Christiani vel schismatici, vel haeretici per nomen Christi aut verba, aut Sacramenta Christiana exigunt aliquid à potestatibus, quibus honori Christi cedere indictum est.* Lib. 83. quæst. 79.

(b) *Nec mirum est quod hæc signa valent, cum ab eis adhibentur, quandoque etiam cum usurpantur ab extraneis, qui omninò nomen ad istam militiam non dederunt, propter nomen tamen excellentissimi Imperatoris valent.* Ibid.

(c) *Cum autem non cedunt his signis hujusmodi potestates, Deus ipse prohibet occultis modis, cum id justum atque utile judicat ; nam nulla modo ulli spiritus audent hæc signa contemnere : contremiscunt enim hæc , ubicumque illa perspexerint.* Ibid.

de Dieu, en s'en servant pour les tromper & pour les séduire, en vérité cela est horrible. (a)

XXXVI. Si je n'avois eu que l'Auteur des Examens en vue, je ne me serois

(a) Dans tout ce qu'a écrit D. la Taste, je ne trouve que deux histoires qui puissent faire de la difficulté; l'une de fausses Reliques qui opéroient des Miracles, rapportés par Glaber; l'autre du Diacre Secondellus. Je n'incidenterai pas sur l'autorité de ces deux histoires; je représenterai seulement à ce Révérend Pere que cette autorité n'est pas assez grande pour décider seule une aussi grande question que celle que nous agitons. 1°. Qu'en supposant les faits tout à fait certains, je ne verrois aucun inconvénient d'attribuer à Dieu des Miracles opérés à l'occasion des fausses Reliques, & que l'inconvénient me paroitroit infiniment plus grand de les attribuer au Démon, pourvu qu'il y eût de la bonne foi dans le peuple, & que l'ignorance ne tombât que sur le fait, c'est-à-dire, que tout soit inconnu, & qu'on ne sache point du tout de qui sont les ossemens, mais qu'on les croye d'un Saint par méprise. J'en jugerois autrement si on connoissoit de qui sont les Reliques, & qu'on ignorât seulement si celui dont on est assuré qu'elles sont, est un Saint. Je ne regarde point les Miracles comme une preuve absolument décisive de la vérité d'une Relique. Que savons-nous si par l'histoire de Glaber, Dieu n'a pas voulu confondre l'orgueil de certains Savans qui méprisent souvent des dévotions du peuple très-bien fondées, sous prétexte que les Reliques que le peuple honore, ne leur paroissent pas tout à fait certaines, & pour rassurer en même tems les fideles contre cette dédaigneuse critique, & leur apprendre néanmoins à être soumis, quand les Eveques jugent à propos d'examiner les fondemens de leur culte, & de le retrancher quand ils le jugent à propos. 2°. J'ai trouvé intolérable ce que Dom la Taste dit au sujet de Secondellus. *Pesez, je vous prie*, dit-il, *les diverses circonstances de ces Miracles; elles sont toutes propres à nous instruire, ce sont des Miracles de guerison; celui qui les opere est Saint.... Préjugé bien favorable pour les Miracles. La maniere dont il les opere n'est ni moins édifiante, ni moins propre, ce semble, & à fortifier dans le cœur des fideles, & à faire concevoir aux impies le respect dû a la Religion, puisque c'est au nom de Notre Seigneur Jesus-Christ qu'il guérit les malades, comme faisoient les Apôtres, & comme ont fait tant d'autres Saints.* Mais quel est donc ce vice qui fait qu'on doit attribuer ces Miracles au Démon? C'est un vice purement spirituel qu'il étoit impossible au peuple d'appercevoir, & qu'il n'avoit pu connoitre que par un Miracle. *Mais c'est pour inspirer de l'orgueil à ce saint Diacre que celui qui lui apparoît lui dit qu'il est un Saint, & qu'il lui donne le pouvoir de guérir les malades. Cet unique trait suffit à montrer que ce n'est pas Dieu, mais que c'est le Démon qui lui a parlé, qui l'a envoyé, & qui a guéri les Malades par son ministere.* On verra comment ce Révérend Pere s'y prendra pour mettre les Miracles qu'ont fait les Saints à couvert des conséquences qui suivent naturellement de cette maxime; car dès qu'il fait entrer des motifs personnels & intérieurs dans les raisons qui doivent rendre incertain si c'est Dieu ou le Démon qui aura opéré un Miracle, il est évident qu'il ne laisse aux hommes aucun moyen d'en faire le discernement.

D. la Taste cite encore quelques autres exemples ausquels je ne m'arrête pas, comme celui qu'il rapporte d'après M. Pontas *de Pierre Simon Eveque d'Ypres, qui condamna comme illicite, & défendit comme superstitieuse une certaine Oraison dont un Capitaine se servoit pour guérir les blessures de ses Soldats, quoiqu'elle fût fort pieuse, en ne considérant que les termes qu'elle contenoit.* (5. Let. p. 129.) Il est visible que de pareilles histoires ne font rien contre le principe que j'ai établi. Lorsque je prétens que Dieu est l'auteur de tous les Miracles qui sont opérés en son nom, je suppose qu'on ne méle point à l'invocation de ce nom sacré des pratiques visiblement superstitieuses, qu'on ne compte que sur la puissance & sur la bonté de Dieu pour obtenir le prodige qu'on lui demande, qu'on ne le fait point dépendre d'aucune autre condition, & sur-tout qu'on ne profane point le saint nom de Dieu par des actions ou par des paroles contraires au respect qui lui est dû, & qui ne manquent pas d'allarmer les plus simples, & de leur inspirer de la défiance & des doutes; je m'en tiens aux exemples rapportés dans toutes les histoires, où tout le monde a toujours reconnu sans hésiter le doigt de Dieu; je prétens qu'on ne doit exiger pour reconnoitre que le Miracle est véritablement de Dieu, aucunes autres circonstances que celles qui doivent accompagner toutes les actions de Religion.

J'ajouterai ici un passage d'Estius qui contient une preuve de tout ce que j'ai avancé. *Neque Dæmones, neque homines ulla virtute possunt facere miraculum pro confirmatione erroris; id est aliis verbis: Deus statuit nunquam exaudire petitionem Dæmonis vel hominis volentis ad confirmandum errorem miraculum adhibere: imo nec potest hujusmodi petitionem exaudire, si loquamur de potentiâ ordinariâ. Cujus ratio est, quia Deus instituit miracula tanquam signa quædam & testimonia ejus rei, ad quam verificandam ab eo qui illa coram hominibus exhibet, inducuntur. Cum enim rerum naturam Deus semel instituerit, ab ejus ordine non recedit nisi per opus extraordinarium & supernaturale velit aliquid loqui & significare hominibus. Censetur autem illud loqui velle quod loquitur Angelus vel homo per cujus ministerium tale opus hominibus ostendit. Quare cum Deus, qui prima veritas est, non possit esse testis falsitatis, consequitur eum stante hac sua ordinatione, non posse miraculum operari per illum qui illud exhibeat, ut falsum aliquid apud homines testificetur. Atque hujus rei insinuandæ causâ miracula in Scripturis passim signa appellantur, quasi veritatis alicujus ad homines significativa. Hæc doctrina est S. Th. 2. 2. q. quæst. 178. art. 2, ubi dicit miracula esse*

serois pas arrêté à prouver que les prestiges que peut faire le Démon n'ébranlent point l'autorité des Miracles ; mais comme j'ai rencontré Dom la Taste dans mon chemin, j'ai cru devoir le réfuter. Il est vrai que l'Auteur des Examens s'est fort étendu pour faire passer son sentiment touchant le pouvoir du Démon, sur l'inconvenient prétendu qu'il y auroit de lui donner trop d'étendue : *par l'impuissance d'en fixer les bornes incertaines, j'aime mieux* Obs. p. 70. dit-il, *penser que le Démon n'a pas la puissance qu'on lui donne, que d'être réduit à ne pouvoir la distinguer de celle de Dieu.* Il a cru que cette raison plairoit davantage, parce qu'elle paroît plus religieuse : mais dans le fond ce n'est point là sa vraie raison. Si c'étoit la crainte d'affoiblir l'autorité des Miracles qui l'eût retenu, il se seroit contenté de refuser au Démon un pouvoir surnaturel & sensible, & il auroit conservé celui que toute la tradition a reconnu que le Démon avoit sur tous les hommes depuis le péché, sur leur corps comme sur leur esprit, un pouvoir qui s'étend même sur les autres créatures, ce qui est cause qu'on les soumet aux exorcismes ; c'est ce que j'avois remarqué dans ma huitiéme Lettre. Mais ce n'est pas là son compte. Il ne veut laisser subsister aucune trace du pouvoir du Démon ; il veut absolument abolir ce Dogme ; il a beau se récrier que je le calomnie, & cherche à donner le change, en disant comme il fait dans sa 4e Réponse, qu'il a dit cent fois, que c'étoit la crainte d'obscurcir l'autorité des Miracles qui le rendoit ainsi l'ennemi du pouvoir du Démon. *J'avois débuté par le dire*, dit-il, *dans ma petite Note, je l'ai redit plus d'une fois, & de plus d'une maniere, bagatelle, il ne faut pas m'en croire.* Qu'il ne se fâche pas, je ne lui donnerai pas un démenti. Mais ce que je prétens, c'est que ce n'est pas-là la raison qui l'a déterminé principalement à ôter tout pouvoir au Démon. Il en a une autre à laquelle il prend un bien plus grand interêt, parce qu'elle est plus générale, & qu'elle l'autorise à ne reconnoître aucun pouvoir dans les esprits par rapport à quoi que ce soit, & qu'elle s'étend aussi-bien aux Anges qu'aux Démons. Après avoir proposé sa premiere raison, comme s'il avoit apprehendé qu'on ne crût que ce fût la seule & même la principale, *avant*,

vera testimonia ejus ad quod inducuntur, ideoque à malis falsam doctrinam annuntiantibus nunquam fieri vera miracula ad confirmationem suæ doctrinæ. Plenius autem id probatur ex Scripturâ sacrâ tam veteris quam novi Testamenti, ex qua clarissima constat proprium usum miraculorum esse ad probandam divinam veritatem, vel ad declarandam alicujus hominis sanctitatem, quod & ipsum pertinet ad veritatis confirmationem. Quæquidem probatio prorsus inefficax esset si possent aliquo casu exhiberi miracula ad testificandum aliquid falsi.... sic enim Dominus ait Joan. 10. Si mihi non creditis operibus credite : & Matth. 9.... Miraculi testimonio probat se habere potestatem remittendi peccata dicens : Ut autem sciatis quia filius hominis habet potestatem, &c. Rursus Joannes cap. ult. Generaliter de Christi miraculis ait hæc scripta sunt ut credatis, &c. & de ejus Apostolis Marcus cap. ult. Illi autem prædicaverunt ubique Domino cooperante & sermonem confirmante sequentibus signis. Præterea pro hac sententia plurimum facit, quod nusquam legimus ad confirmationem alicujus erroris factum esse verum miraculum quin potius historicis discimus pseudoprophetas interdum aliquid tale tentasse, sed frustra. Nam 3. Reg. 18. cum de vera Religione inter Eliam & Prophetas Baal concertatio esset & provocatio facta ad miraculum, vicit Elias cum faceret quod illi non potuerunt.

Il est impossible à D. la Taste de répondre a ce passage, qu'en abandonnant l'autorité d'Estius ; car ce grand Théologien prononce également de tous les Miracles de Jesus-Christ, de ceux des Apôtres, & de celui d'Elie en particulier, qu'il n'ignoroit pas que le Démon auroit pu imiter dans toute autre circonstance, comme lorsqu'il fit tomber le feu du Ciel sur les troupeaux de Job. Il prononce, dis-je, qu'on ne doit pas supposer comme une chose possible qu'un autre que Dieu ait pu les opérer, & on ne peut en donner aucune autre raison, sinon parce qu'ils étoient faits en son nom.

dit-il, *que de pousser plus loin cette difficulté, je dois avertir que ce n'est point là le principe immediat sur lequel j'ai dit qu'il ne faut point faire de longs raisonnement* Obs. p. 70. *pour démontrer avec évidence, qu'il n'y a rien dans les convulsions qu'on ait le moindre droit d'attribuer au Démon...... Mais en réfléchissant que plusieurs gens de merite, & M. de L. même penchoient à croire le contraire, j'ai proposé ma seconde idée, que dès qu'on admet dans le Démon une puissance surnaturelle par rapport à nous, on ne peut plus fonder la Religion révélée sur aucune preuve incontestable.*

Cette raison lui paroît bonne en second. Elle est bonne pour embarasser ceux qu'on veut préparer à recevoir cette maxime générale : que tous les esprits, & par conséquent les Anges comme les Démons, n'ont aucun pouvoir d'agir au dehors, & qu'il est impossible qu'ils en ayent. Il n'y a que cette maxime prise dans cette généralité & entendue de tout pouvoir des esprits, qui réponde à l'étendue de ses vues; il la confond presque toujours avec la premiere, afin de se mettre en droit de l'avancer avec la même assurance. Il s'est bien donné de garde de faire remarquer qu'elles sont très-distinguées, & que quand il seroit vrai que Dieu n'auroit voulu accorder au Démon aucun pouvoir dans l'ordre surnaturel; il auroit pu lui en laisser un très-réel & très-grand dans l'ordre ordinaire, sur les corps, comme sur les esprits, il ne fait point toutes ces distinctions; selon lui, *il est absurde de reconnoître dans une volonté créée la puissance d'agir hors d'elle-même.* Il faut remarquer ce terme, *hors d'elle-même*; je ferai voir qu'il s'ensuit que les Démons n'ont pas même le pouvoir de tenter les hommes. *Nous com-* 1. Rep. p. 22. *prenons*, dit-il, *que Dieu pouvoit créer des esprits plus ou moins parfaits, mais toujours en genre d'intelligence. Quelque parfaits que nous les imaginions en ce genre, l'étendue de leur connoissance ne nous fait rien conclure pour l'efficace de leurs volontés; ces volontés au contraire sont toujours également impuissantes à produire le* Lett. sept. pag. 14. *moindre effet au dehors...... Nous convenons qu'aucun être borné, tels que sont tous ceux que nous connoissons, ne peut agir hors de lui-même.*

XXXVI. Je ne saurois croire qu'il soit nécessaire de réfuter de si étonnantes absurdités. Il y a de l'apparence qu'il ne s'entend pas lui-même; que veut-il dire, que *nous ne convenons pas qu'aucun être borné, tels que sont ceux que nous connoissons, puisse agir hors de lui-même?* Prétend-il nier le pouvoir de toutes les créatures, ou se bat-il, contre une chimere? & s'imagine-t'il que le pouvoir que nous attribuons au Démon soit different de celui qui convient à tout être créé, tel que celui que l'esprit de l'homme exerce sur son propre corps, & par son corps sur tout ce qui nous environne? est-ce dans ces bornes qu'il veut qu'on réduise le pouvoir du Démon? S'il ne demandoit que cela, nous serions bien tôt d'accord; & s'il entend lui-même ses principes, il doit savoir qu'ils ne s'étendent pas plus loin, & qu'ils ne prouvent rien de plus; ils laissent la liberté d'accorder au Démon le pouvoir des armées entieres, & celui du plus grand Monarque, & du plus absolu dans toute l'étendue de son Empire. J'avois fait remarquer dans ma huitiéme Lettre que l'illusion de cet Auteur consistoit dans ce qu'il avoit confondu la puissance qui est propre à Dieu, avec celle qui convient aux créatures, & que ses raisons n'étoient concluantes; que pour ôter aux esprits la puissance qui n'appartient qu'au premier être : mais qu'il étoit ab-

furde de prétendre qu'ils n'avoient aucun pouvoir, parce qu'ils n'en ont pas un femblable à celui de Dieu. J'avois ajouté que la liaifon des purs efprits entr'eux & avec les autres créatures, étoit auffi aifé à comprendre que celle des corps. J'avois expliqué en quoi confifte cette puiffance qui convient aux créatures, & comment elle ne déroge point à celle de Dieu : je n'avois fait que rapporter ce que penfent unanimement tous les nouveaux Philofophes. L'Auteur eft fi peu inftruit, qu'il a cru que je propofois mes propres idées ; ou s'il a fçu que je n'avois fait qu'expofer celles des plus grands Philofophes, il faut qu'il foit étrangement téméraire d'avoir dit que *c'étoit du moins la Philofophie de ceux qui n'en n'ont point. Cette Philofophie des bonnes gens dont j'ai*, dit-il, *parlé dans mon Examen Phyfique.* 4. Rep. p. 17.

XXXVII. Il y a une infinité de traits femblables dans fes Ecrits, par où l'on peut reconnoître que les principes les plus communs lui font tout nouveaux, & qui font voir qu'il faut qu'il n'ait rien étudié de fuite & avec ordre. Y a-t'il rien, par exemple, qui dénote un homme plus neuf dans la Philofophie comme dans la Théologie, que de nous venir débiter comme une grande merveille, pour prouver que les efprits n'ont aucun pouvoir, un raifonnement que l'on trouve dans tous les cahiers, & que les Philofophes & les Théologiens employent également pour démontrer l'exiftence de Dieu; favoir, qu'il n'appartient qu'à Dieu feul d'être le premier moteur, & que toutes les créatures enfemble n'ont pas par elles-mêmes, & de leur propre fond, le pouvoir de remuer feulement un atôme. Il n'en eft pas moins certain que tout fe remue dans l'univers, & que les créatures agiffent les unes fur les autres; il ne s'agit pas de le contefter. Si notre Auteur n'en comprend pas la raifon, il n'eft pas Philofophe; & s'il ne veut pas convenir du fait, il n'eft pas raifonnable,

Autre preuve que notre Auteur n'eft guéres au fait des matieres qu'il traite. Il s'eft apperçu que ceux qui ont écrit contre lui, & en particulier M. de L. étoient embaraffés du terme de *pouvoir Phyfique*, & qu'ils avoient de la peine à dire que le Démon avoit un pouvoir Phyfique, & qu'ils auroient defiré qu'on eût mis ce terme à l'écart. Il a fongé auffitôt à profiter de leur embaras : il proteste qu'il s'en tiendra rigoureufement au terme de pouvoir Phyfique qui lui eft effentiel. *Ne trouverez-vous point*, dit-il, *ceci fort fingulier; M. de L. veut que je laiffe là le mot de pouvoir Phyfique des Démons, je n'ai parlé que de ce pouvoir dans ma note... Le mot de Phyfique*, dit-il, *n'eft bon qu'à embaraffer; c'étoit juftement ce qui caufoit mon embaras: pour m'en tirer, il faut donc parler avec moi du pouvoir Phyfique, de ce pouvoir furnaturel ou miraculeux par rapport à nous; car c'eft précifement la même chofe.* Admirez-vous la fcience de ce Philofophe, *Phyfique & miraculeux, c'eft précifément la même chofe.* Je lui en ferai voir toute à l'heure la difference, & je lui montrerai que le Démon a un pouvoir Phyfique qui n'eft rien moins que miraculeux. 5. Rep. p. 5.

XXXVIII. Mais je commencerai par le tirer de fon embaras au fujet du pouvoir Phyfique, ou plutôt par lui ôter ce fubterfuge; je n'ai qu'une queftion à lui faire. Eft-ce parce que les Démons font des créatures, ou eft-ce parce qu'ils font de purs efprits, qu'il ne veut pas convenir qu'ils ayent

un pouvoir Physique d'agir hors d'eux-mêmes ? Si c'est parce que ce sont de pures créatures, la question sur le pouvoir Physique ne les regarde pas plus que tous les êtres créés, & rentre dans la question générale, s'il convient de dire que les créatures ont un pouvoir Physique chacune par rapport aux effets qui lui sont proportionnés. Or en doute-t'il? est-ce moralement, à son avis, ou physiquement que l'aimant attire le fer? Physique & naturel signifient la même chose; tout ce qui est naturel aux créatures, est Physique par rapport à elles; leur pouvoir quand il est naturel, est Physique; & il est naturel lorsqu'il est une suite de ces loix certaines que Dieu a établies en les créant. Il importe peu qu'elles ne soient que les causes occasionnelles de tout ce qu'elles produisent au dehors, on sait bien qu'elles n'ont pas un pouvoir indépendant; leur pouvoir a la même réalité que leur être : elles ne subsistent qu'en vertu de l'opération de Dieu, qui les crée continuellement : elles n'agissent de même qu'en vertu d'une opération qui fait continuellement avec elles tout ce qu'elles font.

XXXIX. C'est à lui à nous montrer que cette sorte de pouvoir qui convient aux corps & à l'ame de l'homme, n'a pu être accordé aux purs esprits, & je croi qu'il doit voir que toutes les raisons sur lesquelles il s'est si fort étendu, ne lui servent de rien pour le prouver. Il a entrevu dans ses dernieres Réponses que c'étoit là l'état de la question : comme il est un homme que rien n'embarasse, il a pris sur le champ son parti, qui est de dire qu'il est impossible que Dieu rende la volonté des Démons cause occasionnelle; & pour montrer combien il est savant sur cette matiere, il nous avertit, 1°. que ce pouvoir des causes occasionnelles *n'est rien moins qu'un vrai pouvoir,*
5. Rep. p. 146. *parce qu'il ressemble à celui de la priere. Lorsque nous prions Dieu de faire une chose, & qu'il la fait, nous ne disons pas que c'est nous-mêmes qui la faisons.* Auriez-vous deviné, Monsieur, que le pouvoir qu'a l'aimant d'attirer le fer, ressemble à une priere. 2°. Il prétend que *la supposition des Démons causes occasionnelles,*
Ibid. *n'est pas soutenable.... parce que cette espece de pouvoir étant alors en eux un pouvoir naturel, ne pourroit être borné que par des Miracles de la part de Dieu, qui ne dérange que très-rarement & miraculeusement les causes naturelles.* Je suis bien aise de répondre à cette raison, parce que cela me donnera lieu de revenir encore à Dom la Taste.

1°. Il n'est point renfermé dans l'idée de l'être souverainement parfait, comme a cru le P. Mallebranche, de ne pouvoir agir que dépendamment des loix générales. C'est un ordre que Dieu suit dans le gouvernement des choses sensibles, il faut le remarquer : mais il en suit un autre dans la distribution de la grace. Il se peut faire que le Démon ait besoin d'une permission particuliere toutes les fois qu'il fait du mal, & que son pouvoir ressemble à celui des Ministres de la Justice, qui ne font précisément que ce qu'on leur ordonne ; en ce cas il n'y auroit point de conclusion à tirer d'un effet à un autre. Le Démon pourroit être dans l'impuissance de faire ce qu'il auroit jamais fait une seule fois par la permission de Dieu ; & je ne doute point que cela ne soit ainsi à l'égard de plusieurs choses. Notre Philosophe a-t'il des raisons toutes prêtes pour montrer qu'il est impossible que Dieu ait réglé de cette maniere le pouvoir du Démon ; il est de la derniere évidence qu'il

qu'il a pu, & il nous importe peu de ſavoir s'il l'a fait, parce que nous ſommes aſſurés que ce qu'il execute par des loix générales, eſt voulu & determiné auſſi en particulier, que ce qui arrive par Miracle.

2°. Eſt-il plus difficile à Dieu de borner le pouvoir des purs eſprits, & de les rendre dépendans d'un moyen qui les lie, qu'il ne l'a été de borner celui qu'il a donné à l'homme? Aurions-nous imaginé le moyen dont il s'eſt ſervi, ſi nous ne le connoiſſions par experience? le concevons-nous même en le voyant? L'homme n'agit que par ſa volonté, ſon pouvoir eſt reglé ſuivant une loi qui ne change point. Fait-il tout ce qu'il veut? Qui n'admireroit, s'il n'en ſavoit pas le ſecret, que le pouvoir d'un eſprit qui n'eſt pas diſtingué de ſon vouloir, pourroit croître peu à peu avec la lenteur de celui d'un enfant juſqu'à ce qu'il parvienne à l'âge d'un homme fait; qu'il pourroit enſuite décroître avec la même proportion; qu'il y auroit des intervalles où il viendroit à s'affoiblir tout d'un coup; que parmi les eſprits il y en auroit de forts comme des Samſons, & d'autres foibles comme des femmes & comme des enfans; & que ce ſeroit ſouvent ceux qu'on pourroit croire être les plus grands, qui ſe trouveroient les plus foibles; qu'un eſprit pourroit être rangé dans l'ordre des corps, y occuper une place, être rabaiſſé, pour ainſi dire, à la meſure des plus petits & des plus foibles, & qu'on en pourroit régler la force ſuivant les loix de la mécanique? Dieu a fait ce prodige en formant l'homme; & afin que ſa force fût plus juſtement proportionnée au corps auquel il l'a uni, il ne lui a pas donné un pouvoir immédiat ſur tous ſes membres: il ſortiroit de l'ordre des autres créatures avec leſquelles il l'a arangé. Si les pieds de l'homme, par exemple, obéiſſoient immédiatement à ſa volonté, il ſe tranſporteroit dans les airs comme les oiſeaux, & il n'y en auroit point qui pût atteindre à la viteſſe de ſa courſe. Pour remedier à ces inconveniens, & afin de le laiſſer en même tems le maître de remplir toutes les fonctions auſquelles il eſt deſtiné, Dieu l'a placé, pour ainſi parler, à l'origine de tous les mouvemens qui ſervent à l'action; il lui a mis entre les mains les clefs de tous les canaux par où les eſprits animaux doivent ſe répandre, pour communiquer le mouvement à toutes les parties du corps; & c'eſt en cela ſeul qu'il a renfermé ſon pouvoir immédiat, enſorte que tout le pouvoir de l'homme eſt arrêté, s'il ſe trouve des obſtacles dans les routes que les eſprits animaux doivent parcourir pour executer ſes volontés. Voilà un premier moyen dont Dieu s'eſt ſervi pour limiter le pouvoir des eſprits: eſt-ce le ſeul qu'il peut employer? y auroit-il rien de plus inſenſé que de le prétendre, pendant qu'on eſt obligé de convenir que tous les eſprits réunis enſemble n'auroient pu imaginer celui qu'on voit executé de ſes yeux, & qu'on ne peut même comprendre parfaitement quoi qu'on en ſoit aſſuré?

XL. S'il étoit vrai que le pouvoir du Démon fût renfermé dans l'étendue de celui des cauſes naturelles, & qu'il ne pût rien produire au dehors, qu'en ſe ſervant des forces de la nature, ce ſeroit un moyen bien facile dont Dieu auroit pu ſe ſervir pour mettre des bornes à ce pouvoir, & pour les y mettre auſſi étroites qu'il auroit voulu: car, 1°. il faut ſuppoſer que la nature toute entiere n'eſt point ſoumiſe au Démon; il n'y a point

par consequent de conclusion à tirer de ce qu'il aura fait une chose plus difficile, qu'il en pouroit faire une plus aisée si cette derniere se trouvoit hors des bornes du pouvoir qui lui est prescrit. Il peut de même avoir un très-grand pouvoir dans l'ordre invisible & secret, même sur les corps, & en avoir un très-petit dans celui que nous regardons comme surnaturel & miraculeux ; & Dieu peut l'avoir ainsi réglé pour épagner la foiblesse des hommes, qu'il épouvanteroit peut-être trop s'il faisoit continuellement des prodiges devant eux. Ce n'est point certainement par la Physique qu'on doit décider toutes ces questions comme fait D. la Taste, ni par des inductions d'une chose à une autre; c'est par l'Ecriture, par la tradition & par les exemples.

2°. Si le Démon n'avoit d'autre pouvoir que celui de mettre en œuvre les causes naturelles, ensorte qu'on pût toujours dire que ce sont elles qui agissent lorsqu'il les employe, ce pouvoir du Démon seroit peu different de celui que l'esprit de l'homme exerce sur son propre corps. Il ne seroit plus grand que parce qu'il s'étendroit à un plus grand nombre d'objets ; mais il seroit borné par rapport à chaque effet au dégré de force de la cause naturelle dont le Démon se serviroit pour le produire. Dom la Taste convient de ce principe, & c'est par cette raison qu'il fait de si grands efforts, & qu'il a fait tant de recherches pour étendre le pouvoir de la nature, afin de donner plus d'étendue à celui du Démon. Il raisonne comme l'Auteur des Examens ; ces deux Auteurs sont devenus Physiciens par des interêts différens, l'un pour ôter tout pouvoir au Démon, en expliquant par la nature tout ce qu'on rapporte de ce pouvoir, & l'autre pour rendre le Démon plus puissant, en le rendant le maître de toutes les forces qu'il attribue à la nature ; l'un comme plus hardi, c'est l'Auteur des Examens, prétend être assuré qu'il n'y a point de maladies incurables & aucun effet, *quelque incroyable* qu'il soit, qu'on ne puisse attribuer à la nature ; l'autre s'est réglé sur son besoin ; & comme il n'a point d'autre interêt dans toute cette belle Physique que d'empêcher qu'on ne l'oblige jamais de convenir d'un Miracle qu'il ne voudra pas reconnoître, il s'est contenté de dire que les forces de la nature sont si grandes, qu'il est presque toujours impossible de s'assurer d'aucune guérison, qu'elle soit au-dessus de son pouvoir.

XLI. Je ne m'amuserai point à réfuter ces visions, que je croi que tout Physicien habile regardera comme de vraies extravagances. J'ai déja fait remarquer que l'autorité des Miracles ne dépendoit point de toutes ces discussions de Physique, je dirai seulement qu'on n'a jamais rien avancé de plus insensé que ce que soutient ici l'Auteur des Examens, qu'il n'y a jamais eu de malade au monde de maladie d'accident, (car il exclut les mutilations & les défauts de naissance,) qui n'ait toujours été jusqu'au moment de sa mort, dans un état d'où il pouvoit être tiré sans Miracle, par les seules forces de la nature : je dirai la même chose de Dom la Taste, selon la mesure d'interêt qu'il prend à cette étrange proposition. Il faut prendre garde, par rapport à l'Auteur des Examens, que c'est ici une pierre d'attente, sur laquelle il pourra bâtir dans la suite, & qui le met en droit de défendre cette autre Proposition, que les dons extraordinaires ont entierement disparu dans l'Eglise depuis les Apôtres.

XLII. Je ferai encore remarquer que l'illusion de l'Auteur des Examens & de Dom la Taste, sur le pouvoir de la nature, est fondé sur le même raisonnement, qui leur a fait prendre à tous deux le change sur celui du Démon. Il y a eu des maladies que les Médecins ont jugé incurables, & qui ne l'étoient pas; il n'y a pas de point fixe qui separe toutes celles qui le sont véritablement, de celles qui le paroissent sans l'être; donc a dit le plus téméraire, il n'y en a point d'incurables; donc a dit celui qui n'a en vue que d'affoiblir les Miracles de M. de Pâris, il n'y en a point dont on soit assuré qu'elles le soient. Ils n'ont pas fait attention ni l'un ni l'autre qu'au-delà de ce terme, qui laisse le jugement des hommes incertain sur la nature des maladies, il y a une infinité de dégrés où je ne dis pas les Medecins, mais où tout homme peut juger avec la derniere évidence qu'un malade ou ne se rétablira pas, ou ne le fera pas en un instant. Il ne suffit pas de citer quelque exemple rare où un malade aura été gueri par un effort de la nature, pour être en droit de conclure que la même chose peut arriver à tous les malades; il y a très-peu de malades qui le soient précisément de la même maniere, quoiqu'ils ayent la même maladie; cette maladie est souvent mortelle dans les uns, pendant qu'elle est très-aisée à guérir dans les autres. Il faudroit conclure au contraire que puisque ces sortes de guerisons sont très-rares, elles sont ordinairement au-dessus des forces de la nature; car l'on sait que la nature fait toujours tout ce qu'elle peut pour se débarasser d'un mal qui l'accable. Quand il n'y auroit eu qu'un seul paralytique de guéri au Tombeau de M. de Pâris, & que je ne ferois attention qu'à l'effet opéré, je trouverois qu'il y auroit une grande témérité d'attribuer une pareille guérison à la nature, & de supposer que toutes les circonstances qui seroient necessaires pour rendre cet effet possible naturellement, se fussent trouvées réunies pour avoir leur effet, précisément dans le moment que cet homme se seroit adressé à Dieu pour lui demander sa guérison. On sent combien ces sortes de raisonnemens acquierent de force, quand un évenement aussi extraordinaire que seroit la guérison d'un paralytique se réitere plusieurs fois, & qu'on l'applique à ce grand nombre de malades qui ont été guéris de la même maniere. Selon Dom la Taste, c'est le Démon qui a opéré toutes ces guérisons, & par conséquent, selon lui, tous ceux qui ont été guéris pouvoient l'être naturellement, & aussi promtement qu'ils l'ont été par Miracle. Il faut dire la même chose de tous les malades que Jesus-Christ a guéris. Il n'est point absurde de supposer qu'ils auroient pu tous être guéris en aussi peu de tems par les forces de la nature, & on auroit tort, selon le Reverend Pere, de dire que cela n'auroit pas pu arriver. Il a besoin de cette supposition pour établir son systême; en vérité de quoi la prévention ne rend-elle pas capables des hommes qui d'ailleurs ne manquent pas d'esprit? étoit-ce la peine de se rendre ridicule par une si mauvaise Physique pour l'interêt du Démon, & de se faire moquer de ceux qui connoissent la nature, pendant qu'on attire sur soi l'indignation de ceux qui prennent interêt à la Religion.

Pour moi je croirois au contraire, qu'il y a ordinairement si peu de ressources dans les êtres particuliers, pour s'écarter des routes communes de la

nature & pour atteindre à ces effets surprenans, que nous regardons en quelque sorte comme miraculeux, ce moyen ne me paroîtroit pas suffisant pour expliquer ce que nous connoissons du pouvoir du Démon. Son pouvoir seroit à la vérité trop grand, s'il suffisoit qu'un évenement fût arrivé une seule fois dans la nature, pour pouvoir le répeter toujours & en toute occasion, & se servir pour l'opérer de causes souvent très differentes, quoiqu'elles soient de la même espece, s'il pouvoit, par exemple, se servir d'un vieillard ou d'un enfant pour faire ce qu'auroit pu faire Hercule ou Milon le Crotoniate. Et il me semble aussi que ce pouvoir seroit trop petit, s'il étoit toujours borné aux forces naturelles du moyen qu'il employe. Il fait même souvent des choses où il est visible que la nature ne lui sert de rien pour les produire, comme lorsqu'il éleve des corps en l'air, & qu'il les y tient suspendus; le changement de l'eau en sang, & des baguettes des Magiciens en serpens, supposé que le Démon ait réellement operé ce prodige, est de même au-dessus de toutes les loix de la nature; il ne l'étoit pas moins s'il n'a fait seulement que fasciner les yeux, & qu'il ait retiré les verges & mis à la place de véritables serpens, qu'il auroit apporté d'ailleurs. Car il faut dire que les serpens étoient réels. Le texte de l'Ecriture l'exige, puisqu'il est dit que la verge de Moyse changée elle-même en serpent, les a devorés; je crois que cette derniere explication est la véritable, & qu'elle satisfait pleinement au texte sacré. Je n'aurois néanmoins aucune peine à dire que les Magiciens firent par leurs enchantemens précisément la même chose que fit Moyse, si on ne pouvoit soutenir le contraire sans faire violence au texte de l'Ecriture; je n'en croirois pas le Démon plus puissant, je ne le croirois pas plus en état de guérir seulement un rhume par un pouvoir ordinaire, je le regarderois comme le boureau que personne ne redoute, après même qu'on lui aura vu faire les plus célébres executions, & qu'il aura, par exemple, coupé la tête au plus grand Seigneur de l'Etat par l'ordre du Prince; hors de là on le regarde comme un misérable qui occupe la derniere place dans la République, & on n'est pas sensé assurément de penser que sa puissance obscurcisse celle du Prince. La seule chose essentielle, c'est qu'il faut être bien convaincu que ni la nature ni le Démon ne peuvent empêcher que Dieu ne se fasse connoître en la maniere qu'il lui plaît, & qu'il ne soit reconnoissable; quelque soit le signe qu'il employe pour se manifester. C'est un point de vue sur lequel il faut se regler dans toutes ses conjectures, sur les moyens qu'il peut employer pour mettre des bornes à la puissance du Démon; il faudroit être bien aveugle pour oser prétendre connoître tous les expediens qu'il peut prendre, & excessivement témeraire pour assurer, comme fait l'Auteur des Examens, qu'il n'y en a point.

LES ANGES.

XLIII. Nous savons très certainement par l'Ecriture qu'il y en a un, lequel est assurément suffisant pour mettre au pouvoir du Démon les bornes qu'il aura plu à Dieu d'y mettre, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux Miracles ni de déranger les loix qu'il a une fois établies. Les Démons

mons ne sont pas les seuls esprits à qui Dieu ait communiqué du pouvoir, les bons Anges sont plus puissans qu'eux & sont leurs maîtres par l'ordre de de Dieu. Notre Philosophe est embarassé des moindres difficultés, parce qu'il ne se sert que de sa raison pour les résoudre, & que les principes de Theologie ne sont point à son usage. Le pouvoir du Démon l'embarasse, parce qu'il ne reconnoît pas celui des Anges, & qu'il a encore retranché cet article de foy de la Religion. Je me suis contenté dans ma huitieme Lettre de remarquer que cette erreur étoit une suite évidente de ses principes, quoique je visse bien clairement que c'étoit réellement son sentiment; il n'a pas osé me contredire, ni dire ouvertement que c'étoit son sentiment, il attend apparemment un tems plus propre pour se déclarer, & il se contente pour le present de le dire en terme équivalens. Je l'avois encore sondé sur le feu de l'Enfer, pour savoir s'il le croyoit. *Je ne sai*, avois-je dit, *si notre Philosophe croit que le feu de l'Enfer soit réel; mais s'il le croit, comme il le doit croire, pourquoi les purs esprits ne pourroient-ils pas avoir du pouvoir sur les corps? si les corps peuvent en avoir sur eux?* c'étoit du moins deux difficultés ausquelles il falloit répondre; mais il s'est contenté de me dire des injures pour les avoir proposées. *Je ne suis garant que de ce que j'ai dit, & non de ce que ce visionnaire imagine, je ne dois faire attention qu'aux extraits précis qu'il fait de mon texte visible à tous les yeux.* Eh bien je m'en vais tâcher de rendre son sentiment sur les Anges *visible* à toute la terre; car il n'est pas possible d'en douter depuis ses derniers Ecrits.

8. Lett. p. 15

4. Rep. p. 12

XLIV. Dans tous les endroits où il prétend combattre le pouvoir des Démons, il ne s'arrête jamais à eux seuls, c'est toujours celui de tous les esprits qu'il attaque. *Il est absurde, selon lui, de reconnoître dans une volonté créée la puissance d'agir hors d'elle-même. Il est évident qu'aucun être ne peut agir contre ce que nous connoissons des loix de la nature. Quelque loin que s'étende leur intelligence* (des esprits) *elle ne nous annonce pas un degré de puissance de plus dans leurs volontés. ..... Nous ne les concevons pas plus actives..... parce que nous concevons qu'aucun être borné, tels que sont tous ceux que nous connoissons, ne peut agir hors de lui-même. De ce que Dieu a créé de purs esprits, nous devons présumer que sa sagesse a voulu qu'ils n'eussent avec les corps aucun commerce.* Cela est net pour ôter tout pouvoir aux esprits. 1°. Il est impossible qu'ils en ayent. 2°. Quand cela seroit possible, il ne seroit pas de la sagesse de Dieu de permettre qu'ils en eussent.

1. Rep. p. 11.

Lett. Scept. p. 9.

Ibid. 24.

5. Rep. p. 40.

Il semble que cet Auteur soit fait pour raisonner en dépit du bon sens, c'est apparemment pour me contredire plus nettement; car j'avois dit tout le contraire conformément au sentiment de tous les Theologens. *Y a-t'il même*, ai-je dit, *quelque apparence que Dieu se fût déterminé à créer les corps pour les rendre totalement étrangers par rapport aux esprits, qui seuls sont en état d'en faire usage, & de faire remonter jusqu'à lui la reconnoissance qui lui est due pour tout ce qu'il fait.* Or dans la vérité, ce que cet Auteur avance ici est une véritable hérésie, c'est un point qui appartient à la foi, & il n'y a rien qui soit marqué plus clairement dans l'Ecriture que cette doctrine, que Dieu a soumis les corps aux Anges, & qu'il leur a donné un très grand pouvoir sur eux. *Tous les Anges ne sont-ils pas*, dit S. Paul, *des esprits qui tiennent lieu de serviteurs & de Ministres, étant envoyés pour exercer leur ministere en faveur de*

8. Lett. p. 13.

Ep. aux Heb Chap. 1.

ceux qui doivent être les héritiers du salut. Tout l'ancien peuple étoit soumis à la conduite des Anges. N'ai-je pas eu raison de dire que cet Auteur cherche à en imposer ; il fait semblant de ne vouloir point reconnoître de pouvoir surnaturel dans le Démon, pour l'interêt de la Religion, & pour conserver aux Miracles leur autorité ; & son véritable dessein est qu'il ne soit plus question parmi nous du pouvoir des esprits, pas même de ceux qui ne s'en servent que pour la gloire de Dieu.

Pouvoir & tyrannie du Démon depuis le peché.

XLV. L'Auteur des Examens n'a fait semblant de se restraindre au pouvoir surnaturel du Démon que pour faire illusion & tromper ; c'est à la vérité une partie de ses prétentions de l'ôter au Démon, mais il ne s'en tient pas là. Il conserve au Démon le pouvoir dont il a été délivré dans son Batême, il ne veut pas avoir cette obligation à Jesus-Christ. Il est vrai qu'il paroît dire assez clairement qu'il admet dans le Démon le pouvoir de tenter ; mais je prie qu'on me le pardonne, si je dis que je me défie de sa sincerité. Il y a une infinité d'endroits dans ses Ecrits qui font voir que c'est un homme qui se cache, & qui sonde le terrain, pour voir où il prendra pied.

Comment, je vous prie, est-il possible qu'il reconnoisse sincerement dans les Démons le pouvoir de tenter les hommes, pendant qu'il soutient *qu'il est absurde de reconnoître dans une volonté créée le pouvoir d'agir hors d'elle-même ?* est-ce que les Démons peuvent nous tenter sans agir hors d'eux-mêmes ? Le feront-ils, s'ils n'ont aucun commerce avec nous, & s'il est même de la sagesse de Dieu de ne pas permettre qu'ils en ayent ? De quels moyens se serviront-ils, si comme il le dit, il leur est impossible *d'agir di-*
Let. Scept. p. 33. & 20. *rectement sur les imaginations, sur les organes & sur les cerveaux.* Enfin, peut-on plus clairement, plus précisément ôter au Démon toute sorte de pouvoir, que de dire comme il fait, que *si l'on veut qu'il n'y ait point sur la terre de puissance comparable à la sienne, ce sera dans ce sens qu'il n'en n'est point de comparable à celle qui ne peut faire ni bien ni mal, c'est un néant de puissance ; à ces réflexions, vous jugerez*, continue-t'il, *de la valeur de ce que vous dites sur l'origine du pouvoir du Démon, sur la nature de ce pouvoir, sur son objet, sur son étendue, sur la maniere dont il le reçoit, sur l'usage qu'il en peut faire, & sur la fin de cet usage. C'est examiner par le menu d'où le néant a pris naissance, s'il est esprit, s'il est corps*
Ibid. p. 17. *s'il est long, large & profond, s'il se meut, jusqu'à quel dégré son activité peut aller, qui la lui donne, qui l'arrête. Le néant n'a point de proprieté, & le Démon n'a point de pouvoir dans la nature. Rien n'est donc plus vrai que ce que vous concluës du détail que vous en faites, ce pouvoir est bien limité, & bien petit, il est si petit, que c'est moins que rien.* Qu'il est à craindre qu'on ne croye pas même qu'il y ait de Démons quand on parle ainsi ; le pouvoir du Démon est aussi constant dans la Religion que son existence ; & quand on s'est mis au dessus de l'autorité pour nier qu'ils ayent aucun pouvoir, il n'y a plus qu'un pas à faire pour la mépriser jusqu'à nier qu'ils existent.

XLVI. Il faut assurément que cet Auteur ne s'entende pas lui-même, ou plutôt il nous trompe, quand il nous vient dire après cela, *qu'il n'a qu'à re-*

connoître dans le Démon un pouvoir très réel & très étendu de tenter, & à reconnoître 4. Rep. p. 12.
que les effets de ce pouvoir sont très-réels & très-étendus, pour être d'accord avec S. Paul. Ses expressions, dit-il, *ne désignent point de quel pouvoir il parle ; un pouvoir peut-être très-réel & très-étendu dans un genre, sans avoir la moindre réalité dans un autre ; & les expressions de l'Apôtre étant figurées, le pouvoir de tenter peut en remplir parfaitement toute l'étendue, personne ne niera qu'il n'eut pû parler comme il a fait, sans reconnoître dans les Démons aucun pouvoir Physique......*
Ces dogmes de la Religion, ces préceptes de Morale sont fondés sur le pouvoir moral, 5. Rep. p. 43.
& non sur le pouvoir Physique des Démons.

Je ne saurois comprendre ce qu'il peut entendre par ce pouvoir moral qu'il accorde au Démon de nous tenter, separé de tout pouvoir Physique ; car toute tentation suppose essentiellement un effet Physique qui en soit la cause. Il est vrai que le Démon n'a pas de pouvoir Physique sur la volonté de l'homme ; il n'appartient qu'à Dieu seul de la déterminer Physiquement ; quelque grande que soit une tentation, le consentement n'est jamais forcé, c'est toujours l'homme qui le donne ; mais le Démon n'auroit absolument aucun pouvoir sur sa volonté, pas même un pouvoir moral, s'il n'en n'avoit un Physique sur tout ce qui l'environne, & s'il ne pouvoit agir Physiquement sur l'imagination & sur les sens ; ou si on aime mieux, & que ce terme de Phyque embarasse, si en consequence de la volonté du Démon il n'y avoit quelque effet Physique produit dans quelques-unes des facultés de l'homme qui attirât sa volonté au mal, ou qui la détournât de faire le bien. Les Juges qui mettent un criminel à la question n'ont qu'un pouvoir moral de lui faire avouer son crime, ou de lui faire déclarer ses complices. Le criminel demeure toujours le maître de son secret, & ne le dit que parce qu'il le veut dire ; mais ils n'auroient absolument aucun pouvoir sur ce malheureux, s'ils n'étoient les maîtres de lui faire souffrir les plus cruelles douleurs, & leur pouvoir moral a la même proportion que leur pouvoir Physique ; l'un est le fondement nécessaire de l'autre. L'Auteur des Examens auroit dû commencer par expliquer bien nettement ce qu'il entend par ces deux sortes de pouvoir ; mais il a mieux aimé s'en servir sans les expliquer, afin de se servir de l'un pour tout ravager, & de l'autre pour se cacher.

XLVII. Remarquez, je vous prie, comme il est triomphant & assuré, quand il produit ses preuves pour ôter tout pouvoir au Démon ; il est prêt de renoncer à sa Religion plutôt que de le reconnoître ; il *hésiteroit dans sa foi* si on vouloit l'y obliger. Voyez au contraire combien il est timide & tremblant, quand il est obligé de parler du pouvoir moral qu'il se voit forcé de lui accorder. *L'effet de la tentation*, dit-il, *bien loin d'être miraculeux par* 5. Rep. p. 60.
rapport à nos connoissances, ne nous est pas même distinctement connu ; sur un pareil effet il n'y a point de question à faire. Que veut-il dire, que cet effet ne nous est pas distinctement connu ? ne suffit-il pas qu'il soit absolument certain ? Pourquoi n'y auroit-il point de question à faire sur un pareil effet ? y a-t'il un objet dans le monde qui nous intéresse davantage ? *La Vérité*, dit-il ail- Obs. p. 72.
leurs, *contenue dans ces differentes expressions* (qui marquent le pouvoir du Démon) *concourt avec celle-ci, que la chair combat en nous contre l'esprit, &*

que chacun est tenté par sa propre concupiscence. Ne semble-t'il pas vouloir insinuer que les choses iroient le même train, sans que le Démon s'en mêlât, & que par conséquent c'est une vérité dont il importe assez peu d'être instruit, que le Démon a un si grand pouvoir sur nous? Elle concourt avec une autre qui suffit pour produire le même effet. *L'homme innocent*, dit-il

Lett. Scept. p. 13. encore, *étoit capable de ses fautes sans qu'elles lui fussent suggérées...., une mauvaise suggestion fit dans Eve ce que sa seule fragilité naturelle auroit pu faire*

XLVIII. Il n'a expliqué que dans un seul endroit en quoi consiste le pouvoir que le Démon a de tenter les hommes. Voyez, je vous prie, en quoi il le réduit. *Selon vous*, dit-il à M. Molinier, *le pouvoir miraculeux du Démon est une suite du misérable emploi de séduire les hommes & de les perdre, dont*

Lett. Scept. p. 26. *il s'est chargé. Je ne sai si je me trompe, cette pensée ne me présente ni vérité dans la force des termes, ni raisonnement dans le fonds. Par qui ce misérable emploi a-t'il été offert au Démon? dans quel tems lui fut-il donné? Dieu ne l'avoit pas créé sans doute pour séduire & pour perdre les hommes: ce n'est donc que depuis qu'il s'est perdu lui-même qu'il s'est chargé de cet emploi, c'est-à-dire, que Dieu lui permet de l'exercer, ou par cette disposition générale de sa sagesse qui lui fait laisser tous les êtres libres dans la main de leur conscience, ou par ce jugement de colere selon lequel il livre ceux qui sont dereglés à la malice de leurs désirs.* Y a-t'il là la moindre trace du pouvoir que l'Eglise reconnoît que le Démon exerce sur tous les hommes depuis le péché, & par lequel ils sont devenus comme des esclaves qu'il retient dans ses fers & qu'il domine avec un empire si absolu, qu'il a fallu que Jesus-Christ soit mort pour le vaincre & pour nous délivrer de sa tyrannie? N'est-ce pas nier bien nettement ce pouvoir du Démon que de dire, comme fait ce téméraire, que Dieu ne lui en a donné aucun? Le Démon auroit-il le moindre pouvoir sur les hommes, s'il ne lui avoit été donné d'enhaut, & si Dieu n'avoit réglé de les punir de cette terrible maniere, en les abandonnant pour être les esclaves de celui qui les a vaincus?

XLIX. Que voit-on qu'il accorde au Démon, qui ne convienne également à tous les pécheurs? *Dieu l'a abandonné à sa malice & à ses ténébres par une suite de cette disposition générale qui lui fait laisser tous les êtres libres dans la main de leur conscience.* Il ne lui donne rien de plus. Y a-t'il là un seul mot qui marque du pouvoir? est-ce que la malice & les mavais désirs sont capables d'en donner? Ils font qu'on en use mal quand on en a; mais il faut l'avoir reçu d'ailleurs. Pour comprendre à quelle distance il est de la doctrine de l'Eglise, & combien il lui faudroit faire de chemin pour s'en rapprocher, il faut remarquer la différence qui se trouve entre notre état & celui où étoit Adam avant son péché. Le Démon n'avoit réellement aucun pouvoir sur lui; il pouvoit le tenter comme il tenta Jesus-Christ dans le désert, c'est-à-dire, qu'il pouvoit lui parler & s'entretenir avec lui, comme un coquin feroit avec un honnête homme; mais il ne pouvoit lui faire aucune violence, & il auroit été obligé de se retirer, si Eve l'avoit congédié aussitôt qu'il lui parla de désobéir à Dieu; au lieu que nous, nous sommes ses esclaves, nous sommes entre ses mains comme des criminels entre les mains des bourreaux. L'Auteur des Examens a-t'il fait attention à cette différence? a-t'il pensé à la laisser subsister? elle appartient

appartient cependant à la foi. Je croirois pour expliquer comment cela se fait, que le Démon a conservé depuis son péché le même pouvoir qu'il avoit reçu avant sa chute; qu'il a continué d'avoir avec l'homme les mêmes liaisons qu'ont les Anges de Dieu; qu'il est à présumer que cette liaison de l'homme avec les Anges, est réglée suivant des loix stables que Dieu a établies dès le commencement: qu'ainsi il n'est point nécessaire de dire que le Démon ait reçu aucun nouveau pouvoir depuis son péché; il est seulement en état de faire beaucoup de mal, en se servant de celui qu'il a reçu dans son origine & qui ne lui est point ôté: Et comme il y a aussi apparemment des loix qui fixent le commerce que les Anges ont entr'eux, les saints Anges sont en état d'arrêter le pouvoir du Démon selon ce qu'il plaît à Dieu; ensorte qu'il y a du rapport entre ce qui se passe sur la terre & ce qui se passe dans le Ciel. Il y aura une espece de combat entre les bons & les mauvais Anges jusqu'au dernier jour; les mauvais sont supérieurs quand Dieu est irrité, & les bons deviennent les maîtres quand le tems de la miséricorde est venu, ils chassent le Démon, & sa place ne se trouve plus dans le Ciel, jusqu'à ce qu'il s'y insinue de nouveau, & que prenant sept Démons plus méchans que lui, il usurpe le terrain dont on l'avoit chassé. Ces idées paroissent fondées sur l'Ecriture: mais qui sommes-nous pour parler de choses si sublimes? notre devoir est de les croire sans songer à les pénétrer, afin de ne pas tomber dans le précipice où est tombé l'Auteur des Examens, en voulant regarder de trop près des choses qui le passent.

LES PERES ET LA TRADITION.

L. Il auroit été impossible à l'Auteur des Examens de s'écarter simplement par ignorance des sentimens de l'Eglise aussi exorbitamment qu'il l'a fait, s'il étoit d'accord avec elle sur les régles de la foi. C'est le reproche que je lui ai fait dans ma huitiéme Lettre. J'ai dit, & je le répete ici, *qu'on voyoit bien par ses Ecrits qu'il ne croyoit pas tous les articles de foi : mais qu'on ne* 8.Lett.p.14. *savoit pas s'il en conservoit quelques-uns, ni quels sont ceux qu'il aura bien voulu* & 16. *épargner, parce qu'il ne nous laisse point de régle pour en juger, & qu'il abandonne celle de l'Eglise. Ce n'est ni l'Ecriture, ni le sentiment des Peres qui le décident. Il est appellant à une loi supérieure, & cette loi c'est la raison; & dans les faits, c'est la sienne propre qui le conduit.* Quelle auroit dû être sa réponse, si c'étoit à tort que j'avois intenté cette accusation contre lui? Il devoit commencer par s'expliquer nettement sur un point si important, & montrer par ses Ecrits qu'il n'avoit rien dit qui le combattît, il m'auroit couvert de confusion, au lieu qu'il justifie le reproche que je lui ai fait, en me répondant par des injures. *Ce voyant aveugle*, dit-il, *voit bien par mes Ecrits que je ne crois pas tous les articles de foi*, &c. *Il est juste de lui donner cette régle fine à laquelle il peut s'en tenir : C'est que ma foi ne sera jamais ni figuriste, ni conjectu-* 4.Rep.p.23. *rale, ni fanatique comme la sienne. S'il est vrai que je cherche ce que je dois croire, ce ne sera dans aucun de ces trois partis que je me rangerai.* Une pareille réponse n'est-elle pas équivalente à un aveu, au jugement de tout homme sensé; & quand il s'agit d'une accusation aussi grave, n'est-ce pas faire cet

aveu avec impudence. Je ne me compte pour rien, & je n'exige pas d'un criminel de ne point dire des injures à son accusateur; mais ne devoit-il pas respecter ses juges? ne sait-il pas que tout le public est allarmé de ses excès, & lui demande, comme je fais, de quelle Religion il est, & quelle est la régle de sa foi? Y a-t'il un affront plus sensible, pour un homme qui seroit touché de ce qui regarde l'honneur, que d'être rejetté publiquement & désavoué par tous les membres de la société dont il prétend être? Quelle confusion pour un homme qui auroit du sentiment, de voir qu'on n'oseroit le citer sans ajouter une Préface deshonorante, comme a fait Dom la Taste? *J'entend ce qu'on va me répondre*, dit-il, *de quel poids dira le gros des Appellans, peut etre le témoignage de cet Appellant Sceptique? n'insulte-t'il pas la raison & la foi par ses principes?* Est-ce la le cas où il faut témoigner de la fierté; & quand on seroit innocent, ne seroit-il pas honorable de paroître touché, & n'est-ce pas en le paroissant qu'on prouveroit son innocence? Je ne me contenterai pas de prendre son silence pour un aveu, & ses airs méprisans pour une marque de l'impuissance où il est de répondre. Je prouverai de nouveau qu'il renverse les fondemens de la foi, & je me servirai de ses nouveaux Écrits pour le prouver. Cet Auteur est tombé dans une méprise qui me donne sur lui tout l'avantage que je pourrois désirer. Il a cru qu'en rapportant ses sentimens, je prétendois les réfuter; il s'applique à les prouver, & il me donne par consequent de nouvelles preuves que je ne lui ai rien imputé que ce qu'il soutient effectivement. Mon dessein a été de faire connoître qu'il ne pensoit pas comme l'Eglise sur une infinité de points. Or ce sont deux questions toutes différentes, de savoir si l'Eglise est d'un sentiment, ou si un sentiment qu'on est assuré être le sien, est juste & vrai. Ce n'est qu'avec les hérétiques qu'on traite la seconde question; car par rapport à ceux qui se disent Catholiques, on ne doit leur opposer que le Catechisme. C'est comme je prétend me conduire avec l'Auteur des Examens. Je ne défendrai point contre lui l'autorité des Peres de l'Eglise, je montrerai qu'il la combat. C'est le nom des Peres qui fait ma preuve, je n'en n'ai point besoin d'autre.

LI. Tous les jeunes Theologiens savent, car cela se trouve dans les premiers traités qu'on leur donne, qu'on doit distinguer dans les Peres deux qualités; celle de Docteurs particuliers, & celle d'être les témoins & le canal de la Tradition. Ils peuvent se tromper comme Docteurs particuliers, & on ne leur doit sous ce rapport que le respect & la déférence qui sont visiblement dûes à leur grand merite; mais ils ne se trompent jamais, & leur autorité doit toujours soumettre notre raison, quand ils parlent au nom de l'Eglise, & comme dépositaires de ses sentimens. La marque qu'ils nous enseignent en cette qualité, c'est 1°. lorsqu'ils le disent, 2°. lorsqu'ils sont réunis, 3°. lorsquon ne découvre point d'époque où on ait commencé à dire ce qu'ils disent, 4°. c'est une preuve qu'ils ont parlé du consentement de toutes les Eglises, quand on voit que ce qu'ils ont enseigné subsiste après eux, & qu'on continue de l'enseigner dans les Eglises. C'est ainsi que plusieurs opinions étrangeres à la Religion, & que l'on trouve dans quelques-uns des Peres des trois premiers siécles, est tout d'un coup

disparu à la grande lumiere du quatriéme. La liberté qu'eurent les Eglises d'avoir un très-grand commerce entre elles, fit qu'on reconnut avec une entiere assurance ce qu'on avoit toujours cru, ce qui venoit de la prédication des Apôtres, en voyant ce qui étoit enseigné uniformément par tout. Quand on lit les Auteurs du quatriéme & du cinquiéme siécle, il semble qu'on lise les Ecrivains de notre tems, tant ce qu'on y découvre se trouve conforme à tout ce que nous croyons. Quand on remonte aux trois premiers, & qu'on y remarque des traces de tout ce qu'on a toujours cru depuis, comme on en remarque sur tout, ce sont des monumens infiniment précieux pour des tems de combat où l'on écrivoit si peu, & dont il reste si peu de chose, même de ce qu'on avoit écrit, le reste ayant été perdu dans le tems des persécutions. 5°. Il faut ajouter les pratiques de l'Eglise qui ont beaucoup servi à conserver le dogme, comme on le voit par l'usage que S. Augustin fait des exorcismes, pour prouver le peché originel contre les Pélagiens.

Tous ces caracteres qui servent à nous assurer que quand les Peres parlent comme témoins de la Tradition, & que leur témoignage par conséquent doit être notre régle, se trouvent réunis dans ce qu'ils nous apprennent du pouvoir surnaturel du Démon, l'Auteur des Examens le reconnoît; il convient de plus, que ce sentiment des Peres est fondé sur des textes précis de l'Ecriture pris dans leur vrai sens, celui que les Auteurs Canoniques ont eu en vue, & dont ils étoient eux-mêmes persuadés. C'est ce qui me fait dire dans ma huitiéme Lettre, qu'il lui étoit impossible de choisir un sujet plus propre pour se découvrir, & pour faire connoître que son dessein étoit de se débarasser de toutes les autorités, que celui du pouvoir du Démon; & laissant à part un dogme si bien prouvé, j'ai fait remarquer qu'il renversoit tous les autres en méprisant l'unique appui sur lequel ils sont tous fondés: *l'entendés-vous*, ai-je dit, *le langage de l'Ecriture* 8. Let.
interpretée unanimement par tous les Peres, n'est pas sa regle. Il étoit impossible de faire à un homme un reproche plus grave. Le fait est évident, comment y répondra-t'il? Il se sert du stratagême qu'il employe dans toutes ses Lettres; il fait le Comédien; il me charge d'injures, & convient de ce que j'ai dit. *Vous attendiez-vous*, dit-il, *à cette chute? La remarque est aussi so-* 4. Rep. p. 2.
lide que bien placée, notre homme est un faiseur de coq-à-l'âne, un manœuvre de la Tour de Babel, qui vous apporte du bitume, quand vous lui demandés de la brique. Il veut nous redresser par les Peres sur un point où l'impossibilité de les redresser eux-mêmes nous a forcés de les abandonner. N'est-ce pas là faire ce que font ceux qu'on surprend sur le fait commettant une méchante action, qui ne pouvant plus se cacher, payent d'éfronterie; car peut-on convenir d'une plus grande erreur avec plus d'insolence? & sur le champ il cherche à s'envelopper. *Mais*, continue-t'il, *sans insister sur ce contre-tems, je n'ai qu'à dire avec* Ibid.
lui, l'entendez-vous, Monsieur, ce grand controversiste, qui ne sait pas ou qui fait semblant de ne pas savoir, que la régle qui veut qu'on suive le consentement unanime des Peres dans l'interpretation de l'Ecriture, n'a d'application qu'aux choses qui appartiennent à la foi ou à l'édification des mœurs, & ne doit point s'etendre à tout ce qu'on peut appeller le langage des Livres saints.

LII. Vous avez-là, Monsieur, un bel exemple, de la maniere dont cet Auteur traite toutes les questions de Logique, de Physique, de Théologie. Après avoir avancé les plus étranges paradoxes, il jette à la traverse pour faire illusion des principes généraux qui ne servent qu'à jetter de l'incertitude, surtout quand on n'en sait pas faire l'application, & vous met dans la necessité à chaque instant de faire des dissertations, pour lui apprendre l'usage des principes qu'il avance, dont il ne connoît ni les bornes, ni l'étendue, je n'en ferai pas une bien longue, pour montrer que le pouvoir du Démon même surnaturel, est compris dans la révélation, & fait partie du dépôt confié à l'Eglise, je n'ai qu'à montrer qu'il est fondé sur le pouvoir que Jesus-Christ a donné à ses Apôtres, & par eux à toute l'Eglise après sa résurrection, de chasser les Démons : *signa autem eos qui crediderint, hæc sequentur : in nomine meo dæmonia ejicient.* Ce qui est fondé sur ce que réellement les Chrétiens avoient ce pouvoir, que les Payens même en convenoient ; que les Peres de l'Eglise s'en sont servi comme d'un fait constant & très-merveilleux pour leur prouver la Religion ; qu'il l'est sur les Prieres que l'Eglise faisoit sur les possedés ; enfin qu'il l'est sur les exorcismes ; qu'elle a continué d'employer depuis son origine jusqu'à present, pour chasser le Démon du corps des possedés. Y a-t'il donc rien qui appartienne davantage au dogme que de savoir si l'Eglise a réellement ce pouvoir que Jesus-Christ seul a pû lui donner, où si c'est une chimere, & si l'Eglise entiere est dans l'illusion en croyant le posseder ?

Je ne perdrai pas mon tems & je ne le ferai pas perdre au public en réfutant tout les vains raisonnemens que notre Auteur employe pour ôter aux Peres toute autorité, & ne leur laisser, comme on feroit à des Philosophes, que celle de leurs raisons. Je vous prie de lire le P. Balthus, & vous verrez que l'Auteur des Examens ne dit rien de nouveau, & qui n'ait été dit par un certain M. Wandale Médécin Anabaptiste de Harlem, que le premier a entrepris de montrer, que tout le monde avoit été & étoit encore dans l'erreur, d'attribuer aux Démons les Oracles du Paganisme, & de croire qu'ils avoient été réduits au silence par le pouvoir de Jesus-Christ. *C'étoit*, dit le P. Balthus, *avant Wandal le sentiment général de tout le Christianisme, fondé sur l'autorité des saints Peres & de tous les Auteurs Ecclesiastiques sans en excepter un seul.* Il n'y a pas jusqu'aux Sociniens qui n'ayent reconnu l'opération du Démon dans les Oracles du Paganisme, Crellius le soutient & tire de là un argument pour prouver l'existence de Dieu. Wandal se fait honneur d'être le premier qui ait osé avancer cette nouveauté, & je mettrai ici tout au long ce qu'en rapporte le Pere Balthus, afin de faire honte à notre Auteur, & qu'on sache de qui sont les sentimens qu'il veut introduire dans le Christianisme. Voici ses paroles : (a) *Comme je n'ai point cru sur cette matiere devoir m'arrêter à l'autorité de personne, je n'y ai rien perdu, si cen'est que je n'ai trouvé qui que ce soit jusqu'à present qui ait apperçu ce qui me*

(a) *Sed quia minimè mihi aliorum autoritati in hâc materiâ innitendum duxi, nihil aliud mihi indè deperiit, quam quòd neminem huc usque invenerim qui id quod ego verum esse ducebam, aut perspexerit aut cordatè defendere publicè ausus fuerit. Neminem inter ipsos reperio, qui non aut omninò aut pro parte saltem autorem illorum, (oraculorum scilicet) statuat diabolum.*

paroissoit

paroissoit indubitable, ou qui ait osé le soutenir publiquement & généreusement. Je n'ai trouvé aucun Auteur qui n'ait cru que le Démon étoit la cause des Oracles, ou en tout, ou en partie. C'est ce qui l'oblige en commençant son troisiéme Chapitre de dire avec beaucoup de courage : *Puis donc que je n'ai point de secours à attendre, prenons courage, entreprenons une chose qui paroîtra apparemment téméraire & difficile à un grand nombre de personnes, & tâchons de défendre & d'établir par la force seule de notre bras, une opinion dont nous sommes les Auteurs.* (a)

LIII. L'Auteur des Examens s'est armé d'un pareil courage, mais je le trouve bien plus hardi que Wandal. Il l'est d'avoir osé marcher à la suite d'un Auteur aussi décrié ; il l'est de soutenir parmi les Catholiques ce que cet Auteur a enseigné dans la plus miserable de toutes les Sectes, qui a le plus abregé les articles de foi ; il l'est parce qu'il est encore plus téméraire, & qu'il a encheri sur ce qu'avoit dit Vandal, qui ne pretendoit point ôter absolument tout pouvoir au Démon ; il l'est enfin par l'assurance avec laquelle il propose les visions de son propre esprit. Wandal n'a point dit comme notre Auteur, il n'avoit eu garde de le dire, que le paradoxe qu'il entreprenoit de défendre, étoit aussi certain que sa Religion, & qu'il *hésiteroit dans sa foi* & seroit tenté d'y renoncer, si on l'obligeoit d'abandonner cette chimere, dont il se dit le premier Auteur. Il n'a pas pris son vol si haut, c'est pourquoi on ne trouvera point dans Wandal les deux raisons que l'Auteur des Examens employe pour ôter tout pouvoir au Démon ; mais on y trouvera la plupart des réponses & des subterfuges, dont il se sert pour se défendre de l'autorité des Peres. C'est ce qui me paroît fort étonnant, que l'Auteur des Examens ait entrepris de ressusciter une opinion avancée pour la premiere fois par une hérétique Anabaptiste, & qu'il n'ait fait aucune mention de la réfutation qui en a été faite ; il devoit commencer par répondre aux savantes Dissertations du Pere Balthus ; c'est où je le renvoye pour abréger.

Je ne répondrai plus qu'un mot sur une sorte d'accusation qui va paroître bien extraordinaire. J'avois dit dans ma huitiéme Lettre : *Il convient que tous les Peres sans exception, ont reconnu dans les Démons une puissance surnaturelle ; mais il récuse leur témoignage ; en devineriez-vous bien la raison ? c'est qu'ils étoient prévenus par le langage des Livres saints, qui pour se conformer aux opinions populaires, attribuoient souvent au Démon des effets purement naturels.* Ce sont ses propres paroles que j'ai rapportées, il n'en disconvient pas. Cependant il ne laisse pas de m'accuser d'infidélité, & il veut qu'on se serve de ce premier exemple pour juger de tous les autres. *Voici*, dit-il, *le premier* 4. *Rep. p.* 1.
qui vous fera juger de la fidélité du Censeur & de la justesse de la censure ; & voici son sujet de plainte, c'est qu'il a rendu deux raisons de l'erreur où il prétend qu'étoient les Peres sur le pouvoir du Démon, & que j'ai supprimé celle qu'il croit la principale. L'Ecriture étoit à la vérité suffisante pour tromper les Peres, elle pouvoit avoir cet effet ; les Auteurs Canoniques étoient les premiers trompés, mais il veut qu'elle n'ait servi qu'à confirmer les Peres dans leur erreur. Il trouve important qu'on dise que ce sont les

(a) *Dum igitur nihil auxilii à talibus tantisque viris expectandum est ; age ! ipsi rem arduam Marte proprium nostram opinionem defendere ac stabilire conemur.*

Philosophes Payens qui ont commencé par tromper les Peres, & il prétend
4. Rep. p. 2. que *c'est pour donner quelque spécieux à la malignité de la critique que j'ai supprimé cette premiere raison*, qu'il avoit effectivement rapportée, *parce qu'elle avoit trop de force.* Un autre que lui m'en auroit remercié; il faut être bien aveugle pour se plaindre de ce qu'on ne lui a pas empêché un aussi horrible blasphême que celui de dire que les opinions populaires qu'il prétend que l'Ecriture autorise par son langage, ce sont les erreurs mêmes des Philosophes Payens; que les Peres ont été confirmés dans ces erreurs qu'ils apportoient du Paganisme par la parole de Dieu; que les Auteurs Canoniques étoient les premiers dans ces erreurs; que Jesus-Christ lui-même a parlé cet horrible langage, & qu'il l'a parlé même depuis qu'il a été ressuscité, puisqu'il a renouvellé à ses Apôtres après sa resurrection, le pouvoir qu'il leur avoit déja donné de chasser les Démons.

LIV. Il faut qu'un Auteur soit bien gâté pour n'avoir pas été du moins retenu par la crainte de révolter tout le monde contre lui, & de n'avoir pas senti l'impression que feroit sur le public une telle abomination. Mais c'est qu'il croit devoir profiter de ce tems de trouble pour débiter toutes ses maximes, & qu'il tient moins à son honneur qu'à ses sentimens. Il a besoin pour conserver à la raison le droit de faire un discernement dans ce qu'enseignent les Peres, de les supposer infectés des erreurs des Philosophes. C'est ce qui lui fait dire que j'avois passé cette réfléxion, parce que je jugeois
Ibid. comme lui; *qu'elle avoit trop de force. C'est*, continue-t'il, *l'origine de plusieurs opinions payennes qui s'étoient introduites dans le Christianisme, & dont on ne trouve que trop de vestiges dans les Ecrits des anciens Docteurs: ils s'appliquoient moins à rechercher si ces opinions étoient vraies, qu'à les appuyer de quelques textes apparens des saintes Ecritures.* C'est-là une des erreurs que le P. Balthus reprend dans les Auteurs qu'il réfute. Mais quelle affreuse idée nous donne-t'il du Christianisme, en voulant qu'on le regarde dès sa naissance comme corrompu par une multitude d'opinions payennes qui s'y étoient introduites? Quelle injure ne fait-il pas aux Peres de l'Eglise? quel mépris pour leur autorité de les supposer plus attachés aux Philosophes qu'à Jesus-Christ, & moins appliqués à chercher dans l'Ecriture ce qu'on doit croire, qu'a la corrompre, pour la rendre conforme aux opinions payennes, afin de les justifier?

LV. N'a-t'il pas bonne grace après cela de se plaindre que je le calomnie, parce que j'ai dit, qu'on voyoit bien qu'il n'avoit pas étudié dans nos Livres, & que c'étoit dans ceux des Protestans qu'il alloit puiser ses sentimens. Je devois ajouter, & qu'il choisit les pires de tous, pour encherir même sur eux; qu'il nous cite donc des Catholiques qui ayent avancé, qu'*il s'étoit introduit plusieurs opinions payennes dans le Christianisme dès son origine?* Suffit-il pour justifier une proposition si téméraire & si injurieuse au Christianisme, de nommer quelques anciens qui auront donné dans des erreurs qui leur étoient particulieres, & qui n'ont laissé aucune trace après eux? C'est cependant là la methode universelle de cet Auteur sur toutes sortes de sujets; il fonde des maximes générales sur des faits particuliers. *Dès qu'on est forcé*,
5. Rep. p. 42. dit-il, *de reconnoitre de pareils préjugés dans les saints Docteurs, il n'y a ni hardiesse ni témerité à dire qu'ils en ont eu; & dès qu'il est certain qu'ils en ont eu,*

pourquoi nous seroit-il défendu d'examiner leurs autorités, & d'y distinguer ce qu'ils appuient de bonnes raisons, d'avec ce qui en paroît destitué ? Un Catholique auroit dit qu'il falloit distinguer dans les Peres ce qu'ils avancent comme Docteurs particuliers, de ce qu'ils enseignent comme témoins de la Tradition, & de concert avec toutes les Eglises, & qu'ainsi dans le tems même qu'on ne croit pas devoir se soumettre au sentiment d'un Pere, ou même de plusieurs, on demeure renfermé dans l'enceinte de l'autorité & dans ses bornes, parce qu'on ne fait que préferer une plus grande autorité à une moindre, celle du corps à celle des particuliers.

L'Auteur des Examens ne fait mention nulle part de cette régle des Catholiques ; il ne fait remarquer qu'il y a eu des Peres qui ont eu des préjugés, que pour nous mettre en garde contre l'autorité de tous les autres, & pour conclure qu'il faut sortir de cette premiere enceinte de l'autorité, & aller jusqu'à la raison, pour apprendre d'elle s'il faut être de leur sentiment, & si ce sont ses réponses qu'ils nous ont rapportées. Ce que j'admire dans cet Auteur, c'est qu'après avoir fait tous ses efforts pour affoiblir l'autorité des Peres, après avoir fait tout ce qu'il a pu pour les rendre méprisables, afin de paroître moins téméraire en les méprisant, après s'être mis par sa raison au-dessus de toutes les autorités, s'il rencontre par hazard quelque Auteur qui soit tombé dans les mêmes égaremens que lui, il saisit son autorité & la fait valoir, sans s'embarasser si l'Auteur qu'il cite n'est pas abandonné & décrié par l'endroit même qu'il emprunte de lui, & sur lequel il s'appuie. C'est ce que nous allons voir, & c'est par où je commencerai ce qui regarde l'Ecriture.

LE LANGAGE DE L'ECRITURE.

LVI. Tout le monde sait qu'une des erreurs d'Origéne, est de s'être trop livré aux allégories, & de n'avoir pas assez respecté le sens litteral de l'Ecriture. L'Auteur des Examens ou ses adjoints, se serviront quand il sera tems, de ces excès où est tombé Origéne pour décrier les régles que l'Eglise a toujours suivies dans tous les tems par rapport à l'intelligence de l'Ecriture. Ils prétendront qu'Origéne est le premier qui ait entrepris de prescrire une méthode pour expliquer l'Ecriture dans un sens spirituel, & qu'il a rendu cette méthode suspecte par ses écarts ; & présentement notre Auteur adopte ce que toute l'Eglise a réprouvé dans Origéne. Comme il est embarassé de toutes les histoires où il est dit que le Démon s'est présenté sous une forme corporelle : il est ravi de trouver qu'Origéne dise qu'on ne doit point les prendre à la lettre, il embrasse son sentiment, il adopte ses principes & se sert de son autorité, quoiqu'il ne puisse ignorer que sur ce point elle soit réprouvée par toute l'Eglise. Voyez avec quelle assurance il soutient qu'on ne doit point prendre à la lettre toute l'histoire de la tentation d'Eve. *Il ne faut que des yeux, il ne faut que ne pas lire en dormant, pour voir que le récit de la tentation d'Eve n'est qu'une pure allégorie : toutes les circonstances y sont si litteralement appliquées au serpent, qu'il n'est pas possible de prendre l'une dans un sens different des autres. Il est donc clair que le Démon ne parla pas plus réellement* ..Rep.p.39.

par l'organe du serpent, qu'il fut réellement condamné à marcher sur son ventre, à manger de la terre tous les jours de sa vie. On ne sait ce dont on doit être le plus choqué, ou de la témérité du sentiment considéré en lui-même, ou de celle de l'Auteur, de le proposer avec une telle suffisance. Pour moi j'avoue que je ne trouve rien de comparable à une si grande insolence. Il sait qu'il va contredire ce que pensent tous les Chrétiens, & ce qu'ils ont pensé dans tous les tems, & il choisit exprès les termes les plus insultans pour leur donner le démenti. Je ne rapporterai point tous les autres exemples de l'Ecriture où il est parlé du pouvoir du Démon; mais on peut compter que c'est avec la même pétulance qu'il en renverse le sens littéral. C'est un sanglier qui est entré dans la vigne du Seigneur, & qui n'en sortira point qu'il n'ait déraciné jusqu'au dernier sep. Je suis justifié sur les reproches que je lui ai fait sur cet article, comme sur tous les autres, mieux que je ne voudrois. Il est encore plus téméraire dans ses derniers Ecrits, que dans les premiers: il veut se défendre sans reculer, & m'accuser de calomnie sans rien désavouer de ce que je lui impute.

LVII. Je mettrai ici tout au long ce qu'il a osé dire sur le Livre de Job, pour montrer combien l'Ecriture est outragée par cet indigne Ecrivain. *On a déja remarqué dans un Ecrit public* (c'est l'Esprit en Convulsion) *que la conséquence tirée du fait de Job, n'est rien moins que claire; il ne faut, pour la rendre plus que douteuse, que distinguer les vérités historiques, des idées personnelles de l'Historien. Les Ecrivains sacrés se sont souvent exprimés selon les opinions de leur tems, soit que la nécessité de se faire entendre les ait forcés d'y conformer leur langage, soit* (ce qu'il faut bien remarquer) *qu'ils eussent eux-mêmes adopté ces opinions; c'est un fait avoué* (je voudrois bien savoir par qui) *que nous ne pouvons même contester sans affoiblir en plusieurs points l'autorité des Ecritures.....* *Ces vérités incontestables étant supposées,* (c'est ainsi qu'il s'exprime toujours) *nous separerons dans l'histoire de Job le fond de la matiere, de la maniere de la traiter: nous y verrons un Juste affligé par les pertes les plus sensibles, & frappé d'une infirmité des plus douloureuses. Ce Juste soutient l'épreuve avec constance; s'il échappe en lui des plaintes à la nature, la foi reste toujours soumise. Voilà l'exemple de patience qui nous est proposé, & ce qui s'est écrit pour notre instruction: mais dans la maniere de l'écrire, l'Auteur a pu se faire un systême conforme à ses propres idées.* (Mais quel est donc cet Auteur du Livre de Job; est-ce que ce Livre tout entier & dans toutes ses parties, n'est pas la parole de Dieu? n'est-ce pas l'Esprit saint qui en est Auteur? on voit bien que notre Philosophe ne le croit pas.) *Je ne pense pas qu'on puisse prendre autrement ce qui se lit dans les deux premiers Chapitres.... ce ne sont point assurément là des notions révélées; ni la raison, ni la révélation ne les admet, il faut donc nécessairement les adjuger à l'Ecrivain. Mais dès que vous supposez qu'il vous donne dans son récit des fictions que la vérité ne vous permet pas de réaliser, quelle preuve tirerez-vous de l'enchaînement de ces fictions qui ne soit pour le moins très-incertaine?* Je vous assure, Monsieur, que je frémis en rapportant ces paroles: je suis épouvanté du sang-froid & de la tranquillité avec laquelle cet homme dans un simple récit, sans paroître y faire attention, renverse toute l'autorité des Ecritures, & nie formellement l'inspiration des Livres saints; il le fait ne

en les outrageant. Car par où le prouve-t'il ? C'eſt parce que ce qu'ils renferment, & la maniere dont ils ſont compoſés, ſe trouve contraire à la raiſon. *Suivez l'ordre*, continue-t'il, *les premiers malheurs de Job ne ſont que des évenemens aſſez ordinaires dans l'ordre de la Providence. On a vu de ſemblables calamités ſe ſuccéder pour d'autres hommes, ou juſtes ou pécheurs, auſquels elles ſont communes en cette vie. Ces effets, quelque ſurprenans qu'ils paroiſſent, ne font point ſoupçonner à la raiſon d'autre cauſe que celle qu'elle y découvre, l'inſtabilité des choſes humaines, & la malice des hommes; mais ces cauſes ſecondes n'empêchent point la foi de remonter juſqu'à la premiere. On reçoit les biens & les maux comme venant de celui ſans qui rien ne ſe fait dans le monde.*

LVIII. On voit bien que cet Auteur ne craint pas de ſe découvrir; il explique bien clairement la méthode dont il ſe ſert pour expliquer l'Ecriture. 1°. C'eſt de bannir le Démon de tous les endroits où il en eſt parlé. 2°. De regarder tous les événemens qui y ſont rapportés, comme des effets du cours ordinaire de la nature, ſans remonter à une conduite particuliere de Dieu. Car ſi on exclut cette conduite particuliere de Dieu de l'hiſtoire de Job, il faut l'exclure de toutes les autres hiſtoires; il n'y en a aucune où elle ſoit plus marquée par les Ecritures. Ses raiſons pour contredire ainſi poſitivement l'Ecriture, c'eſt 1°. qu'il n'y a pas à compter ſur ce que diſent les Auteurs Canoniques. *Dès que vous ſuppoſerez*, dit-il, *qu'il vous donne dans ſon récit des fictions que la Vérité ne vous permet pas de réalizer, quelle preuve tirerez-vous de l'enchaînement de ces fictions, qui ne ſoit pour le moins très-incertaine?* 2°. C'eſt que dès qu'on a vu arriver dans d'autres occaſions les mêmes choſes que l'Ecriture rapporte, *quelque ſurprenantes qu'elles paroiſſent, cela ne doit point faire ſoupçonner à la raiſon d'autres cauſes que celle qu'elle y découvre*, & par conſéquent on auroit tort de les regarder comme ſurnaturelles, puiſque la nature en fournit des exemples qui montrent que ces merveilles ne paſſent pas ſes forces. Tout le monde ſentira aſſez combien cela eſt horrible, ſans que je le faſſe remarquer. Mais je vous prie de faire attention qu'il traite l'Ecriture avec le même mépris qu'il a traité les Convulſions, & qu'il ſe ſert pour ôter aux faits qu'elle rapporte le caractere de ſurnaturel, de la même méthode dont il s'eſt ſervi pour l'ôter aux Convulſions. Son Examen Phyſique eſt la baſe d'un ſyſtême qui tend autant à renverſer les Miracles & les œuvres de Dieu, que celles du Démon. Je l'ai montré dans ma huitiéme Lettre; mais je ne m'étois pas apperçu que les exemples de l'Ecriture étoient renfermés dans ſon projet: je m'en ſouviendrai, quand je traiterai cet article.

LIX. Ce que je veux qu'on remarque à préſent, c'eſt l'enchaînement de ſes principes, ou plutôt de ſes erreurs. Le Démon n'a aucun pouvoir, & il eſt impoſſible qu'il en ait: donc le langage des Auteurs Canoniques eſt trompeur; & il y a apparence qu'ils étoient les premiers trompés, lorſqu'ils nous rapportent des hiſtoires où il eſt fait mention de ce pouvoir du Démon. Quand ils font parler & agir le Démon, on doit regarder toutes ces ſortes de narrations comme des fictions de leur eſprit, qui nous empêchent de conclure rien de précis de ce qu'ils diſent, & qui nous laiſſent la liberté de regarder les évenemens qu'ils rapportent, comme des évenemens

ordinaires qu'ils ont orné par une fiction, pourvu cependant qu'on trouve dans la nature des exemples qui fassent conjecturer que ces événemens ne sont pas au-dessus de son pouvoir. Ainsi tout ce que l'on voit dans Job, c'est un juste affligé & patient, comme on en rencontre tous les jours, & *c'est tout ce qui s'est écrit pour notre instruction*; le reste vient de l'Ecrivain : d'où il résulte, qu'on doit établir cette régle importante pour l'intelligence de l'Ecriture, que les Ecrivains Canoniques *étant envoyés pour instruire* le peuple
Obs. p. 16. de Dieu *de ses volontés, pour lui proposer ses loix & ses préceptes, en un mot pour former les mœurs, c'étoit en ce point que leur langage ne devoit point être trompeur : ils ne pouvoient donner au bien le nom de mal, ni celui de mal au bien.* Voilà tout le privilege que notre Auteur accorde aux Ecrivains Canoniques. Il trouve cette régle absolument nécessaire, afin que l'Ecriture ne devienne
Ibid. p. 16. pas un Livre dangéreux. *Il s'appercevra*, dit-il, *qu'il manquoit au moins cette régle à celles qu'on nous a mises entre les mains depuis quelques années pour l'intelligence de l'Ecriture, il reconnoîtra que sans cette régle & beaucoup d'autres plus essentielles qu'il y faudroit ajouter, il n'est pas si surprenant qu'on se trompe sur plusieurs endroits dont les difficultés ne s'étoient pas offertes à son esprit.* Jugez, Monsieur, de ce que cet homme-là nous réserve. La premiere de toutes ses régles pour l'intelligence de l'Ecriture, c'est qu'elle nous trompe souvent, qu'elle parle le langage des opinions humaines, & qu'elle autorise plusieurs erreurs des Payens. Il nous avertit que ce n'est pas la seule qu'il a à proposer, qu'il y en a encore plusieurs autres plus essentielles que nous ne connoissons pas.

LX. Mais revenons sur ce qu'il dit encore sur l'histoire de Job. *Ce sont là,*
Lett. Sept. p. 15. & 16. dit-il, *les dispositions de Job au sujet de sa maladie même, & dans ses pertes il n'avoit pas dit, c'est le Seigneur qui m'avoit tout donné, c'est Satan qui me l'ôte. Si vous répondiez, ce fut Satan qui frappa Job d'une ulcere universelle, le Texte le dit expressément :* (il semble qu'il prend plaisir de donner le démenti à l'Ecriture, afin de nous apprendre à ne la lui jamais citer pour le contredire) *je répliquerois : Prenez-y garde ; ces paroles sont du tissu de la fiction de l'Auteur, & précedent le récit historique. Si la raison ne vous permet pas de prendre à la lettre cette fiction dans les premiers traits, pourquoi voulez-vous l'expliquer litteralement dans le dernier aux dépens de la raison même ?* Il avoit dit la même chose au sujet de
Obs. p. 17. Saül. *Saül*, dit-il, *n'étoit point agité par un mavais esprit que le Seigneur ait envoyé, quoique l'Histoire sacrée dise l'un & l'autre en termes exprès.* Les prétextes qu'il prend pour contredire si formellement l'Ecriture sont si frivoles, qu'il ne sera jamais embarassé d'en trouver toutes les fois qu'il ne voudra pas se rendre à son autorité. Je prendrai pour exemple celui dont il se sert, pour soutenir que ce n'étoit point le Démon qui agitoit Saül dans ses accès. c'est, dit-il, qu'il étoit soulagé lorsque David jouoit de la harpe devant lui,
Ex. Phys. p. 61. & qu'il lui *semble qu'il est évident qu'une maladie dont la cause est surnaturelle, ne doit point avoir de remedes naturels.* Il faut convenir que cet Auteur a l'évidence en commandement ; elle est sous sa main pour le servir selon ses intérêts & selon ses vues : pour moi je trouve bien plus évident qu'il faut s'en tenir aux Textes précis de l'Ecriture, qu'il ne l'est qu'on ne pourroit guérir par des remedes un possédé que le Démon auroit blessé. Je conviens que les moyens naturels ne chasserent jamais le Démon, à moins qu'on les em-

ployât par un ordre particulier de Dieu ; mais je ne vois point du tout qu'ils ne puissent remedier aux accidens qui seront des effetsde l'opération du Démon , de même qu'on peut retirer du feu un possédé que le Démon y auroit jetté, ou même l'arrêter & l'empêcher de s'y précipiter ; peut-être que tout l'effet que produisoit sur Saül le son d'un instrument bien touché, étoit de diminuer la tristesse naturelle que lui causoient ses accès,en en diminuant le sentiment.

LXI. L'Auteur a cité lui-même un exemple de l'Ecriture, qui sert a expliquer celui de Saül, qui l'embarasse. *Je suggererai*, dit-il, *volontiers un exemple dont je ne vois pas qu'on se serve aujourd'hui...... & j'avouerai de bonne foi que je ne comprend pas la raison qu'Elisée put avoir de demander un joueur de harpe. Quel besoin ce Prophete avoit-il d'un secours humain pour recevoir l'inspiration divine? Ce sont là de ces difficultés sur lesquelles toute notre Théologie se trouve en défaut. Le son du même instrument arrête les agitations de Saül & produit celle d'Elisée ; je le redirai , je n'y comprend rien.* Je ne trouve pas que cette difficulté soit grande , quand on suppose que cette harpe que demandoit Elisée n'étoit qu'un symbole & une cause morale , dont l'esprit de Dieu voulut qu'Elisée se servît dans cette occasion pour prophétiser. La difficulté ne seroit réelle que si on prétendoit que le son d'une harpe communiquât l'inspiration prophétique , comme cause Physique , ce qui seroit visiblement absurde. Mais n'importe, je prens notre Auteur au mot , la difficulté où il est d'expliquer ce fait , la ressemblance qu'il y trouve lui-même avec ce qui arrivoit à Saül , ne l'empêche pas apparemment de soumettre sa raison , & de prendre l'Ecriture à la lettre dans ce qui regarde Elisée ; pourquoi ne pas entendre de même litteralement ce qui est dit de Saül , puisque selon lui-même, le Texte qui le dit , est aussi précis & aussi clair ? Ex Th.p.91.

XLII. Notre Auteur,comme je l'ai remarqué,avoit sondé le terrain pour savoir si on lui permettroit d'ôter au Démon toutes les possessions dont il est parlé dans l'Evangile , & de traiter d'épileptiques tous les possedés que Jesus-Christ a guéris ; il a vû qu'il s'étoit trop hazardé , il a cedé, & il paroît convenir que les possessions marquées dans l'Evangile, étoient réelles; je suposerai que c'est sincérement, quoiqu'il soit impossible d'accorder cet aveu qu'il fait avec ce qu'il repete à toutes les pages de ses Ecrits, qu'il est d'une évidence supérieure à la révélation , que le Démon ne peut agir surnaturellement au dehors , & qu'il dise même qu'il *hésiteroit dans sa foi* , si on le forçoit à le croire. Mais au moins je le ferai souvenir de ce qu'il dit à Dom la Taste , qu'un seul fait où il sera prouvé que le Démon à agi surnaturellement au dehors,renverse toute sa méthode. *Il ne décidera rien*, dit-il au Bénédictin , *s'il reste un seul fait à qui sa méthode ne puisse être appliquée , c'est-à-dire , un fait qui soit dans l'ordre du vrai surnaturel ; & je conviens de bonne foi que la mienne à le même défaut.* Il est donc clair qu'il doit y rénoncer, puisqu'on lui en produit un si grand nombre dans le Nouveau Testament qu'il est forcé d'admettre : c'est une difficulté sous laquelle il faut nécessairement qu'il succombe. Aussi faut-il convenir qu'il rend les armes dans l'endroit où il essaie d'y répondre. Il se réduit à dire , *qu'il sera constant par la raison que les possessions sont naturellement impossibles* : si c'est là tout ce qu'il prétend , je ferai Obs. p. 23. 4. Rep. p. 23.

bientôt d'accord avec lui, & je crois que tout le monde le sera comme moi. Mais ce que je ne comprens pas, c'est ce qu'il dit dans la suite; *qu'il a prouvé qu'il ne s'ensuit point des possessions que les Démons ayent un pouvoir surnaturel par rapport à nous, & qu'il est faux par conséquent qu'il suffise de les croire pour justifier tout ce que les Peres ont dit de ce pouvoir.* On voit là l'image d'une obstination invincible; il est visible qu'il ne sait plus où il en est, il a fait un aveu incompatible avec toutes ses idées, qui renverse tout ce qu'il a écrit. Il sent qu'il demeure sans réponse, & que tout le monde s'en appercevra; il s'en prend à moi, & tout de suite il me charge d'injures pour me punir de ce qu'il n'a pu me répondre. *Vous le voyez donc, Monsieur, notre homme ne raisonne point; mais il sçait calomnier d'un bout à l'autre. Sa Lettre est une œuvre mêlée d'extravagances & d'impostures; c'est sur ce pied là qu'il faut le suivre.*

Je finirai cet article par l'explication d'un passage de S. Jerôme que notre Auteur cite, pour autoriser ses blasphêmes sur le langage de l'Ecriture. S. Jerôme a un sens tout different de celui qu'il lui prête. Il a tronqué le passage qu'il en rapporte de peur qu'on ne s'en apperçut. S. Jerôme après avoir dit, qu'il y a *beaucoup de choses rapportées dans les saintes Ecritures, non selon ce qu'elles étoient dans la Vérité, mais selon l'opinion du tems auquel elles sont arrivées.* Voilà tout ce que l'Auteur des Examens rapporte du passage de S. Jerôme, & il a supprimé l'exemple que S. Jerôme rapporte tout de suite, afin qu'on ne se trompe pas sur le sens dans lequel il entend cette maxime. *C'est ainsi*, dit ce Pere, *que S. Joseph est appellé dans l'Evangile le pere de Notre Seigneur; & la sainte Vierge même qui savoit bien qu'elle avoit conçu du saint Esprit, & qui avoit répondu à l'Ange, comment cela se fera-t'il? puisque je ne connois point d'homme, parle ainsi à son Fils: Mon Fils, pourquoi en avez-vous agi ainsi avec nous? Voilà que votre Pere & moi vous cherchions étant tous affligés.* (a) Le langage des hommes est reglé sur les apparences sensibles; personne n'y est trompé, parce qu'on sait que c'est l'usage de s'exprimer ainsi, & que cet usage est fondé dans la nature, & que chacun sent que c'est ainsi qu'il s'exprimeroit lorsque les choses se trouvent différentes dans la vérité de ce qu'elles paroissent aux sens. Mais lorsque cela arrive par rapport aux faits, la vérité demande que l'Historien le marque dans quelque endroit, & il suffit de l'avoir dit une fois. Il n'en n'est pas ainsi des fausses opinions & des fausses maximes, on n'y conforme son langage, que lorsqu'on en est persuadé, & c'est ce qui lui a fait dire à lui-même, que les Ecrivains Canoniques étoient les premiers trompés, dans tous les endroits où il prétend que leur lange est trompeur. Ce qu'il ajoute de S. Jerôme, fait voir son peu de jugement, & qu'il ne fait aucune réflexion sur ce qu'il écrit. *C'est là, continue ce Pere*, dit-il, *la vraie loi de l'histoire*; QUÆ VERA HISTORIÆ LEX EST. Prétend-il que pour être un bon Historien, il faut adopter les erreurs & les fausses opinions des hommes & tromper ceux pour qui on écrit? c'est cependant après cette bévûe qu'il s'applaudit & qu'il triomphe : *Que le figuriste audacieux entreprenne donc*

(a) *Quasi non multa in Scripturis sacris dicuntur juxta opinionem illius temporis quo gesta referuntur, & non juxta quod rei veritas continebat. Denique & Joseph in Evangelio pater domini vocatur, & ipsa Maria quæ sciebat se de Spiritus sancto concepisse, & respondebat Angelo, quomodò erit istud quoniam virum non cognosco, loquitur ad Filium, Fili quid fecisti nobis sic, ecce ego & pater dolentes quærebamus te.*

maintenant

maintenant de prouver que le saint Docteur blasphême, & le blasphême est seulement enveloppé, qu'il fasse contre lui tous les sots raisonnemens qu'il fait contre moi. En vérité cela fait compassion. 4. Rep. p. 31

L'INSPIRATION DES LIVRES SAINTS.

LXIII. Il est évident par les passages que je viens de citer que l'Auteur des Ex. ne croit pas que l'Ecriture soit un Livre inspiré dans toutes ses parties, & que ce soit l'esprit de Dieu qui ait dicté tout ce qu'elle contient; mais j'ai voulu en faire un article exprès, afin de faire remarquer la suite de ses erreurs. Je m'étois contenté dans ma huitiéme Lettre de dire que je craignois que ce ne fût là son sentiment, que l'Ecriture toute entiere n'étoit pas la parole de Dieu : je m'étois abstenu de lui attribuer positivement cette impieté, quoique je crusse voir clairement qu'il la soutenoit. Bien loin de me tenir compte de cette moderation, il m'insulte au contraire de ce que je lui parois trop plein de respect pour l'Ecriture. *Que notre entousiaste*, dit-il, *aille donc faire à tous ces anciens Ecrivains les questions qu'il propose sur ce langage qui paroît trompeur. Comment l'esprit de Dieu* (ce sont mes paroles) *qui inspirait les Auteurs sacrés, & dont les Ecrits sont la parole, a-t'il pu leur inspirer les erreurs populaires? Les endroits où les Prophètes parlent comme le peuple, sont-ils inspirés, ne le sont-ils pas? Est-ce la parole de Dieu? Que je crains, s'écrie-t'il, pour l'inspiration des Livres saints & pour la divinité des Ecritures, quand j'entens dire, que tout ce que nous y lisons n'est pas vrai, S. Jerôme l'a dit bien expressément;* (nous venons de voir l'abus qu'il fait du passage de S. Jerôme qu'il a rapporté) *que ce soit sur tout à ce Pere qu'il aille communiquer ses frayeurs...... Mais que je crains qu'il n'ait pas lui-même des idées bien nettes sur toutes ces questions qu'il propose! Ce qu'il y a de certain, c'est que quand nous sommes assurés qu'un sentiment est faux, comme ceux dont j'ai parlé, nous ne devons pas penser qu'il ait été l'objet d'une révélation positive ou destinée à servir de régle.* Ce que je ne saurois concevoir, c'est comment il a eu le front de m'accuser de calomnie, pendant qu'il encherit dans ses derniers Ecrits sur tout ce que je lui ai imputé, & qu'il me donne de nouvelles preuves pour montrer qu'il renverse la Religion, & que j'ai eu raison de l'en accuser. 4. Rep. p. 32

LA RAISON.

LXIV. L'Auteur des Nouvelles avoit cru avec raison, qu'il suffisoit pour donner une idée de nos Savans, de rapporter leurs excès sur ce qu'ils appellent la doctrine de la raison, & de faire voir qu'ils la mettent au-dessus de l'Ecriture & des Peres. L'Auteur des Examens rapporte le précis que le Nouvelliste fait de ses sentimens; il le trouve juste & fait semblant d'être étonné que quelqu'un ose y trouver à redire. *La doctrine de la raison*, dit le Nouvelliste, *a appris à l'Auteur de l'esprit en Convulsion, que le Démon non seulement ne peut faire des prodiges, ni opérer des guérisons, mais ne peut rien du tout*, (remarqués que l'Auteur des Nouvelles les accuse d'ôter au Démon, non-seulement tout pouvoir surnaturel, mais généralement tout

pouvoir, & vous allez voir que notre Auteur ne le désavouera pas.) *c'est cette doctrine de la raison qui doit*, selon lui, *nous diriger dans l'intelligence du sens de l'Ecriture, & toute autorité de l'Ecriture doit être censée mal entendue, quand elle est contraire à la raison. D'ailleurs toutes les autorités du monde seroient inutilement unanimes contre la raison. Ces principes bien entendus*, répond notre Auteur, *sont reconnoissables dans mes Examens & dans mes Observations, je ne les désavoue point, & je dois en defendre la vérité. Comment le Censeur les attaque-t-il? Qui ne seroit effrayé*, s'écrie-t-il, *& consterné d'entendre un Chrétien parler ainsi?*
5. Rep. p. 6. *Qui ne seroit etonné*, réprend-il, *d'entendre un homme qui n'auroit pas perdu le bon sens, faire de pareilles exclamations..... qui ne seroit effrayé & meme consterné d'entendre un Chretien, qui doit croire sa Religion fondée sur des principes inébranlables, contester a la raison la préeminence sur toutes les autorités?* Et il ajoute, que lorsque l'autorité se trouve contraire à la doctrine de la raison; quand ce seroit celle de l'Ecriture, il faut regarder ce qu'elle dit comme *une objection qu'on*
1. Rep. p. 19. *auroit à resoudre à quelque prix que ce fût. L'Auteur de l'Esprit en Convulsion n'a donc pas tort d'opposer à la force des autorités, la force de l'évidence, à laquelle toutes les autorités doivent céder. Sa maxime est un premier principe qui porte avec lui sa preuve.*

LXV. Je vous assure, Monsieur, que je ne saurois m'imaginer qu'il croye lui-même ce qu'il avance ici avec tant d'assurance, qu'il n'y a point de Chrétien, *qui conteste à la raison la preeminence au dessus de toutes les autorités.* Mais s'il croit que ce soit là la régle des Chrétiens, de soumettre toutes les autorités à celle de la raison; qu'il nous dise donc qu'elle est celle des Athées, des Déistes & des Sociniens? N'est-ce pas pour suivre la raison, à ce que prétendent tous ces impies, que les uns nient toute Réligion, comme les Athées & les Déistes; & les autres comme les Sociniens bannissent de la Religion tous les Mysteres, & prétendent la rabbaisser à la mesure de la raison, en établissant, comme fait notre Auteur, qui a emprunté cette maxime d'eux, que lorsque l'Ecriture paroît contraire à ce que dicte la raison, il faut regarder les Textes les plus précis, comme *des objections qu'on auroit à resoudre à quelque prix que ce soit.* L'Auteur des Examens se défend d'être Socinien, cela peut-être, je ne crois pas que son dessein soit d'engager sa liberté, & de s'obliger à penser comme qui que ce soit: il prétend ne relever que de sa propre raison, & penser comme il lui plaît. Il n'aura pas toutes les erreurs des Sociniens, je le veux, mais il en aura d'autres que les Sociniens n'auront pas. Il suffit qu'il soit d'accord avec eux sur l'Analyse de la foi, & qu'il puise ses sentimens dans la même source où ils puisent les leurs. A qui persuadera-t il, par exemple, que le pouvoir des Démons & celui des Anges sont plus incompréhensibles à la raison que le Mystere de la Trinité; & qu'on soit plus autorisé par la raison à forcer le sens de l'Ecriture, pour ne pas croire le pouvoir des esprits, que les Sociciniens ne le sont à l'abandonner pour ne pas croire la Trinité & les autres Mysteres de la Religion? L'Auteur des Examens a avancé dans tous ses Ecrits une infinité de sentimens nouveaux, inouis dans la Religion. Sous qu'elle caution les a-t-il produits? Sous celle de sa raison seule. Il a commencé par désarmer les Theologiens, en leur signifiant qu'il ne reconnoissoit point d'autre Tribunal

en dernier ressort que celui de la raison, & que c'étoit devant elle seule qu'il prétendoit se battre contre ses adversaires. Il a récusé tous les autres Tribunaux, parce qu'il prétend les avoir tous trouvés en défaut; il n'a pas même excepté les Auteurs sacrés, comme nous l'avons vu.

Je ne serois pas fort surpris de trouver dans ces sentimens un homme qui se donneroit naturellement pour ce qu'il est. Il y a une infinité de gens dans le monde qui font les esprits forts, qui parlent ainsi dans les compagnies. Ils savent bien que ce qu'ils disent est opposé à la doctrine de l'Eglise, ils ne s'en cachent pas. Ce qui m'étonne, c'est que l'Auteur des Examens veuille qu'on lui permette d'enseigner les maximes du libertinage au nom de l'Eglise, & qu'il fasse le Théologien pour se conserver le droit de renverser plus surement les fondemens de la foi. Il me suffit de l'avoir fait connoître. Je ne ferai pas assurément un Traité exprès de la foiblesse de la raison humaine, pour confondre ce Philosophe; je me contenterai de ce que dit M. Pascal, que la premiere *démarche de la raison, c'est de connoître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent, & qu'il faut qu'elle soit bien foible, si elle ne va pas jusques-là: ensorte que la foiblesse de la raison paroît bien davantage dans ceux qui ne la connoissent pas, que dans ceux qui la connoissent.* Il n'y a pas même d'apparence que cet Auteur soit parvenu tout d'un coup à ce dernier excès, de donner à sa propre raison la prééminence au-dessus de toutes les autorités: il faut qu'il ait été conduit par degrés à cette extrémité; c'est parce qu'il a vu que toutes les autorités étoient contre lui, & qu'il s'est trouvé seul en présence de sa raison, destitué de tout autre secours, & n'ayant qu'elle pour appui de tout ce qu'il avoit la hardiesse d'avancer.

LXVI. Peut-être se plaindra-t'il que j'outre ses sentimens, & que je lui fais dire de sa propre raison, ce qu'il n'a prétendu dire que de la raison en général. Mais pourquoi n'a-t'il pas fait cette distinction dans ses Ecrits? Car ma réponse à toutes ses difficultés, c'est que tout ce qu'il dit est vrai, de la raison considérée en elle-même, mais ne l'est pas de la sienne, ni de celle d'aucun homme qui soit sur la terre. La raison est infaillible. Dieu ne révéle rien qui lui soit contraire. Elle n'est soumise à aucune autorité. Tout cela est vrai. Mais cette raison à qui tous ces caracteres conviennent, n'est pas celle de l'homme, c'est la raison éternelle qui réside dans le sein de Dieu. Il est vrai qu'elle est présente à tous les esprits, & qu'il n'y en a point à qui elle ne communique quelques rayons de sa lumiere, sans quoi ils ne seroient plus raisonnables; mais tous ne sont pas également en état de la consulter & d'entendre ses réponses. Je la comparerois volontiers à un livre écrit en différens caracteres, les uns plus gros & les autres plus petits dans des degrés infinis, & je comparerois la raison humaine à des yeux par lesquels les hommes lisent dans ce livre. Il est inutile pour nous que ce livre soit bien écrit, & que tout ce que nous désirons savoir s'y trouve renfermé, si nous avons de mauvais yeux qui nous empêchent de lire; si une des propriétés de ces mauvais yeux est de rapetisser certains objets, de maniere qu'ils nous deviennent imperceptibles; si outre cela ils ont les mêmes défauts, & encore plus grands, & en plus grand nombre, que les yeux du corps par lesquels nous appercevons les objets extérieurs; si nous ne pouvons pas

souvent réunir les caracteres & les assembler ; s'il y en a qui nous échapent, s'ils nous paroissent brouillés, si nous lisons autrement qu'il n'est écrit ; enfin si la lumiere elle-même nous offusque & nous rend aveugles, parce que nous avons la vue trop foible pour en soutenir l'éclat. Or c'est de la force de nos yeux & non de celle de la raison dont il s'agit : c'est parce que nous avons la vûe foible & troublée que la révélation nous est nécessaire ; & il faudroit être bien aveugle soi-même pour avancer, comme fait l'Auteur des Examens, que tous les hommes peuvent lire avec assurance, sans crainte de se tromper, dans le livre de la raison, & que dès qu'ils commencent à faire usage de leur liberté, dans quelque endroit du monde qu'ils se trouvent, hommes & femmes, on ne *peut contester à leur raison la prééminence au-dessus de toutes les autorités.* C'est cependant jusqu'à cet excès de folie qu'il est obligé de relever les forces de la raison. Ses principes ne lui servent de rien, s'il ne leur donne cette étendue. Il ne prétendra pas apparemment restraindre ses maximes à un petit nombre d'hommes qui posséderoient seuls le privilége de n'être soumis à aucune autorité, & qui pourroient sans témérité dire comme il l'a dit, qu'ils sont plus assurés de la bonté de leurs yeux pour discerner la vérité, qu'ils ne le sont de leur foi ; & que lorsqu'on lit dans les Livres saints le contraire de ce qu'ils découvrent par leur raison, *on doit la regarder comme une objection qu'on est obligé de résoudre à quelque prix que ce soit.*

LXVII. Un autre sophisme dans lequel est tombé l'Auteur des Examens, car il donne dans tous ceux qui se présentent, c'est d'avoir cru que la foi étoit soumise à la raison, parce que c'est à la raison à nous conduire à la foi; & que pour devenir fidele, il faut commencer par être raisonnable. C'est à peu près comme si un homme qui auroit eu assez de discernement pour connoître dans une Ville quel seroit le plus habile Médecin, ou le plus habile Chirurgien, prétendoit en conséquence être le Juge des ordonnances de l'un, & des opérations de l'autre, & ne rien faire de tout ce qu'ils lui diroient, que ce qu'il trouveroit lui-même à propos & utile. Ecoutons notre Philosophe. *Il est donc certain*, dit-il au Nouvelliste, *que toute autorité de l'Ecriture doit être censée mal entendue, quand elle est contraire à la raison ; c'est le principe de l'Examen de l'Esprit en Convulsion ; Il est donc certain que la raison nous doit diriger dans l'intelligence du sens de l'Ecriture, c'est sa conséquence, & cette conséquence est manifeste, puisque l'Ecriture ne peut être contraire à la raison.* C'est le sophisme que je viens de réfuter, en distinguant la raison considérée en elle-même, de ce qui nous paroît souvent très-faussement être la raison. Voici son second raisonnement. *Pénétrons plus avant, & faisons encore à l'Auteur des*
1.Rép.p.20. *Nouvelles une petite question. La voici : Si la raison n'a point de notions infaillibles contre lesquelles aucune autorité ne puisse revenir, sur quoi la certitude de nos révélations sera-t'elle fondée? n'a-t'il pas fallu que ceux qui les ont reçues les premiers, eussent des moyens indubitables pour s'assurer que c'étoit Dieu qui leur parloit? leurs moyens ne pouvoient être que des ressorts de la raison.* D'où il conclut, que puisqu'on a trouvé un cas où la raison précede l'autorité & lui sert d'appui, la raison étant toujours de même nature & toujours également certaine, il en faut faire une régle générale, & lui donner toujours *la prééminence sur toutes les autorités.*

LXVIII. J'admire qu'on puisse se laisser éblouir par de pareils raisonnemens, & qu'on ne soit pas arrêté du moins par l'expérience, qui nous apprend que tous les hommes discernent sans peine ceux qui sont capables de les instruire dans les autres sciences ; mais qu'après cette premiere démarche de la raison, c'est par la confiance & la docilité pour ceux qui les instruisent, qu'"ls font du progrès, & qu'il faut qu'ils soient devenus fort habiles pour juger de la science de leurs Maîtres, & pour les corriger. M. de Cambrai est tombé dans une erreur opposée à celle de l'Auteur des Examens, par une illusion toute semblable. Il a cru que la foi ne trouvoit aucun appui dans la nature, & que les hommes avoient besoin d'un secours surnaturel pour exprimer surement ce qu'ils pensoient, parce que ce secours leur est nécessaire pour penser comme ils doivent. L'Auteur des Examens au contraire croit que la raison peut se passer de la foi, & qu'elle en doit être le juge, par cet étrange raisonnement, qu'elle est capable de la recevoir & de discerner avec assurance ceux qu'elle doit écouter. Ces deux Auteurs n'ont pas connu ce qu'il y avoit de fort & de foible dans l'homme. Ce qui rend notre raison si foible par rapport à toutes les vérités de la Religion, & ce qui fait que la foi nous est nécessaire pour les connoître, c'est que ces grands objets sont hors de notre portée, & dans un éloignement qui nous empêche de les discerner. Les sens & les passions sont des especes de lunettes qui les rapetissent si fort à notre égard, qu'ils nous deviennent comme imperceptibles. Mais notre raison demeure forte par rapport à tous les objets qui lui sont proportionnés. M. Pascal a fort bien remarqué qu'on a dans cet ordre: sur une infinité de choses, la même assurance que donneroient des démonstrations Mathématiques, & que tous les hommes sont capables de cette assurance; c'est dans cet ordre que sont posés les fondemens de la Religion. C'est pourquoi tout le monde peut les approuver. Mais s'ensuit-il qu'une doctrine établie sur des Miracles, soit aussi claire que les Miracles qui servent à l'établir, & qu'on soit en état d'en juger, parce qu'on a assez de lumiere pour voir avec évidence qu'on doit s'y soumettre ?

LXIX. On ne sera pas étonné des étranges écarts que je vais encore rapporter de l'Auteur des Examens, après qu'on lui a vu faire cette premiere démarche, de mettre la raison à la place de la foi. Il paroît en effet uniquement appliqué à étendre, pour ainsi parler, le département de la raison, & ne songer qu'à restraindre celui de la foi. Il semble même qu'il veuille l'anéantir tout à fait. Il a donné à la raison toute l'assurance & l'immobilité qui n'appartiennent qu'à la foi seule, selon la doctrine de l'Eglise. Il ne reconnoît aucune inégalité dans la raison. Tout ce qui est évident, selon lui, l'est comme les premiers principes, & n'est plus susceptible d'augmentation & de diminution. Il n'y a point de plus & de moins dans l'évidence. C'est ce qui fait qu'il n'hésite sur rien, & qu'il propose toutes ses vûes, comme des premiers principes, qui n'ont pas besoin de preuve. Jesus-Christ lui-même. (voyez le blasphême) *ne pourroit leur communiquer un degré d'évidence de plus, les Miracles seroient inutiles pour les prouver. L'évidence est immuable, & sans cela nous ne connoîtrions point de ces vérités que les Philosophes* *Lett. Scept. p. 29.*

4. Rep. p. 30. *appellent des vérités éternelles. Ce qui est évident par soi-même, ne peut tirer d'ailleurs aucun degré d'évidence, c'est ce qui fait que les premiers principes ne se prouvent point. Or la preuve des Miracles est de cette nature. Elle prouve par sa propre évidence, parce qu'il est évident que Dieu seul peut faire des Miracles. Cette preuve ne peut donc être fortifiée par aucune autre preuve, pas même un Miracle par un autre Miracle, un seul prouve autant que cent.* A-t-on jamais rien avancé de plus absurde? Est-ce que cet Auteur n'a pas un ami à qui il montre ses ouvrages, qui l'avertisse de tempérer du moins ces absurdités, pour ne pas révolter tout le monde contre lui, & Philosophes & Théologiens? Car je le défie de m'en citer un seul qui voulût se rendre caution de ce qu'il avance ici avec tant d'assurance. Voilà son premier excès.

LA THEOLOGIE NATURELLE ET LA THEOLOGIE REVELE'E.

LXX. Il ne s'est pas contenté de donner à la raison la préeminence au-dessus de toutes les autorités, & de l'établir Juge en dernier ressort de ce que nous apprenons de l'Ecriture & des Peres. Il a appréhendé qu'en s'en tenant là, elle ne fût encore trop dépendante de la foi, & qu'on ne pût dire que la foi avoit du moins ce privilege, de présenter à la raison les motifs sur lesquels elle devoit se déterminer, & de lui montrer les routes par lesquelles elle devoit marcher, en portant le flambeau devant elle. Il n'a point voulu de cette dépendance. Il m'a insulté, parce que j'ai appellé la

Ibid. p. 23. foi une lumiere. *Notre Théologien*, dit-il, *se trompe grossierement quand il avance que la foi nous éclaire, & quelle fournit à la raison les principes qui lui manquent.* Il a voulu que la raison eût un district à part, & qu'elle ne dépendit que d'elle-même & de ses propres moyens dans toute l'étendue du terrain qu'il lui avoit assigné. Il a fait pour cette raison un partage dans la Religion. Il a distingué ce qu'il appelle *la Théologie naturelle*, de la *Theologie révélée :* il a mis dans la portion qu'il a assignée à la Théologie naturelle, toutes les vérités de morale, toutes celles qui sont conformes à la raison & dont il est possible à l'homme d'appercevoir la vérité : en un mot toutes celles qu'Adam auroit connues dans l'état d'innocence. Il a donné à la raison de l'homme pécheur sur toutes ces vérités, un domaine indépendant de la foi, & il a osé dire qu'elle pouvoit les découvrir toutes sans son secours; & il a donné pour objets à la révélation les seuls mysteres qui sont au-dessus de la raison. *Les*

Ibid. *objets de la foi ne sont point du ressort de la raison. Ces objets nous sont proposés sans évidence, nous n'en raisonnons point.* Voilà tout ce qu'il donne à la révélation. C'est là qu'il la restraint, & c'est par cette raison qu'il trouve qu'il n'y a que les Miracles seuls qui puissent lui servir de preuve. On va voir tout cela avec étendue dans les passages que je vais citer. *Il n'a jamais réfléchi*, c'est de moi dont il parle, *que notre Religion comprend deux sortes de connoissances, les unes puisées dans la raison la plus pure que la révélation suppose*, (ces vérités sont puisées dans la raison, & la révélation les suppose, c'est ce qu'il faut bien remarquer.) *& les autres au-dessus de la raison, mais attestées par la preuve évidente des Miracles qui les fait croire sans les comprendre. Ne sied-il pas bien à ces barbouilleurs de nous reprocher qu'en écrivant sur des matieres que nous n'entendons*

pas, nous faisons autant d'écarts que de démarches. N'ai je pas en effet pris bien mal mon tems de leur reprocher de faire des écarts dans le tems qu'ils avancent des impiétés. Mais continuons.

LXXI. *Il faut être Figuriste, Convulsionniste, & pis que tout cela s'il se peut, pour ne pas lui rendre justice*, (à l'Auteur de l'Esprit en Convulsion) *rien ne peut être plus exact & plus net que ce qu'il dit. L'infidéle chicaneur n'a donc point ici, comme ailleurs, d'autres ressources que celle de tout confondre, pour donner quelque ombre à ses miserables chicanes. On lit dans la quatriéme Réponse aux Lettres de D. la Taste, que sans la preuve unique des Miracles, toutes les connoissances que les Religions révelées prétendent avoir au-delà de ce que la raison peut apprendre à tous les hommes, ne seront plus que des imaginations humaines ; cette vérité se prouve par sa propre évidence.* On voit encore dans ce passage qu'il borne la révélation aux seuls mystéres, & que pour toutes les autres vérités de la Religion, la raison demeure dans ses droits, parce qu'elle n'a pas besoin de la révélation pour les apprendre, & qu'elle peut les sçavoir sans son secours. *Ce que j'ai dit, c'est que les connoissances qui forment ce que nous appellons la Religion naturelle, ne sont puisées que de la simple considération de la nature, c'est-à-dire, que la raison suffit pour nous les donner, & qu'il n'est pas nécessaire que Dieu nous les révele ; au contraire, ai-je ajouté, si Dieu veut nous donner quelques connoissances plus étendues de lui-même & de ses volontés sur nous, il ne fait pas un monde nouveau ; mais il fait de nouvelles choses dans le monde, c'est-à-dire, qu'il fait des Miracles pour nous prouver que c'est lui qui nous révele ces nouvelles connoissances, que nous ne pouvions puiser dans la raison. La Religion révelée ne consiste point en ce que la raison peut apprendre ; mais dans la révélation de Dieu qui fait des Miracles pour la prouver, c'est en ce point que j'ai fait consister la difference entre la Religion naturelle & la Religion révelée. Mais l'on fait dire aux Textes les plus formels, tout ce qu'on veut, quand on a l'effronterie de les tronquer. Laissez donc faire notre faussaire audacieux ; & ce que vous trouverez dans nos discours les plus saints & les moins susceptibles de deux sens, ce sera le Déisme tout pur, ou tout au moins le Socinianisme.* C'est ce que j'avois dit dans ma huitiéme Lettre, il ne me reprochera pas du moins pour cette fois que j'ai tronqué les passages que j'ai rapportés ; je les ai mis exprès tout au long, afin de n'y plus revenir, & que tout le monde fût en état de juger de ses sentimens indépendamment de mes réflexions. Mais à quel propos, je vous prie, me traite-t-il de faussaire ? lui ai-je réproché autre chose que ce qui est renfermé dans ces passages ? & pourquoi aurois-je tronqué son Texte pour lui imputer des erreurs qu'il n'auroit pas avancées ? En pouvois-je choisir de plus horribles que celles dont il fait profession ici tout ouvertement ? N'est-ce pas là la doctrine que j'entrevoyois dans ses Ecrits & que j'ai dit que je n'osois approfondir, parce qu'elle me faisoit trop d'horreur ? Je ne lui ai point fait de procès d'avoir distingué dans ce que la foi nous apprend, les vérités qui sont conformes à la raison, dont elle conserve des semences malgré sa corruption, & qu'elle mérite de comprendre quand elle a été fidelle à les croire, de celles qui la passent, & dont l'intelligence n'appartient qu'à la vie future. Je trouve cette distinction très-utile, pour faire voir que la foi n'est point une chose de surérogation qui ne seroit nécessaire que parce que Dieu l'auroit ainsi ordonné par un De-

4. Rep. p. 29.
4. Rep. p. 25.

cret arbitraire, mais qu'elle l'est en conséquence du besoin essentiel de la nature, qui ne pourroit sans elle connoître ses devoirs les plus indispensables, ni les pratiquer. Jamais les Pélagiens n'ont relevé les forces de l'homme, comme le font ces présomptueux Philosophes. Ils ont voulu au contraire que l'ignorance servît d'excuse & de dispense par rapport aux devoirs qu'on ne connoissoit pas, pour ne pas contredire la raison & l'expérience, qui nous apprennent que tous les hommes ne sont pas en état de découvrir par leur propre raison tous les devoirs de la loi naturelle.

LXXII. Je ne croirois pas même les hommes capables d'une telle extravagance, si je ne le voyois écrit sous mes yeux; & je vous avoue que j'ai examiné long-tems, si je ne pourrois pas donner un autre sens à ses paroles, pour ne pas lui attribuer une aussi grande folie. Vous en jugerez. *Une preuve qui ne se fait pas sentir d'elle-même, est insuffisante pour les obliger* (les hommes) *à lui sacrifier leurs lumieres, ces lumieres sans obscurité*, (remarquez ce terme) *dans ce qu'elles leur découvrent de la Divinité, telle qu'elle se manifeste dans le simple spectacle de l'Univers, telle qu'elle leur est intimement présente, & par un sentiment qui ne se dément dans le cœur d'aucun homme*, (il ne met aucune exception, les Hurons & les Iroquois y sont compris) *si ce n'est dans les momens où quelques interêts de passions nous sollicite à ne pas l'avouer.* Que je crains, Monsieur, que cet homme ne soit tout-à-fait Pélagien, & qu'il ne prétende que la liberté de l'homme lui suffit pour suivre une lumiere, & pratiquer des devoirs que toutes ses passions ne peuvent obscurcir que pour des instans, & qu'elles laissent subsister habituellement sans obscurité & sans aucun nuage.

Lett. Scept. p. 1.

Fixons tout ceci, dit-il ailleurs, *par une application : prenez la Religon des Juifs & considerez-là dans ce qu'elle a de plus saint dans son Décalogue, vous n'y découvrirez que ces idés de pieté, de justice, de modération, que le Createur à gravées dans tous les esprits. Il ne falloit point de Miracles pour forcer des hommes raisonnables à les recevoir.* Nous verrons tout à l'heure qu'il dit la même chose de l'Evangile, & qu'il ne veut point que la Morale Chrétienne toute entiere soit censée faire partie de la révélation, & que nous ayons cette obligation à Jesus-Christ de nous l'avoir apprise; parce que tout ce qui est conforme à la raison, lui paroît un bien qui nous appartient par notre nature, que nous puisons dans notre propre fond, & que nous pouvons nous procurer par nous-mêmes, sans avoir besoin d'aucun autre secours que de nos propres réflexions. J'avoue que je n'avois pas compris qu'il donnât une si grande étendue à ce qu'il appelloit dans ses premiers Ecrits la *Religion naturelle*; & que voyant qu'il prétendoit que la raison pouvoit en instruire tous les hommes indépendemment de la révélation, & qu'après la révélation même il avertissoit qu'on devoit toujours se souvenir qu'on auroit pu s'en passer, j'avois pensé tout naturellement que c'étoit le Déisme tout pur qu'il enseignoit, & qu'il restraignoit tous les devoirs de la Religion naturelle, & ne régloit le culte qu'on doit à Dieu par la nature, sur ce qui restoit de lumiere naturelle dans les hommes les plus grossiers & les plus sauvages. Encore à présent j'hésite laquelle de ces deux erreurs je dois lui attribuer, tant il me paroît incompréhensible, qu'il prétende sérieusement qu'un Huron ait dans son cœur toute la doctrine de Jesus-Christ renfermée,

Let. Scept. p. 29.

mée, & qu'il n'ait que besoin d'ouvrir les yeux pour l'appercevoir, & pour découvrir ſans aucun autre ſecours tout ce que la Religion nous apprend, à l'exception des Myſteres incompréhenſibles à la raiſon humaine.

LES PREUVES DE LA RELIGION.

LXXIII. Il n'a pas ſuffi à ce ſuperbe Philoſophe de dégrader la révélation, en reſtraignant ſon objet aux ſeuls Myſteres *qui nous ſont propoſés ſans* 4. Rep. p. 23. *évidence, ſur leſquels nous ne raiſonnons point, & dont nous ne pouvons tirer aucune conſéquence.* Il ſemble qu'il veuille l'anéantir tout-à-fait, il lui conteſte toutes ſes preuves, pour ne lui laiſſer que celle des Miracles, & nous verrons encore que ſes Écrits fourniſſent des moyens de renverſer cette unique preuve qu'il lui accorde. Ce renverſement de tous les appuis de la Religion, c'eſt une ſuite de ce qu'il lui a ôté. Il lui a enlevé toutes ſes richeſſes pour les tranſporter à la raiſon. C'eſt la raiſon par conſéquent qui s'appropriera déſormais tout ce que M. Paſcal & les autres défenſeurs de la Religion ont dit à ſon avantage. L'Auteur des Examens s'eſt chargé de la faire rentrer dans ſes droits, & de faire reconnoître *ſa prééminence au-deſſus de toutes les autorités.* J'avois cru lui faire un reproche ſanglant, que j'eſperois qui lui cauſeroit une confuſion ſalutaire, en m'exprimant ainſi dans ma huitiéme Lettre : *Il faut que ces hommes ne connoiſſent gueres les avantages de la Religion qu'ils* 4. Lett. p. 10. *profeſſent, pour ne point voir dans ſon établiſſement, dans ſa Morale, dans ſes Myſteres, dans ſes Prophéties, dans Jeſus-Chriſt, dans le concert des Ecritures anciennes & nouvelles, des preuves éclatantes de ſa Divinité. La Religion par elle-même dans ſon tout, eſt comme un Soleil, qui ſe diſtingue par ſa lumiere, des tenebres qui l'environnent. Il faut que la grace que Dieu leur a fait de les appeller à la foi, ſoit bien avilie & rabbaiſſée à leur yeux, pour avoir oſé dire, par une impieté qui n'a peut-être jamais eu d'exemple, que la Religion des Juifs, & celle des Chrétiens, n'ont au delà de ce que la raiſon peut apprendre à tous les hommes, que la preuve des Miracles. Otez-leur cette preuve unique, leurs révélations ne ſeront plus que des imaginations humaines. Donnez cette preuve aux autres, les voilà toutes également autoriſées ;* ce ſont les propres paroles de l'Auteur de l'Eſprit en Convulſion.

LXXIV. Notre Auteur n'a point regardé ce que j'ai dit là, comme un reproche. Il ne m'a ſçu mauvais gré, que de ce que j'ai cru que c'en étoit un. Il convient que ce ſont là ſes ſentimens ; & il répond fierement, qu'il eſt vrai qu'il ne trouve rien de beau dans la Religion ; que tous les avantages qu'on lui attribue ne lui appartiennent pas ; qu'ils appartiennent à la raiſon, qui les tient de ſon propre fond, & à qui on ne doit pas faire cette injure de dire, qu'ils lui viennent de la Religion. On ne me croiroit pas, ſi je ne rapportois ſon Texte tout du long. Il commence par ſe moquer de mon ignorance, d'avoir cru que la Religion étoit belle. Voici ce qu'il dit, après avoir rapporté les paroles de ma Lettre que je viens de citer. *Ne* 4. Rep. p. 28. *ſont-ce pas là, Monſieur, des idées Theologiques bien digerées ? Reprenons-nous, connoiſſons les avantages de notre Religion ; mais comment ſçavons-nous que ce ſont des avantages, ſi ce n'eſt parce que nous le croyons ? Or comment le croyons-nous, ſi ce n'eſt*

parce qu'il s'est fait des Miracles pour nous les révéler? que voyons-nous dans l'établissement de la Religion? Des peuples qui se rendent à l'éclat des Miracles que Dieu fait pour l'autoriser..... Dans la Morale on ne voit rien qui ne soit tiré des principes de la loi naturelle; tous les Théologiens en conviennent. Cette preuve donc (il faut bien remarquer d'où il tire cette conclusion) *indépendamment des Miracles, ne montre point la divinité de la Religion.* (Et pourquoi donc? C'est que) *la révélation même n'est point nécessaire pour apprendre ces principes de Morale, puisque les Payens les lisent dans leur cœur; c'est la doctrine de S. Paul, & pour le redire en un mot, c'est celle de tous les Peres & de tous les Théologiens. Dans les Mysteres & dans Jesus-Christ, on ne voit que ce qu'on y croit, & toujours sur la foi des Miracles qui servent de preuve à ce que Dieu nous révele. Dans l'accomplissement des prophéties on voit des Miracles qui servent de preuve à ce que Dieu nous révele. Que prouveroit le concert des Ecritures anciennes & nouvelles, s'il n'étoit certain que les anciennes ont été confirmées par des Miracles? Ainsi tout se réduit à cette preuve unique, sans laquelle toutes les autres preuves ne seroient point preuves; mais je m'amuse inutilement à ces chicannes.*

LXXV. Les Philosophes Payens ont mieux connu le prix, & ont fait plus de cas de ce petit nombre de vérités ausquelles ils étoient parvenus par la force de leur raison, que ces indignes Theologiens ne font de tout ce que leur Religion leur a appris. Platon sçavoit assurément fort peu de chose, si on compare ce qu'il connoissoit avec ce que sçavent les Chrétiens. Ses lumieres sur la Divinité, comme celles de tous les Philosophes, devoient être fort imparfaites, puisqu'ils croyoient tous, que la matiere étoit éternelle, & que Dieu n'avoit fait que donner la forme & la façon à ses ouvrages; & que d'ailleurs ils pensoient tous que Dieu ne gouvernoit le monde que par une providence générale, telle à peu près que celle par laquelle les Princes conduisent leurs Etats; mais qu'il n'entroit dans aucun détail, & qu'il ne prenoit point soin de chaque chose immédiatement & en particulier. Cependant S. Augustin juge que si les disciples de Platon lui avoient demandé ce qu'il auroit pensé d'un homme qui auroit appris à toute la terre les mêmes choses qu'il leur enseignoit, & qui les auroit fait croire à ceux qui n'auroient pas été en état de les comprendre, ce grand Philosophe auroit répondu sans hésiter, qu'une si haute entreprise étoit au-dessus du pouvoir des hommes, & que pour l'executer il faudroit que la sagesse éternelle choisit elle-même un homme qu'elle éleveroit au-dessus de la nature, & qu'elle le conduisît dans toutes ses démarches. Et l'Auteur des Examens ne trouve point admirable, & ne veut point qu'on tienne compte à Jesus-Christ d'avoir appris à tous les hommes non seulement ce que Platon connoissoit sur la Religion, mais une infinité de vérités qu'il ne connoissoit pas, & de leur avoir donné par rapport à celles qu'il avoit découvertes, une assurance & une fermeté que tous les Philosophes n'ont jamais eue. Il vient nous dire du plus grand sang froid du monde, que pour ce qui regarde la Morale de l'Evangile, S. Paul, tous les Peres, tous les Théologiens, conviennent que tous les Payens la sçavent & la lisent dans leur propre cœur, & qu'on ne doit pas faire honneur à Jesus-Christ de l'avoir enseignée, parce qu'on peut l'apprendre par une autre voie. Il faut

remarquer cette excessive témerité de vouloir rendre garant S. Paul, les Peres, tous les Théologiens d'un sentiment dont aucun Chrétien n'entendra parler qu'avec horreur.

LXXVI. Mais pourquoi donc S. Paul en nous parlant de la doctrine de Jesus-Christ, & en la comparant à celle qu'il avoit apprise dans le Judaïsme, laquelle étoit fort supérieure à toutes les lumieres des Philosophes, nous dit-il que la science qu'il a apprise de Jesus-Christ lui paroît si relevée, qu'il regarde comme du fumier tout ce qu'il a appris sans lui, lorsqu'il le compare avec ce qu'il a appris de lui : & par rapport aux Mysteres de Jesus-Christ que notre Auteur regarde avec l'indifférence d'un Philosophe Payen, S. Paul y découvre de si grandes beautés, que dans le ravissement où il est, il ne craint point dire que les Anges du Ciel ont découvert en Dieu de nouveaux traits de lumieres, de sagesse, à l'occasion de ce qui s'est operé sur la terre. Moïse lui-même étoit dans l'admiration de la beauté des Cérémonies par lesquelles Dieu avoit décoré le peuple d'Israël, & l'avoit relevé au-dessus de tous les autres peuples. Car quoique tout cet appareil du culte Judaïque ne fût qu'une figure qui représentoit de plus grandes choses, comme c'étoit Dieu même qui avoit peint ce tableau, il étoit impossible que la main de ce grand Ouvrier ne se manifestât par une infinité d'endroits. En vérité peut-on penser autrement, quand on fait attention que le détail de ces Cérémonies occupe la plus grande partie d'un Livre qui devoit être transmis à la postérité pour servir de fondement à la Religion, & pour être l'objet de la méditation de tout les peuples du monde? *Vous savez*, disoit Moïse à tout le peuple d'Israël lorsqu'il étoit près d'entrer dans la terre de Chanaan, *que je vous ai enseigné les loix & les ordonnances selon que le Seigneur mon Dieu me l'a commandé. Vous les observerez & vous les accomplirez effectivement : car c'est en cela que vous ferez paroître votre sagesse & votre intelligence devant les peuples ; afin qu'entendant parler de toutes ces loix, ils disent : Voilà un peuple vraiment sage & intelligent : voilà une nation grande & illustre. Car où est un autre peuple si célebre, qui ait comme celui-ci des Cérémonies, des ordonnances pleines de justice, & toute une loi semblable à celle que j'exposerai aujourd'hui devant vos yeux?* L'Auteur des Examens est étonné de ce que j'ai dit de la majesté de la Religion, & de ce que j'ai prétendu qu'elle étoit par elle-même dans son tout comme un soleil qui se distingue des ténébres qui l'environnent. *Ne sont-ce pas là*, dit-il, *des idées Théologiques bien fondées!* Il voit présentement où j'ai pris ces idées ; c'est dans Moïse & dans S. Paul. Comparez ce que dit ici Moïse du seul culte Judaïque, avec le jugement que notre dédaigneux Philosophe porte de toute la Religion, & vous conviendrez que ce que j'ai dit est très-vrai, que ces hommes sont des étrangers parmi nous, qui ne connoissent ni nos richesses, ni nos avantages.

Deut. 4.

L'AUTORITE' DES MIRACLES.

LXXVII. Je ne sçai à quel dessein, ou si c'est simplement par un travers d'esprit que cet Auteur après avoir réduit toutes les preuves de la Religion à une seule, savoir celle des Miracles, a encore voulu que cette preuve uni-

que qui se tire des Miracles, ne consistât que dans un point indivisible, & qu'on ne fît point attention par rapport aux Miracles, ni à leur grandeur, ni à leur nombre, parce que cette preuve qui se tire de leur autorité, est
4. Rep. p. 30. de nature à ne pouvoir être *fortifiée par aucune autre preuve, pas même un Mi-*
5. Rep. p. 42. *racle par un autre Miracle, un seul prouve autant que cent. Si tout Miracle ne prouvoit pas évidemment que Jesus-Christ étoit envoyé de Dieu, nul Miracle ne pouvoit le prouver. L'évidence de la preuve du Miracle ne se tire point de la nature de l'effet miraculeux, mais de la puissance qui l'opere. Or il n'y a ni plus ni moins dans la puissance Divine; Dieu n'est jamais ni plus grand, ni plus petit que lui-même. Une resurrection ne marque pas plus de puissance qu'une guérison: l'un & l'autre Miracle prouve donc avec la même évidence, ou ne prouve rien. Ces vérités sont si sensibles, qu'il seroit superflu d'insister pour les démontrer.* Et moi je dis, ces idées sont si absurdes, & je suis si assuré qu'elles paroîtront telles à toute la terre, *qu'il seroit superflu d'insister pour le démontrer.* Mais ce n'est pas là ce qui m'embarasse & dont je suis le plus choqué. C'est de voir cet Auteur égaler les plus grands Miracles aux plus petits, les résurrections de morts, à de simples guérisons. Je n'appréhende pas qu'il donne plus d'autorité aux Miracles moins considérables, qu'il ne leur convient; mais je crains qu'il ne donne pas aux Miracles éclatans celle qu'il leur faut donner. Je n'aime pas à voir comparer les résurrections, à de simples guérisons, dans des Ecrits où l'on soutient avec la plus grande assurance qu'il n'y a point de guérison qui soit au-dessus des forces de la nature. Je ne vois de tous ces grands raisonnemens qu'il employe pour prouver que Dieu seul peut agir au-dessus du cours de la nature, qu'un effet bien réel, c'est d'ôter tout pouvoir au Démon, & de bannir cette puissance de dessus la terre. C'est autant de fait; mais on ne voit pas ce qui en revient à Dieu. On ne sçait pas s'il croit qu'il se soit fait un seul miracle depuis les Apôtres. Il assure bien positivement que les dons surnaturels ont cessé dès les premiers tems: il prétend que
Exa. Theol. p. 81. les Peres du quatriéme & du cinquiéme siécle *s'accordent tous à reconnoitre que les dons extraordinaires avoient entierement disparu de leur tems.* C'est une fausseté énorme; mais ce n'est pas à quoi je m'arrête: je remarque seulement quelles sont ses vûes. On ne voit point qu'il excepte les Miracles de ces dons extraordinaires dont il dit qu'ils ont entierement disparu. Au contraire il les y comprend. Il est vrai qu'il se fâche quand on dit qu'il ne croit pas les
p. 80. Miracles; mais c'est peut-être qu'il ne veut pas qu'on le pénetre; car il ne dit nulle part qu'il les croit. Il a dit un méchant mot dans ses Observa-
4. Part. p. 69 tions: *Il est certain par ce que nous connoissons des loix de la communication du mouvement, qu'il n'en n'est point de plus invariables dans la nature.... Certains Philosophes ont été si frappés de leur immutabilité, qu'ils en ont conclu l'impossibilité absolue de tout miracle. C'est un excès.* A quoi bon rapporter ce sentiment? N'est-ce pas l'autoriser que de le condamner si foiblement? Est-ce de cette maniere qu'on doit parler d'un sentiment impie qui suppose que ceux qui l'auront avancé, n'ont aucune Religion, & qu'ils croyent que la nature n'a point de maître, & qu'il n'y a ni Providence, ni Divinité au-dessus d'elle?

LXXVIII. Je vous assure, Monsieur, qu'on est embarassé quand après tou-

tes ces avances & beaucoup d'autres réflexions que je ferai faire dans la suite, on voit un homme qui paroît s'intéresser à persuader que la mission de Moïse & toute l'autorité de son ministere dépend uniquement du premier signe qu'il fit devant le peuple en changeant sa verge en serpent; qui prétend que la révélation n'est appuyée que sur cet unique signe; qui ne veut pas que les grands Miracles que fit Moïse dans la suite, y ajoutent le moindre degré de force; & qui soutient que tout ce qui iroit à affoiblir l'autorité de ce premier signe, anéantiroit toutes les raisons qu'on a de croire les autres, *parce qu'il n'y a plus de raison de croire, quand la premiere raison de croire ne subsiste plus*, & qui après avoir réduit tous les fondemens de la Religion à cet unique appui, prétend que les Bâteleurs ont pû le contrefaire; qu'il l'a été réellement par les Magiciens de Pharaon, & qu'ils le firent si habilement, que toute l'Egypte y fut trompée, & peut-être Moïse lui-même. *L'évidence est invariable*, ce sont ses paroles, *si les premiers Miracles de Moïse n'étoient pas évidens par eux-mêmes, les derniers ne l'étoient pas plus, quelque nombreux qu'ils fussent; il falloit donc les laisser tous dans l'incertitude. Il n'y a plus de raison de croire quand la premiere raison de croire ne subsiste plus. Cette premiere raison ne fut que le changement d'une baguette en serpens: multipliez les Miracles, établissez un combat entr'eux, vous leur ôtez toute leur force.... Si les Miracles sont évidens en eux-mêmes, rien ne peut les empêcher de l'être; s'il ne le sont pas, rien ne peut les rendre évidens. Voilà le principe des principes, & la loi que les Miracles nous imposent. Distinguer ici des especes, c'est poser des principes arbitraires; c'est confondre toutes nos idées;.... c'est donner dés idées à qui n'en n'a point, je veux dire, à l'évidence, qui nous montre la puissance infinie dans tout effet au-dessus du cours connu de la nature.* Et pour montrer qu'il entend bien ce qu'il veut dire, c'est qu'il entreprend de prouver que s'il y a eu du prestige dans ce que firent les Magiciens de Pharaon pour contrefaire les premiers signes que fit Moïse, il est tout aussi aisé d'en supposer dans tous ceux qui ont suivi, & que par conséquent ils ne peuvent plus servir de preuve pour la Religion. Mais quoi? auroit-il pû s'en trouver dans le passage de la Mer rouge & dans tous les Miracles qui se firent dans le Désert ensorte que six cens mille hommes y auroient été trompés, & qu'il n'y auroit eu que des apparences sans réalité? C'est ce qu'il ne dit pas en spécifiant ces prodiges en particulier; mais qui dit tout, n'excepte rien. *Je reprendrois*, dit-il, *l'un après l'autre tous les autres Miracles operés devant Moïse ou par Moïse; je les revêtirois de toutes leurs circonstances, & vous verriez qu'il ne seroit pas certain dans vos maximes, s'ils ont eu pour principe la main divine ou la main diabolique. Je trouverois à toutes vos preuves des solutions; vous ne pourriez les désavouer, parce qu'elles seroient toutes fondées sur quelques-uns de vos aveux: mais il suffit de vous représenter que la Mission du Législateur des Juifs ne fut autorisée que par ces premiers prodiges, qu'il est si facile de traiter de prestiges, en se servant de vos propres définitions.* Voilà où il en vouloit venir, quand il a avancé cette absurdité, que tous les Miracles sont égaux, & *qu'un seul prouve autant que cent.* Il a voulu que la Religiou ne dépendît que d'un seul fait & d'un seul signe, & il semble ensuite prendre plaisir à montrer que ce signe & ceux qui l'ont suivi, ne peuvent servir de rien pour prouver la Religion, dans le sentiment

Lett. Sept. p. 38.

Ibid.

P

où il dit lui-même qu'ont été les Chrétiens dans tous les tems. Il est impossible qu'il ne se soit apperçu qu'il laissoit prendre aux libertins contre lui, les mêmes avantages qu'il leur donnoit contre ceux qu'il prétend combattre ; & que si les premiers signes que fit Moïse ne peuvent servir de rien pour prouver la Religion, dans la supposition que le Démon auroit pu les imiter, ils le peuvent encore moins lorsqu'on suppose que les hommes auroient pu le contrefaire. L'Auteur ne peut ignorer que c'est de cette maniere que les Athées se débarassent de ces anciens prodiges, & je ne sai s'il ne l'auroit pas emprunté d'eux. Il ne s'est proposé nulle part cette difficulté, & il ne s'est point mis en peine d'y répondre. Il a cependant tranché le mot, que les premiers Miracles de Moïse, *si vous vous arrêtez à ce qu'ils sont en eux-mêmes, ce seront, s'il est permis de le dire, des jeux de Bâteleurs.*

Lett. Sept. p. 22.

FIN DE LA DIXIE'ME LETTRE.

On prie le Lecteur de corriger les fautes suivantes avant de faire lecture de cette Lettre.

FAUTES A CORRIGER.

PAge 16. l. 12. du côté de la nature : de l'effet operé, *ôtez les deux points.* *Ibid* l. 41. auroit pu le faire ou lui ordonner, *lisez* ou les faire ou les ordonner. P. 17. l. 25. ou qu'il les vend, *lisez* ou qui les vend. P. 19. l. 27. ou des Payens qu'ils, *lisez* ou des Payens qui. *Ibid* l. 34. loin au contraire & sont saisis de frayeur, *lisez* bien au contraire ils sont. P. 20. dans la Note l. 53. de la 1. colomne, qu'il n'avoit pu, *lisez* qu'il n'auroit pu. P. 21. l. 19. & cherche, *lisez* & chercher. P. 22. l. 31. que nous ne convenons pas, *lisez* que nous ne concevons pas. P. 24. vers la fin de faire ce qu'il auroit jamais fait, *lisez* de faire jamais ce qu'il auroit fait, &c. P. 28. l. 2. ce moyen, *lisez* que ce moyen. *Ibid.* l. 30. on n'est pas sensé, *lisez* on n'est pas tenté. P. 30. l. 12. il conserve, *lisez* il refuse. P. 31. l. 29. même proposition, *lisez* à la même proportion. P. 32. l. 9. en quoi, *lisez* à quoi. P. 33. cru ce qui, *lisez* cru, & ce qui. *Ibid.* l. 31. il est appellant à une, *lisez* il en appelle à une. *Ibid.* & dans les faits, *lisez* dans le fait. P. 34. dern. lig. est disparu, *lisez* ont disparu. P. 35. l. 16. que quand les Peres, *ôtez* que. P. 36. l. 5. incertitude, surtout, *ôtez la virgule & mettez-la après* surtout. *Ibid.* l. 13. ce qui en fonde, *lisez* qu'il est fondé. *Ibid.* l. 26. que le premier, *lisez* qui le premier. P. 37. l. 16. il n'avoit, *lisez* il n'auroit. P. 38. l. 5. ne lui a pas empêché, *lisez* imputé. *Ibid.* l. 32. de chercher dans la lecture, *lisez* dans l'Ecriture. P. 40. l. 7. des termes, *lisez* les termes. P. 43. l. 5. que produiroit, *lisez* que produisoit. P. 44. l. 36. que leur lange, *lisez* leur langage. P. 46. l. 8. s'écrie-t-il, *mettez ces mots en italique.* P. 47. l. 30. la raison en est, *ôtez* en. P. 49. approuver, *lisez* appercevoir. *Ibid.* l. 24. & 26. ces ordres, *lisez* cet ordre. P. 50. l. 34. n'en raisonnons, *lisez*, nous n'en raisonnons. *Ibid.* lign. dern. ces barbouilleurs, *lisez* ce barbouilleur. P. 52. l. 40. ne régloit, *ôtez* ne. P. 53. l. 1. que besoin, *lisez* besoin que. *Ibid.* l. 10. c'est, *lisez* est. P. 55. l. 13. de sagesse, *lisez* & de sagesse. P. 56. l. 25. en Dieu, *lisez* à Dieu.

Le prix est de vingt-quatre sols.